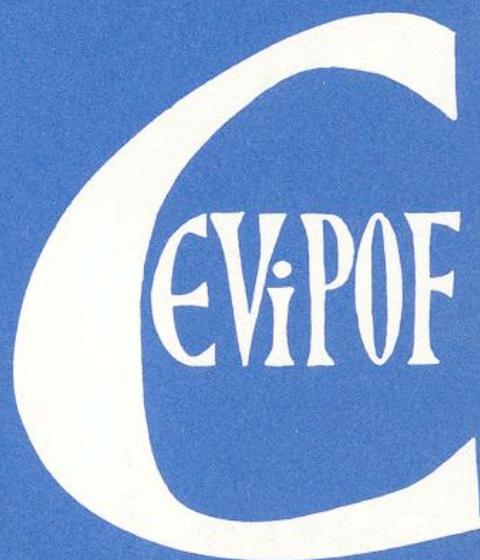


5

LES ORGANISATIONS
SYNDICALES ET
PROFESSIONNELLES
AGRICOLES EN EUROPE

cahiers du



CENTRE D'ETUDE DE LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE
Fondation Nationale des Sciences Politiques / Centre National de la Recherche Scientifique

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES
ET PROFESSIONNELLES AGRICOLES
EN EUROPE**

**Contributions rassemblées par Bertrand HERVIEU et
Rose-Marie LAGRAVE au sein du Réseau Européen de
Recherche sur les organisations Professionnelles Agricoles
R - EUROPA**

novembre 1989

CENTRE D'ETUDE DE LA VIE POLITIQUE FRANCAISE

Fondation Nationale des Sciences Politiques
Centre National de la Recherche Scientifique
10, rue de la Chaise - 75007 PARIS
Tél. 45 48 63 18 / 45 49 50 50

S O M M A I R E

Les organisations syndicales et professionnelles en Europe : premiers jalons pour une recherche comparative (Bertrand Hervieu et Rose-Marie Lagrave)	3
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE : Une dynamique centralisatrice (Beate Bruggemann et Rainer M. Riehle)	11
BELGIQUE : De l'emprise des Eglises à l'hégémonie du Boerenbond (Marc Mormont, Catherine Mougenot et Gilbert Cellier)	23
DANEMARK : La victoire des fermiers moyens (Flemming Just)	37
ESPAGNE : Les noces de l'héritage franquiste et du modèle français (Gloria de la Fuente et Eduardo Moyano)	45
FRANCE : Une fraternité en lutte (Ronald Hubscher et Rose-Marie Lagrave)	57
GRECE : Une affirmation culturelle à l'ombre des partis politiques (Dimitris Goussios et Stravriani Koutsou)	71
ITALIE : Les organisations professionnelles agricoles de la Libération à nos jours (Enrico Capo, Francesco Albanese, Giuseppina Romano)	83
PAYS-BAS : Le creuset du syndicalisme : l'éthique protestante et l'esprit catholique (Jaap Frouws et Bernard Hoetjes)	91
PORTUGAL : Corporatisme d'Etat et atomisation syndicale (Maria-Adosinda Henriques)	101
ROYAUME-UNI : Sous la houlette de la NFU (Mark Cleary)	113

La saisie informatique et la maquette sont de Raymonde Scafarto



**LES ORGANISATIONS SYNDICALES
ET PROFESSIONNELLES EN EUROPE :
Premiers jalons pour une recherche comparative**

Bertrand HERVIEU

Centre National de la
Recherche Scientifique
Centre d'Etude de la
Vie Politique Française

Rose-Marie LAGRAVE

Ecole des Hautes Etudes en
Sciences Sociales
Centre de Sociologie Rurale



Lors du colloque de l'Association Française de Science Politique organisé à Paris les 30 novembre, 1er et 2 décembre 1987, sur le thème "Les agriculteurs et la politique depuis 1970", il est apparu nécessaire de reprendre les recherches sur le syndicalisme agricole en France. L'émergence d'une pluralité syndicale durable, la crise du syndicalisme à vocation générale, la montée des associations spécialisées, la reconnaissance de la cogestion en matière de politique agricole, la persistance de la diminution et du vieillissement de la population active agricole font en effet surgir de nouvelles questions qu'on ne saurait, aujourd'hui, traiter dans le seul contexte national.

Ainsi est née la volonté de mettre en place un réseau européen de recherche sur les organisations syndicales et professionnelles agricoles, qui se donne trois objectifs principaux :

1. Une analyse comparative pour relativiser "l'exceptionnalité" du cas français. La lutte entre Républicains et Cléricaux sous la III^e République, le succès de la Jeunesse Agricole Catholique - JAC, le rôle de la corporation paysanne... ont conféré au syndicalisme agricole français un formalisme et un cadre institutionnel qui, fréquemment, ont servi de modèle aux autres pays.

Or, la comparaison de la genèse des mouvements syndicaux et professionnels dans les pays partenaires de la France révèle une diversité qui implique de rompre avec cette conception.

L'organisation d'un réseau de chercheurs a donc semblé le bon moyen pour y parvenir car les échanges et les rencontres permettent non seulement de prendre connaissance des travaux en cours mais aussi d'en susciter d'autres.

2. A partir de cette approche comparative notre ambition est d'appréhender la dynamique européenne créée par ces organisations. Il convient en effet :

- de prendre en compte la place détenue par les organisations agricoles dans la définition et la gestion des politiques communautaires,
- de prendre la mesure du poids respectif des forces sociales syndicales et de leurs instances représentatives à Bruxelles,
- d'analyser le rôle de la Politique Agricole Commune dans les dynamiques de transformation des organisations au plan national.

La construction politique et économique de l'Europe à l'horizon 1992 est ressentie à la fois comme une chance et comme une menace par presque toutes les paysanneries du nord au sud. Face à cette contradiction, les organisations agricoles gèrent différemment, selon les situations régionales et nationales, ce

qu'elles pensent être les atouts ou les handicaps de leur avenir.

3. Le troisième objectif est de parvenir à élaborer une analyse européenne de ces phénomènes.

Une telle ambition suppose que les chercheurs mettent en oeuvre de nouvelles pratiques de recherche et veuillent tester la possibilité de développer un point de vue "européen" qui ne soit ni un point de vue national appliqué à l'ensemble des pays, ni la simple somme des points de vue nationaux. Il s'agit de contribuer à construire des problématiques renouvelées au sein des différentes disciplines des sciences sociales concernées.

Le congrès mondial de Sociologie Rurale réuni à Bologne du 25 juin au 2 juillet 1988 a été l'occasion de prendre une série de contacts et tenir une première réunion exploratoire.

La première table ronde du réseau s'est tenue à Paris, les 12, 13 et 14 décembre 1988. Elle fut l'occasion de présenter l'état des travaux sur le syndicalisme agricole en France, d'analyser les témoignages d'acteurs de premier plan du syndicalisme agricole français, Michel Debatisse et Raymond Mineau, et d'avoir un large débat sur les objectifs à assigner à notre entreprise de recherche. Des articles furent échangés alors, présentant la situation des organisations syndicales et professionnelles dans chacun des pays et donnant un aperçu de l'état des travaux. C'est à partir de ces premiers documents qu'a été réalisé ce présent recueil de contributions.

La deuxième table ronde, tenue en Grèce, à Larissa (Thessalie), du 17 au 20 mai 1989, a été consacrée, d'une part à la présentation du mouvement syndical et coopératif agricole en Grèce et d'autre part, à des échanges de communications portant sur le thème de "l'unité syndicale".

De ces premiers débats ressortent quelques constats et des orientations de recherche.

1. La diversité des organisations, des syndicats et des associations est à la mesure de la pluralité des paysanneries en Europe. Dès lors l'unité de représentation des paysanneries tant au plan national qu'au plan européen, dont certaines centrales syndicales continuent de se réclamer, doit faire l'objet d'un réexamen critique.

2. La construction européenne opère des reclassements syndicaux et politiques encore mal connus : des jeux d'alliance peuvent être nationaux, ou au contraire transcender les frontières nationales ; des régions négocient directement avec

la CEE alors que dans certaines conjonctures la CEE sert d'abord de "bouc émissaire" à l'Etat, ou aux centrales syndicales.

3. Il est encore difficile de dégager des concepts communs pour penser des réalités bien différentes : par exemple la distinction entre exploitation paysanne et exploitation familiale, pertinente en Italie, ne recouvre aucune réalité en France. La notion de corporatisme prend des acceptions différentes selon les conjonctures politiques de chaque pays.

4. Dans les pays à transition démocratique récente - Grèce, Portugal, Espagne - l'absence de tradition syndicale renforce le caractère bureaucratique des organisations et leur faible autonomie par rapport aux partis politiques.

5. Un accord s'est dégagé pour analyser les relations entre les Organisations professionnelles agricoles - OPA et l'Etat, les rapports de force entre l'Etat, les OPA et Bruxelles et le jeu des concurrences entre les OPA européennes.

6. La diminution généralisée de la population active agricole, survenue en même temps que l'apparition de "surplus" alimentaires, provoque une crise d'identité des agriculteurs dont les répercussions sur les modes d'organisation apparaissent de plus en plus sensibles. Les modalités de représentation syndicale des agriculteurs s'en trouvent ainsi transformées.

Une troisième table ronde, organisée par nos collègues danois, à Esbjerg du 20 au 22 novembre 1989, a traité des relations entre le syndicalisme agricole et le mouvement coopératif.

Le 12ème congrès mondial de Sociologie qui se tiendra à Madrid, du 9 au 13 juillet 1990, offrira l'occasion de faire le lien entre ces recherches européennes et celles en cours en Amérique Latine, en Amérique du Nord et en Inde.

D'ores et déjà "opérationnel", "le réseau européen de recherche sur les organisations professionnelles agricoles" - R - EUROPA - rassemble une trentaine de chercheurs venus de diverses disciplines des sciences sociales, (histoire, géographie, sociologie, science politique, économie) et de divers horizons intellectuels ; il est en train de formuler un projet commun de recherche, de formation et de publication.

Il a paru utile aux membres du réseau de marquer la naissance de cette entreprise commune par la publication d'un premier document, issu de la première table ronde. Il s'agit, en quelque sorte, d'un document préalable puisqu'il vise modestement à brosser un tableau de la situation du syndicalisme dans les pays

de la CEE, en même temps qu'un état de la recherche et une bibliographie.

A la lecture des contributions, se dessine déjà, comme en pointillé, la carte de l'Europe des organisations agricoles. Partie prenante de l'Europe sociale, l'Europe syndicale lue à partir des organisations paysannes est une Europe complexe, plurielle, même si l'on peut relever des traits culturels communs importants que sont, par exemple, l'intervention fréquente des Eglises dans la genèse de ces mouvements, la tendance hégémonique et corporatiste des organisations dominantes, la proximité de l'appareil d'Etat... Pour les agriculteurs qui ont déjà de la construction européenne une longue pratique, la gestation de la Communauté européenne est marquée par des séquences dramatiques au sens où ils prennent peu à peu conscience de l'obligation qui leur est faite de devoir se convertir à des fonctions agricoles non directement productives et au sens où ils ont déjà intériorisé leur condition de minoritaires.

Parler d'Europe complexe et plurielle, c'est immédiatement poser un problème méthodologique concret : comment rendre compte de cette diversité sans aboutir à un éclatement des connaissances ou à la synthèse réductrice et dégager, au contraire, le principe des variations culturelles de pays à pays.

Telle est l'une des questions que s'est posée, de manière très classique, le réseau. Complexité et pluralité ne préjugent pas toutefois à elles seules du rapport des forces en présence, or l'Europe apparaît bien comme une Europe des antagonismes, des conflits et des contradictions dans laquelle les syndicats jouent des rôles ambivalents : porteurs des revendications des agriculteurs, ou perçus comme manipulateurs de leurs intérêts, ils servent la cause paysanne tout en servant la raison d'Etat. C'est donc en campant le champ des pouvoirs qu'apparaîtra la faiblesse ou l'aptitude des organisations professionnelles à s'ériger en contre-pouvoirs, en forces alternatives ou en forces de soutien au pouvoir politique et réglementaire de Bruxelles. Aussi le partenariat européen concentre-t-il autant de solidarités que de lignes de résistances. Ces pratiques professionnelles et syndicales se déploient dans un univers démocratique, et cette relation spécifique, quoique récente pour certains pays, marque de nouveau la nature même des organisations professionnelles agricoles.

Peut-on en conclure pour autant que les principes démocratiques irriguent les pratiques syndicales ?

Les modalités de représentation des agriculteurs par le biais de la délégation sont-elles le fondement de la démocratie syndicale ? Les agriculteurs agissent-ils et réagissent-ils d'abord en producteurs ou en citoyens ?

On le voit, toutes ces questions qui courent à travers les contributions sont loin encore de trouver des réponses. Y répondre, supposait donc au préalable de constituer un réseau de chercheurs représentant la masse critique nécessaire pour analyser les multiples facettes d'une Europe qu'il faut toutefois se garder de figer.

* *

*

Que soient vivement remerciés le Centre d'Etude de la Vie Politique Française (CEVIPOF) et son directeur, Annick Percheron, d'avoir bien voulu accepter que les Cahiers du CEVIPOF permettent de rassembler ces premiers papiers, cet état des lieux, fruits des premiers échanges.



REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE :
une dynamique centralisatrice

Beate BRUGGEMANN et Rainer M. RIEHLE
Institut für Internationale Sozialforschung
BERLIN



"Diversité" ou "unité" des modes d'organisation des agriculteurs, telle est une des grandes questions commune aux divers pays européens.

Dans le cas de la République Fédérale c'est plutôt le terme d'"unité" qu'il convient d'appliquer. Cette unité de l'organisation n'est pas un phénomène récent en Allemagne. Il nous faut remonter dans l'histoire pour expliquer ce fait et fournir en même temps des données de base : en effet, d'importantes orientations de la situation actuelle se rattachent aux organisations agraires du temps de la République de Weimar et du National-socialisme. Faute de place, nous ne pourrions toutefois qu'évoquer succinctement sur les positions politiques et les formes que revêtent les démêlés de l'organisation des agriculteurs.

Les premières créations d'organisations d'agriculteurs eurent lieu en majeure partie durant la seconde moitié du 19e siècle, parallèlement à celles de groupements d'intérêts industriels. Les premiers groupements étaient régionaux, le plus souvent chrétiens, tel le "Westfälischer Bauernverein" ("Association des Paysans de Westphalie"), fondé en 1862, d'orientation confessionnelle mais sans grande signification politique. Il en fut de même après le regroupement des différentes associations chrétiennes paysannes à l'échelle nationale en 1916 dans la "Vereinigung der deutschen christlichen Bauernvereine" ("Union des Associations chrétiennes paysannes d'Allemagne"), leur influence politique restant négligeable.

Il n'en fut pas de même pour l'influence politique du "Bund der Landwirte"-BdL, ("Fédération des Cultivateurs"), fondé en 1893 et qui devint assez rapidement le groupe d'intérêt dominant des cultivateurs. Certes, plus de 75% de ses membres étaient de petits fermiers mais l'autorité était détenue par de grands propriétaires terriens à l'est de l'Elbe (ces hobereaux ou Junkers ne représentaient que 1% des membres). Le BdL était caractérisé par une organisation stricte et militante; il influença massivement la politique nationale et se distingua par une idéologie de nationalisme populaire, antiparlementaire et annonçant nettement l'idéologie fasciste. En 1914 ce groupement de 330 000 membres était avec le SPD la plus forte organisation de masse de l'Empire allemand.

Cette diversité relative de l'organisation des agriculteurs sur les plans politique et confessionnel prit fin au début de la République de Weimar : en 1920 le BdL et le "Deutscher Landbund", le DLB ("Fédération paysanne allemande") créé juste un an auparavant, se regroupèrent dans le "Reichslandbund". En 1921 il rassemblait déjà plus d'un million de membres, et à la fin des années vingt ce regroupement comptait environ 1,7 million de membres. Celui-ci collabora étroitement avec le parti conservateur "Deutsch Nationale Volkspartei" ("Parti nationaliste

populaire allemand"); étant dominé par les grands propriétaires fonciers, on peut le considérer idéologiquement et politiquement parlant comme un continuateur du "BdL".

Pendant les années vingt le Reichslandbund eut pour principal concurrent la "Vereinigung der christlichen Bauernvereine" (Union des Associations chrétiennes paysannes d'Allemagne") avec ses 560 000 membres, le plus souvent petits et moyens exploitants. Il convient aussi de mentionner "Die deutsche Bauernschaft" ("Le paysannat allemand") avec environ 60 000 membres de petites et moyennes exploitations. Cette organisation n'avait toutefois qu'une importance locale.

La réforme monétaire de 1923/1924 fut suivie d'une montée de l'endettement des agriculteurs, d'une chute des prix des produits agricoles, etc.; les années 1928/1929 connurent des troubles paysans. Venant du Nord, du Schleswig-Holstein, sous la dénomination de "Landvolkbewegung" ("Mouvement du Peuple rural") - les fers de lance de l'organisation agraire -, le "Reichslandbund", les "Christlichen Bauernvereine" et la "Deutsche Bauernschaft" s'allièrent en une communauté d'action sous le nom de "Grüne Front" ("Front vert") : schématiquement, il n'y avait dorénavant qu'un seul groupement d'agriculteurs dans le Reich et sa structure était verticale.

L'histoire de l'organisation des agriculteurs allemands est caractérisée par des visées unilatérales sur les plans politique et idéologique. Il faut dire que les agriculteurs n'avaient pas d'alternative. Déjà au congrès du parti SPD de 1895 à Leipzig la social-démocratie avait "pris congé" des agriculteurs : en dépit de tous les débats (par ex. Kautsky) le SPD ne vit désormais dans les agriculteurs que les futurs prolétaires, victimes de l'industrialisation, comme les ouvriers. Il escomptait donc que l'entreprise rurale se développerait suivant le modèle de l'entreprise capitaliste classique. A l'opposé de ce qui se passa en France, la question des intérêts respectifs et comparés des ouvriers et des paysans resta en marge des débats au sein de la social-démocratie allemande.

Sans concurrence sur sa gauche, le "Grüne Front" poursuivit la politique du "Reichslandbund" sans guère la modifier : soutenu par les grands fermiers, il tint surtout à sauvegarder leur statut social privilégié en recourant à un renfort de la protection de l'Etat. En dépit du manque d'unité des intérêts des groupes réunis dans le "Grüne Front" (la crise agraire ayant touché les petits et moyens exploitants plus que les grands), ceux-ci faisaient bloc dans une idéologie de corporatisme nationaliste. C'est ainsi que naquit un important préalable au passage en douceur de l'expression corporative paysanne au sein du

"Reichsnährstand", ("Corporation de l'Alimentation du Reich"), durant la période nazie.

Le "Reichslandbund" s'était toujours senti proche du "Deutsch-Nationale Volkspartei" ("Parti nationaliste allemand"). Mais à la fin des années vingt il se tourna de plus en plus vers le NSDAP, (parti nazi). Ce dernier présenta en 1930 son programme agraire selon lequel les cultivateurs devaient occuper au sein de l'Etat une position économique et idéologique marquante. Ils revalorisaient donc largement les cultivateurs sur le plan idéologique face à l'industrialisation croissante et s'engageaient à assurer leur économie.

En avril 1933 tous les grands organismes de cultivateurs s'affilièrent dans la "Reichsführergemeinschaft des deutschen Bauernstandes" ("Communauté nationale dirigeante de la Paysannerie allemande") sous la présidence de Walter Darré. A l'automne 1933 un décret nomma définitivement le "Reichsnährstand" comme organisation agraire unifiée. Faisaient obligatoirement partie du "Reichsnährstand" tous les cultivateurs, les membres de leurs familles, les ouvriers agricoles, les groupements d'agriculteurs, les coopératives et le commerce rural, bref tous ceux qui d'une façon ou d'une autre étaient occupés dans l'agriculture. Son organisation était d'un centralisme rigide, bâtie sur le principe autoritaire. A sa tête se trouvait le Reichsbauernführer (Führer des paysans du Reich) qui était également le ministre nazi du Ravitaillement du Reich.

Sa politique reprenait l'offensive qu'avait conduite dans le passé la tradition interventionniste et protectionniste. Elle demeurerait ainsi dans la continuité presque quadragénaire de l'idéologie nationaliste populaire et raciste de la plupart des groupements d'agriculteurs, celle qui se mobilisait contre l'expansion industrielle et pour la colonisation de l'Europe orientale, contre l'urbanisation et pour un Etat fort.

Certes, la politique agraire national-socialiste favorisait les grandes exploitations agricoles mais le mythe "Blut und Boden" ("Sang et Terroir"), de la race et des Germains en tant qu'idéologie partagée, de même que l'importance accordée par le national-socialisme à la politique agraire, tout cela permettait aisément d'estomper les divergences d'intérêts entre petits et grands agriculteurs : tous avaient été revalorisés, tout du moins idéologiquement.

Cette revalorisation de la part de l'Etat de la "condition paysanne" ne se fit pas toutefois pour des raisons uniquement idéologiques, il y allait bien plus de la garantie du ravitaillement, des préparatifs en vue de la colonisation de l'Est ; il s'agissait d'assurer une politique agricole en faveur d'objectifs militaires, de consolider la domination et de préparer la guerre.

En dépit de toutes les différences existantes entre les divers organismes de défense d'intérêts agraires, c'est dans leur propre tradition de conservatisme nationaliste que l'on trouve une importante explication de leur intégration sans à-coups au sein de l'Etat national-socialiste : leurs orientations attardées de féodalité et d'Etat minoritaire, leurs opinions nationalistes. La crainte (économiquement justifiée) d'une perte ou d'une dévalorisation du statut paysan avait depuis longtemps préparé le terrain pour revendiquer un Etat fort et en mesure d'assurer la protection de leurs propres intérêts. Et le fascisme promettait cette idéologie, ainsi que la revalorisation matérielle, sans nuire à la tradition.

Et après 1945 ?

L'orientation conservatrice et la prédominance des intérêts des grandes exploitations restèrent en vigueur malgré les changements politiques et territoriaux. En 1948 fut fondé le "Deutsche Bauernverband"-DBV (Confédération des Agriculteurs allemands).

En tant que principale organisation unifiée des agriculteurs allemands elle ne connaît pas d'adhésions individuelles car ses membres sont les 15 fédérations régionales d'agriculteurs, elles-mêmes subdivisées à l'échelon de la commune, du canton et de l'arrondissement.

A celles-ci s'ajoutent 22 groupements professionnels (par exemple ceux des betteraviers, des éleveurs, des viticulteurs, etc.) ainsi que le "Bund Deutscher Landjugend"-BDL ("Union de la Jeunesse rurale allemande") et le "Deutscher Landfrauenverband"-DLV ("Union des Cultivatrices allemandes").

Pour 5 des fédérations régionales du DBV, de même que pour les organismes associés, et pour le "Landfrauenverband" et la "Landjugend", le "Landvolkprinzip", ("Principe du peuple rural"), est aujourd'hui encore en vigueur comme du temps du "Reichsnährstand", selon lequel toutes les personnes occupées dans le secteur agricole y sont représentées, y compris les non-exploitants tels les ouvriers agricoles, les enseignants des collèges agricoles, tandis que dans les autres fédérations sont admis uniquement les exploitants agricoles. Seules les fédérations régionales sont membres du DBV et non pas les agriculteurs à titre individuel; les groupements professionnels sont membres associés mais peuvent aussi acquérir le statut de membres actifs. Le président du DBV (Freiherr von Heeremann, dont l'épouse est d'ailleurs présidente du "Deutscher Landfrauenverband") peut décider de questions urgentes sous sa propre responsabilité.

Plus de 80% des agriculteurs sont organisés au sein du DBV mais de grandes différences existent suivant les régions et suivant la

taille des exploitations. A peine un tiers des cultivateurs à temps partiel sont organisés dans le DBV. Malgré le degré élevé d'organisation des cultivateurs on ne trouve pratiquement pas de représentants des petits cultivateurs ou des agriculteurs à temps partiel dans l'appareil des responsables du DBV, ces derniers étant presque exclusivement de grands exploitants. Sur le plan des partis politiques, la majorité des responsables va vers les partis chrétiens-conservateurs. Ainsi 70% environ des députés du secteur agricole au Bundestag appartiennent à la CDU et à la CSU (Partis chrétien-démocrate et chrétien-social bavarois). Presque tous les ministres jusqu'à présent sont sortis des rangs du DBV. Ce qui revient à dire que la politique du ministère de "l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts" est fortement influencée par le DBV.

Quelles sont donc les lignes générales de la politique du DBV, la plus forte organisation d'agriculteurs en RFA?

Nous avons déjà signalé sa grande influence sur la politique agraire de l'Etat. Il existe en outre une réciprocité d'actions sur le plan des personnels et des institutions entre le DBV, les coopératives et les entreprises de traitement de produits agricoles.

Les petits cultivateurs et les semi-professionnels n'ont qu'une influence minime sur le DBV bien qu'il ait jusqu'à présent plutôt réussi à les intégrer. Le credo du DBV a pour nom Corporatisme. En effet - pour le citer - "la Confédération des Agriculteurs allemands représente toutes les dimensions d'exploitations, toutes les formes de propriété, toutes les contrées, toutes les orientations politiques, toutes les confessions... Nous ne voulons pas tracer de front, nous voulons la coopération".

Une importante continuité depuis un siècle se fait jour aujourd'hui : la politique agricole et les organisations d'agriculteurs profitent beaucoup plus aux grandes exploitations qu'aux petites et aux moyennes ; d'une part la politique agraire de l'Etat est influencée par une puissante organisation de défense d'intérêts, et d'autre part l'Etat se doit de protéger l'agriculture contre les changements politiques et économiques en la dédommageant par sa politique de subventions et de prix garantis. L'intervention institutionnalisée de l'Etat et l'attachement véhément à la "liberté de la propriété" sont traditionnellement compatibles, et l'évolution de la RDA, après la guerre contribua, par contre-coup à lui donner un essor idéologique.

La mise en place et l'extension du marché agricole européen n'a en rien interrompu cette continuité, au contraire : le recours aux subventions nationales et aux mesures de soutien compensatrices d'éventuels désavantages pour les agriculteurs allemands s'est fait de plus en plus pressant ; au sein de la Communauté

européenne le DBV, en tant que puissant groupe de pression national, a recherché des alliés (cf. le rôle du COPA, Comité des Organismes professionnels agricoles).

Nous avons jusqu'ici surtout montré l'unité et le pouvoir du DBV. Les problèmes économiques et de subsistance, particulièrement ceux des petits et moyens cultivateurs (comme dans de nombreux pays européens, le nombre des agriculteurs en RFA a baissé de moitié au cours des trente dernières années) firent naître un mécontentement croissant contre la politique agricole nationale et de la Communauté européenne. Mises à part quelques actions de protestation à l'échelon régional, voici que se fait jour depuis quelque temps le seul groupe d'opposition significatif. Il s'est adressé en 1975 surtout aux petits et moyens cultivateurs, en formulant 12 thèses. Son but était et demeure le même : exprimer clairement que les agriculteurs ne sont pas des entrepreneurs (comme le proclame le DBV), que le DBV ne représente pas les intérêts des petits et moyens cultivateurs et que la majeure partie des subventions n'atteignent pas les agriculteurs mais l'industrie. Il demande une politique agraire plus juste sur le plan social, capable au moins d'assurer l'existence des petites exploitations, une politique qui rompe avec le principe "croître ou fléchir", qui encourage une production favorable à l'environnement et aux consommateurs, à la place d'une production en série à grand renfort de technologie.

Les membres de l'"Arbeitsgruppe Bäuerliche Landwirtschaft"-ABL ("Groupe de travail agriculture paysanne") veulent toucher les agriculteurs et consommateurs, entreprendre de nouvelles expériences, expérimenter de nouveaux modes de coopération, trouver appui auprès de groupes sociaux et politiques. Limités, ils ne peuvent se mesurer au puissant DBV mais il existe maintenant plus de 30 groupes régionaux; ils commencent à gagner des sièges aux élections des chambres agricoles; ils publient en commun depuis dix ans un journal, et l'ABL joue un rôle qui s'affirme de plus en plus auprès de l'opinion publique et des consciences collectives.

Ceci tient pourtant moins à un regain d'intérêt pour le sort de la paysannerie qu'à une sensibilité accrue face aux problèmes de l'environnement et de l'alimentation.

L'ABL est la seule organisation agricole de l'histoire de la République fédérale à réussir à faire le poids face à la Confédération des Agriculteurs, sans dépérir au bout de peu de temps : rare exemple de la "diversité" de la représentation des intérêts des agriculteurs, il est encore relativement réduit, ses perspectives de développement encore embryonnaires.

En résumé, la situation en RFA se décrit brièvement comme suit: il y a une puissante confédération unifiée d'organisations agraires, traditionnellement vouée à représenter en réalité les intérêts des grandes exploitations en collaboration avec l'Etat et qui jusqu'à présent parvenait à conduire ce genre de politique. Mais un refus se fait sentir parmi les petites et moyennes exploitations qui ne se sentent pas représentées, d'autant qu'elles se trouvent affectées par le "changement des structures". Cette opposition est toutefois une traduction du mécontentement et de l'inquiétude; la mise en place d'actions politiques est un processus ardu pour elle, et contrarié par des mentalités enclines à l'étatisme et à l'autoritarisme ainsi que par les expériences qui en dérivent en RFA.

BIBLIOGRAPHIE

- Abeldt, G. 1986: Agrarpolitik und Interessenvertretung in der Bundesrepublik Deutschland. Eine Fallstudie über spätkapitalistische Politikgestaltung, diplöme, universit  Hamburg
- Ackermann, P. 1970, Der Deutsche Bauernverband im politischen Kr ftespiel der Bundesrepublik. Die Einflu nahme des DBV auf die Entscheidung  ber den europ ischen Getreidemarkt, T bingen
- Ackermann, P. 1977: Landwirtschaftliche Interessenpolitik in der Bundesrepublik Deutschland. Organisationsstruktur - Adressaten - Erfolgsbedingungen, in: Der B rger im Staat, n  27, 1977
- Barmeyer, H. 1971: Andreas Hermes und die Organisation der deutschen Landwirtschaft. Christliche Bauernvereine, Reichslandbund, Gr ne Front, Reichsn hrstand 1928-1933, Stuttgart
- Bethusy-Huc, V./M. Besch 1971: Interessenverb nde in der agrarpolitischen Willensbildung, in: Zeitschrift f r Parlamentsfragen, n  2, 1971
- B rger, H. 1967: Die landwirtschaftliche Interessenvertretung in der Zeit von 1933 bis zur Gegenwart unter besonderer Ber cksichtigung der westdeutschen Verh ltnisse, th se de doctorat, universit  Erlangen
- Flemming, J. 1978: Landwirtschaftliche Interessen und Demokratie. L ndliche Gesellschaft. Agrarverb nde und Staat 1890-1925, Bonn
- Gies, H. 1973: Der Reichsn hrstand. Organ berufsst ndischer Selbstverwaltung oder Instrument staatlicher Wirtschaftslenkung, in: Zeitschrift f r Agrargeschichte und Agrarsoziologie, n  21, 1973
- Heinze, R.G. 1977: Struktur und Politik des deutschen Bauernverbandes, in: Brockmann, A.D ( d.), Landleben. Ein Lesebuch von Land und Leuten. Argumente und Reportagen, Reinbek bei Hamburg
- Heinze, R.G. 1981: Verb ndepolitik und "Neokorporatismus". Zur politischen Soziologie organisierter Interessen, Opladen

Lutz, Ch.P. 1967: Der deutsche Bauernverband. Ein Beitrag zum Konzept der intermediären Gruppen, thèse de doctorat, université Mannheim

Poppinga, O. 1975: Bauern und Politik, Frankfurt

Puhle, H.-J. 1975: Politische Agrarbewegungen in kapitalistischen Industriegesellschaften. Deutschland, USA und Frankreich im 20. Jahrhundert, Göttingen

Sondermann, K. 1983: Wirtschaftsentwicklung und Landwirtschaftliche Verbandspolitik, Münster

Sontowski, R. 1989: Der Bauernverband in der Krise. Ein Beitrag zur politikwissenschaftlichen Neubestimmung gruppenkollektiven Verhaltens, thèse de doctorat, université Hannover

Wegner, R. 1986: Landwirtschaftliche Interessener-tretung in der Bundesrepublik Deutschland. der Deutsche Bauernverband (DBV), diplôme, université Hamburg

Periodiques:

"Deutsche Bauernzeitung", éd.: Deutscher Bauernverband (DBV), Köln

"Unabhängige Bauernstimme" (avant 1987: "Bauernblatt"), éd.: Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (ABL), Rheda-Wiedenbrück



BELGIQUE :
De l'emprise des Eglises à l'hégémonie du Boerenbond (1)

Marc Mormont Catherine Mougenot Gilbert Cellier

**Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Arlon (Belgique)**

(1) Les recherches sur les organisations agricoles sont très peu développées en Belgique. La synthèse présentée ici s'appuie sur les quelques études existantes (spécialement : CRISP, 1968 et 1985 ; Clayes, 1973) ainsi que sur les travaux ayant trait à l'étude des groupes de pression.



ORGANISATIONS ET CLIVAGES SOCIO-POLITIQUES

La structure des organisations agricoles en Belgique ne peut se comprendre hors des clivages croisés qui sont ceux du système socio-politique belge : clivage laïcs-cléricaux, clivage idéologique droite-gauche et clivage régional qui oppose Flandre (à majorité catholique avec industrialisation tardive et une agriculture pauvre jusque vers 1930) et Wallonie (à majorité socialiste, tôt industrialisée). Ces clivages expliquent la constitution historique très différente des organisations agricoles présentes dans chacune des deux régions.

Au début du 20ème siècle le pouvoir est essentiellement polarisé et partagé par deux grands partis : les libéraux et les catholiques. Avec la croissance du parti socialiste (sorti de la matrice libérale anticléricale), on va très vite assister à une nouvelle division Nord/Sud : le parti catholique, premier parti du pays, est dominant en Flandre, alors qu'au sud, le parti socialiste devient progressivement majoritaire.

Cette distinction a d'autant plus de sens que le monde agricole est encore profondément chrétien, excepté une fraction d'exploitants, parmi les plus aisés, qui sont anticléricaux, en Wallonie (et donc libéraux).

On peut penser que l'organisation progressive des agriculteurs flamands s'opère dans un contexte d'émancipation, d'abord culturelle, puis économique et politique d'une région, qu'elle s'insère dans le mouvement flamand ce qui expliquerait sa forte intégration au système politique, ainsi que la grande disponibilité des agriculteurs flamands à accepter un encadrement social mais aussi technique.

En Wallonie au contraire, l'organisation agricole se développe dans un contexte où l'opposition dominante est celle de la droite et de la gauche confrontée à la question ouvrière : l'organisation agricole est marquée par un souci de se défendre de la ville, et par l'enjeu que le vote agricole représente pour les partis.

La division du monde agricole belge est donc étroitement conditionnée par la structuration historique de l'univers socio-politique.

LES ORGANISATIONS AGRICOLES

Entre 1880 et 1890, les prix agricoles diminuent fortement sous l'influence des importations de blé américain. Pour combattre à la fois la misère des agriculteurs, mais aussi pour les protéger des idées de gauche qui cherchent maladroitement à se répandre dans les campagnes, le clergé local organise dans les paroisses des

"gildes" : le manifeste du "Belgische Boerenbond" (Ligue des paysans), est lancé le 1er août 1890. Ce sont là les prémisses de la très puissante association toujours connue aujourd'hui sous le même nom de Boerenbond.

1. En Flandre : monopole du Boerenbond

Le Boerenbond ne se limite pas au seul territoire flamand : il s'étend en Brabant wallon, dépendant du même diocèse flamand de Malines, mais aussi dans les cantons limitrophes (cantons de l'est et de Mouvron) et, également au delà de la frontière française (le Belgische Boerenbond in Frankrijk, fondé en 1926 veille à ce que les agriculteurs émigrés en France y conservent leur langue, leurs moeurs, etc).

Le poids de cette organisation est énorme. D'abord au sein de la population agricole, car elle regroupe en Belgique plus de 60% des agriculteurs affiliés à un syndicat paysan et exerce un quasi monopole dans la partie flamande du pays. Mais aussi, ce poids, ou cette pression, imprime toute la vie politique et sociale : ceci résulte de sa position économique et financière puissante, et de son intégration forte dans le système politique. De plus, et contrairement à la Wallonie, où la distinction entre rural et agricole s'impose dès les années trente (Mougenot et Mormont, 1988), le Boerenbond reste une structure très active pour les ruraux en général à travers ses associations de jeunes et de femmes : il dispose par là d'un poids politique qui excède de loin la proportion d'agriculteurs dans la population active de la Flandre.

Cette influence s'exerce à tous les niveaux avec un échelon local qui demeure dominant ; l'ancienne structure paroissiale a été conservée : les membres adhèrent directement à ces "gildes", elles-mêmes intégrées aux échelons supérieurs. L'aspect confessionnel toujours nettement affirmé, ("conserver la foi et les bonnes moeurs à la campagne"), fait du clergé local des animateurs quasi-permanents du mouvement... En même temps c'est une organisation très spécialisée, dans le processus de prise de décision.

2. En Wallonie : l'Alliance Agricole Belge

L'"Alliance Agricole Belge"--AAB est en quelque sorte le pendant du Boerenbond en Wallonie, sans toutefois égaler sa puissance ni sa force de pression. Elle fut créée en 1929, à la suite de l'échec d'un mouvement unitaire "Boerenbond-Ligue des fermiers", mais aussi de celui de la "Ligue Agricole Belge", également d'inspiration chrétienne. Elle va ainsi

réunir officiellement bon nombre d'associations existant déjà au niveau local dans les quatre provinces wallonnes. De fait l'"Alliance" n'est pas à proprement parler le groupement homologue du Boerenbond en Wallonie. Elle va plus exactement se situer dans son sillage : plus discrète au niveau de la vie socio-politique (bien que très liée au parti social-chrétien) mais aussi dans l'encadrement qu'elle apporte aux membres, l'essentiel de ses activités (notamment économiques) sont rattachées à celle du Boerenbond. En adhérant à l'Alliance, les cultivateurs contractent consciemment ou non une adhésion au Boerenbond.

3. Les Unions Professionnelles Agricoles

C'est dans un contexte d'opposition à ce bloc catholique que se créent en 1919, avec l'appui de certains francs-maçons, les "Unions Professionnelles Agricoles"-UPA. Elles réunissent au départ de gros cultivateurs libéraux wallons. Avec le temps, cette opposition au monde catholique va s'estomper et, il semble bien que le clivage catholique/non catholique ait sensiblement moins joué dans l'adhésion des membres (2) au détriment de différences régionales plus fortes, mais aussi de divisions marquant le monde agricole lui-même, en fonction des leaders et des réseaux locaux. Ce sont dans certaines régions plutôt les agriculteurs aisés qui se regroupent au sein des UPA, alors qu'ailleurs, les mêmes exploitants se tournent, plus volontiers, vers le syndicat concurrent. Les UPA s'affirment officiellement comme un véritable syndicat poursuivant la défense de ses membres et il est vrai qu'au niveau du discours officiel, elles manifestent une plus grande agressivité dans l'action. Ce sont les UPA qui, en 1962, ont pris l'initiative des actions faisant éclater au grand jour le malaise agricole (opérations des "tridents").

Ces trois associations détiennent le quasi-monopole de la représentation des agriculteurs en Belgique et ont, pour ce faire, constitué un front commun : "le front vert", au sein

(2) Bien que certains membres du clergé aient fortement découragé les agriculteurs de s'affilier aux UPA, en les menaçant d'excommunication, alors que le statut de l'organisation reconnaît explicitement la "doctrine sociale catholique" comme base idéologique.

duquel la coopération, plus tactique qu'idéologique, vise à renforcer la défense du point de vue agricole.

LES ASSOCIATIONS MINORITAIRES

Créée en Wallonie à la fin de la seconde guerre, l'Union de défense des exploitants familiaux-UDEF est la seule organisation agricole proche de la gauche, voire même de l'extrême-gauche, (elle comptait au départ de nombreux communistes). Cette association trouve son origine dans des groupes de résistance inégalement présents dans l'espace wallon, qui fusionnèrent au sortir de la guerre dans le but d'unir et de défendre les petits exploitants mal représentés jusqu'alors par les grosses organisations.

Il faut mentionner enfin le Boerenfront et l'Algemeen Boeren Syndicaat-ABS, homologues respectivement de l'UDEF et des UPA en Flandre. Ces deux organisations flamandes sont de création plus récente (l'ABS remonte à l'action "des tridents" menée en 1962). Elles sont largement dominées par le Boerenbond, seul interlocuteur et représentant officiel des agriculteurs flamands dans les différents conseils consultatifs nationaux et régionaux, et au niveau du marché commun.

LES ORGANISATIONS DE JEUNES : DES POINTS DE DIVERGENCE

Dans l'évolution des organisations, on remarque une attention spécifique accordée aux jeunes et aux femmes. Plus ou moins rapidement, vont se créer des branches spéciales du mouvement qui leur sont plus spécifiquement destinées. Ainsi, en 1922, les UPA créent le groupe des Jeunes Alliances Paysannes destiné à "constituer une pépinière de cadres ainsi qu'un moyen d'extension et de formation de la jeunesse agricole" (3).

A propos de ces mouvements de jeunes agriculteurs, deux faits sont essentiels à souligner.

- Le premier concerne l'action catholique rurale, et en particulier le mouvement des femmes et des jeunes (la JAC

(3) Cf. rapport du 42ème congrès annuel des Fédérations Nationales des UPA et JAP de Belgique, 1967 p.17 cité par Ph. CLAYES.

devenue très rapidement la Jeunesse Rurale Catholique (JRC) (4). En Wallonie, ces deux mouvements se développeront rapidement dès l'entre-deux-guerres. La JRC, influencée par toute la perspective et les méthodes d'action des mouvements d'action catholique spécialisés pour les jeunes, va connaître dans les années cinquante un succès important dans les villages. A cette époque, les relations avec les branches jeunes des associations agricoles restent très peu formelles. La JRC croît rapidement et de façon quasi-autonome, accompagnée plus discrètement par l'Action catholique pour les femmes en milieu rural-ACFR.

Il en va tout autrement en Flandre, où tous ces mouvements font partie intégrante du Boerenbond, de même que d'autres services tels que les aides familiales rurales... Cette organisation est tout à fait significative de l'esprit de corps qui caractérise fortement le Boerenbond - Eglise dans l'Eglise, Etat dans l'Etat... -. Au début des années soixante-dix, cette situation sera fortement critiquée par les permanents de la branche jeune. Ils mettent en cause la structure centrale de l'organisation qui agit au détriment de la défense même des agriculteurs, et en particulier des petits.

- L'autre fait marquant concerne la création en 1974 du Front Uni des Jeunes Agriculteurs- FUJA en Wallonie. Celui-ci doit sa naissance à la convergence de diverses forces.

Tout d'abord la JRC : par sa méthode d'action et de formation, elle amena de nombreux jeunes à s'investir concrètement dans leur vie, à l'envisager selon les nouveaux points de repères de la vie rurale en pleine modernisation. En particulier, par les services spécialisés, elle anima et forma des jeunes agriculteurs souvent modestes. Cette action-réflexion fut à la base d'une véritable pépinière de leaders ruraux en général, mais aussi en particulier de cadres pour les mouvements agricoles. Les branches jeunes des UPA et de l'Alliance s'en trouvèrent singulièrement renforcées, mais aussi rapprochées l'une de l'autre.

Devant cette mouvance, l'UDEF renonça à créer sa propre branche jeune pour venir renforcer le FUJA naissant. Plus précisément on doit dire que cette union se noua de façon prématurée ; elle fut en effet précipitée par les réactions des branches adultes de l'Alliance et des UPA qui s'inquiétaient de cette animation montante et préféraient de loin que les cadres jeunes continuent à amuser la jeunesse agricole et à "organiser des bals". La tension atteint son paroxysme lors

(4) Cf. Mougenot et Mormont, 1988.

de la décision d'implantation d'un camp militaire (Marche) à laquelle s'opposaient farouchement les jeunes.

De fait, le FUJA ne fera jamais que "vivoter", ne disposant que de subsides réduits et d'un personnel trop temporaire.

Plus fondamentalement ces organisations remirent en cause une vision globale de l'économie où devait par force s'intégrer l'agriculture, de même qu'une notion corporatiste du groupement d'agriculteurs. C'est un tout autre modèle de formation et d'action que proposaient ces jeunes essentiellement marqués par l'action catholique des années cinquante. S'affrontaient ainsi des modèles et des thèmes d'action aussi différents que "la défense de l'exploitation familiale" et de la "solution individuelle" d'une part, et la "défense des droits à l'égalité, à la juste satisfaction des besoins" et la "solution politique collective" d'autre part (5). Parallèlement on ne peut pas ne pas mentionner l'existence sporadique de formes d'organisations spontanées, telle l'Assemblée Libre des Agriculteurs, qui dans certaines régions réunissent sans organisation formelle des agriculteurs plus revendicatifs. Plus récemment on peut également noter l'apparition de groupes marginaux d'agriculteurs qui cherchent à s'organiser autour de la défense de l'agriculture biologique et de la vente directe au consommateur.

Ces éléments sont soulignés ici pour indiquer que les clivages internes aux organisations agricoles (reflets de l'hétérogénéité des agriculteurs) sont un fait constant de l'histoire et de la structure des organisations.

REPRESENTATIVITE DES ASSOCIATIONS PAYSANNES

Il semble difficile de donner une idée précise du nombre d'affiliés. Le tableau qui suit permet d'observer la répartition des agriculteurs syndiqués pour l'ensemble de la Belgique. Basé sur des chiffres peu récents, il permet néanmoins de situer le poids relatif des différentes organisations.

(5) "Analyse institutionnelle d'une organisation - Les jeunes Alliances Paysannes face aux transformations du monde agricole" J.BASTIN, Université Catholique de Louvain, Janvier 1974.

Tableau : Représentativité des organisations agricoles (1973) (6)

FLANDRE		WALLONIE	
Organisme	% d'affiliés	Organisme	% d'affiliés
Boerenbond	61.5 %	Alliance Agric.	11.5 %
A.B.S.	3.1 %	U.P.A.	14.6 %
Boerenfront	3.8 %	U.D.E.F.	5.4 %

Il faut par ailleurs souligner que ces chiffres ne tiennent pas compte des organisations de jeunes. D'après ces mêmes sources, il semblerait que le pourcentage total d'agriculteurs affiliés à une organisation syndicale soit proche de 60. En outre, la répartition des adhésions ne s'explique pas uniquement en raison de critères politiques, idéologiques ou même géographiques, mais aussi par la confusion de deux rôles différents joués par les syndicats : la défense des intérêts professionnels et les services économiques et sociaux. Les petits agriculteurs bien que mieux défendus par les organisations marginales ne peuvent y trouver le même type d'avantages matériels.

LES MODES D'ACTION DES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Les modes d'action des organisations agricoles sont largement conditionnés par la structure du champ politique et par la position de chacune. Ainsi par exemple l'inertie et le peu d'agressivité que témoigne le Boerenbond dans la défense des agriculteurs ne peut se comprendre que par son implication dans les enjeux économiques nationaux et internationaux, (dès les années vingt le Boerenbond réinvestissait l'épargne des agriculteurs dans des

(6) Cf. PH. CLAEYS, *op.cit.*

activités très diverses et parfois très éloignées de l'agriculture, comme par exemple l'industrie).

Ainsi il est clair que les sociétés économiques créées comme moyen d'un objet social - la défense des agriculteurs - suscitent des objectifs qui peuvent devenir éloignés, voire même opposés à ce but. La force économique des syndicats agricoles en Belgique, (au moins des trois plus importants), présente parfois peu de convergence avec l'idée commune qu'on se fait d'un syndicat. Le cas du Boerenbond apparaît ici comme un véritable paradigme :

- d'une part, des services qui peuvent prendre en charge l'agriculteur de sa naissance à sa mort - cotisations de pension et de maladie, allocations familiales, assurances de tous types, épargne, mais aussi structures d'aides spécifiques à la profession par des systèmes groupés d'achats et de ventes -, le tout s'accompagnant de services juridiques et fiscaux (7) ;
- d'autre part, un puissant réseau économique structuré essentiellement en trois sociétés : le Comptoir d'achat et de vente du Boerenbond, les assurances du Boerenbond belge, la centrale des caisses rurales "CERA" - organisme coopératif d'épargne et de crédit. Ces trois filiales économiques se situent toutes les trois parmi les principales sociétés de leurs secteurs respectifs.

Autrement dit, le poids de Boerenbond est essentiel dans les secteurs de la distribution, de la transformation des produits agricoles et dans ceux de l'épargne, du crédit et des assurances et ce, non seulement en Flandre, mais de façon plus globale dans l'ensemble du pays, (on laisse courir le bruit prétendant que le propriétaire foncier le plus puissant en Wallonie serait bien le Boerenbond).

Bien que préconisant une action plus syndicale, les UPA s'investissent également dans le secteur économique, mais avec bien sûr un poids moindre que celui du Boerenbond : c'est notamment la gestion de nombreuses coopératives agricoles et de promotion de l'épargne et du crédit. Il en est de même pour l'Alliance, vivant elle même dans l'ombre du Boerenbond.

Un tel poids économique dépasse largement le milieu et les intérêts de la population agricole et ne peut exister que par la présence de réseaux autres (qui peuvent néanmoins se

(7) Voir Annexe.

superposer), de nature socio-politique cette fois ; et ainsi, il apparaît clairement que le poids politique des associations n'a lui non plus que peu de rapports avec une simple représentativité des agriculteurs dans la société belge.

Les liens avec les partis politiques et essentiellement le parti Social Chrétien et son homologue flamand, le puissant CVP, sont eux aussi très étroits. C'est ainsi que le Boerenbond peut se permettre de déclarer en 1966 : "Quel que soit le projet, les organisations agricoles s'opposeront à toute révision à laquelle elles ne participeraient pas, contrairement à toutes les promesses gouvernementales. Elles n'accepteront pas de faits accomplis" (8).

Le Boerenbond constitue une des "branches" constitutives du parti social-chrétien dominant en Flandre, ses représentants sont statutairement membres des principaux organes de direction du parti. De plus les Ligues agricoles entretiennent des contacts réguliers et formels avec la Fédération des Industriels Belges. Un lien étroit réunit le Boerenbond et l'Association des classes moyennes en Flandre qui forment deux des trois "bloccs" formellement constitutifs du Christelijk Vlaams Partij. Le nombre des députés de ce parti qui représentent le Boerenbond ne diminue pratiquement pas de 1945 à 1985, donnant au "monde agricole" un poids politique disproportionné. Le ministre de l'Agriculture est toujours flamand, catholique et proche du Boerenbond.

Les organisations wallonnes, quant à elles, sont moins directement liées à la vie politique. Il a été longtemps de tradition que le parti social-chrétien coopte dans ses rangs un sénateur représentant l'Alliance dans le parti.

Les UPA n'ont aucun lien statutaire avec les partis mais comptent des amis dans les trois principaux partis wallons.

L'UDEF est la seule organisation entretenant des relations avec des partis dits "de gauche" et notamment aujourd'hui avec le parti socialiste, ainsi qu'avec les associations de consommateurs. Mais, dans le contexte d'un fédéralisme croissant, les UPA tendent à se rapprocher du parti socialiste dominant en Wallonie.

La référence dominante de l'action des organisations agricoles semble être d'abord la défense de l'agriculture (prise comme un tout), par rapport à l'industrie : il s'agit de protéger l'agriculture contre la puissance de l'industrie, et c'est le discours qui a dominé les premières oppositions à la PAC dès les années

(8) Le journal "Le Soir" du 21/9/1966, cité par Ph. Clayes.

soixante. Mais en même temps, elles définissent l'agriculteur comme un entrepreneur, comme un professionnel, ce qui inscrit les agriculteurs dans le conglomérat des classes moyennes dont on a vu qu'il a une certaine forme d'organisation politique, sans pour autant l'identifier à une activité économique comme les autres, puisqu'il faut protéger l'agriculture et son caractère familial. Il semble d'ailleurs que, par des voies différentes, les organisations agricoles tendent aujourd'hui à se rapprocher des autres organisations de classes moyennes traditionnelles (artisans et commerçants), sur le modèle de l'entrepreneur individuel. Du fait de leur forte insertion dans le système politique, elles semblent percevoir l'Etat comme un protecteur de l'agriculture via son rôle d'arbitre entre les intérêts des différents groupes, et surtout comme le représentant de leurs intérêts auprès des institutions européennes.

Les organisations agricoles belges, très peu étudiées, sinon sous leur aspect de groupes de pression, constituent un cas intéressant dans la mesure où elles se sont développées de manière différente dans un Etat divisé (en voie de fédéralisation complète mais où l'agriculture reste actuellement de la compétence de l'Etat central). C'est l'articulation entre région, Etat et organisations agricoles qui pourrait faire l'objet d'une recherche, d'autant plus intéressante que les organisations ont évolué progressivement dans un contexte de plus en plus européen.

ANNEXE

Description schématique du BOERENBOND.

SOCIO PROFESSIONNEL

1. Les "Landelijke Gilden" constituent les organisations locales (60% d'agriculteurs) de défense et promotion des agriculteurs. (animation socio-culturelle, aide sociale, action syndicale, formation professionnelle) auxquelles adhèrent les agriculteurs. 35.000 membres environ.
2. Le "Katholiek Verbond voor Landelijke Vrouwen" (Ligue Catholique des Femmes Rurales) constitue l'homologue féminine des "Gilden", mais avec un public plus large (161.000 membres) donc moins agricole.
Gère des services d'aides familiales, d'aides seniors, et de soins à domicile.
nb Ces deux premières organisations sont membres du "Centrum voor Sociaal en Cultureel Werk" qui regroupe toutes les associations catholiques flamandes du secteur socio-culturel.
3. La "Katholieke Landelijke Jeugd" (Jeunesse Rurale Catholique) avec 33.000 membres a été affaiblie par un conflit vers 1974-75 qui portait sur l'aide aux petits agriculteurs.
4. On pourrait y ajouter deux associations s'occupant de clubs équestres et d'élevages de chevaux et de poneys (15.000 membres en tout).

ECONOMIQUE

Organismes proprement économiques

1. Centrale d'Achats et Ventes Coopératives. (CA* 15 milliards de FB)
2. Assurances du Boerenbond (CA 10,5 milliards)
qui ont deux principales filiales
- une caisse d'assurances pour indépendants
- une société d'assurances spécialisée (S.A.SECURA)
et qui ont des participations dans une société d'assurances maritimes, la plupart des grandes banques belges (entre 1 et 5% de leur capital) un holding financier (le 3° du pays: Almanij) et de nombreuses entreprises industrielles.
3. CERA. banque qui offre à toutes les catégories de population une gamme complète de services bancaires. Première banque dans le secteur hypothécaire et première caisse d'épargne privée du pays, elle a en région flamande un monopole sur l'épargne et le crédit aux agriculteurs, et joue un rôle d'intermédiaire avec les aides de l'Etat aux agriculteurs.
4. Laiteries coopératives. Les principales laiteries de la région flamande qui contrôlent l'essentiel du marché du lait en Belgique..
5. Criées coopératives (CA 7 milliards soit 65% du CA de ce secteur).
6. Bureau d'Etudes Techniques et Economiques qui travaille de plus en plus à l'étranger et en particulier en Afrique)
- 7 Une importante entreprise de commercialisation de la viande.

Organismes de services.

1. Fonds d'assistance sociale (gère des services de sécurité sociale C.A. 3,5 milliards)
2. Caisse d'Allocations familiales
3. Secrétariat fiscal et comptable

* Chiffres d'affaires.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTRAND L., 1903, Histoire de la coopération en Belgique, Bruxelles.
- CHLEPNER B.S., 1972, Cent ans d'histoire sociale en Belgique, 4^e éd, Ed de l'Université de Bruxelles.
- CRAEYBECK S., 1973/1974, De agrarische depressie van het einde des 19 de eeuw en de politieke strijd om de boeren, Revue Belge d'Histoire Contemporaine, Bruxelles
- CRAEYBECK S., 1963, De agrarische wortels van de industriële omwenteling, Revue belge de Philologie et d'Histoire.
- DE CRAUWER P., 1982, De reactie van de Vlaamse boerenwereld op de landbouwcrisis na het faissement van de Middenkredietkas (1935-1940), mémoire de licence inédit, Bruxelles
- DE WINTER A. et C. TAMBUYSER, 1956, L'évolution de l'industrie laitière coopérative en Belgique, Revue de l'Agriculture, Bruxelles.
- DELFOSSÉ P., 1979, La formation des familles politiques en Belgique 1830-1914, Res Publica, Bruxelles.
- DELFOSSÉ P., 1976, Les classes moyennes face au problème de la croissance. Position de la fraction autonomiste des classes moyennes (1889-1914), CREHIDES, Louvain la Neuve.
- EVERAET H., 1977, L'agriculteur et la politique agricole, IEA, Bruxelles.
- LINDEMANS P., 1952, Geschiedenis van de landbouw in België, Anvers
- MATHY-SIMON Chantal, 1976, Les problèmes du Monde Agricole belge (1958-1972) Perspectives d'une organisation syndicale: l'Alliance Agricole Belge, Institut des Sciences Politiques et Sociales, Louvain la Neuve;
- MOUGENOT C. & M. MORMONT, 1988, L'invention du rural. L'héritage des mouvements ruraux, Bruxelles, Editions Vie Ouvrière.
- SMITS J., 1982, Inventaris van de betogingen in België 1960-1974, Leuven
- VAN DE WIELE J., 1983, Les criées coopératives horticoles en Belgique, Agricontract, Bruxelles
- VAN DIJCK J., 1971, De integratie van de Belgische landbouwer in de samenleving - Gids op Maatschappelijk Gebied, GIDS op Maatschappelijk Gebied.
- VAN HEGHE G., 1976, Modalités et organisation de l'intégration verticale et horizontale dans l'agriculture belge, Bruxelles
- VAN LANDEGHEM G., 1983, Landbouwsverenigingen en hun pers 1891-1904, mémoire inédit, Leuven
- VAN MOLLE Leen, 1986, Innovation technologique et changement social : le cas de l'agriculture belge, XIX^e et XX^e siècles, in L'Innovation technologique, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles
- VAN MOLLE Leen, 1982, De belgische katholieken en de landbouw. Agrarische politiek en beroepsverenigingen (1884-1914), doctorat inédit, Leuven
- VAN MOLLE Leen, 1984 sept, Le centenaire du ministère de l'Agriculture, Agricontract, Bruxelles
- VANDERVELDE E., 1902, Essais sur la question agricole en Belgique, Ed du Mouvement Socialiste, Paris
- VARZIM A., 1934, Le Boerenbond belge, l'oeuvre du relèvement et de la grandeur de la classe agricole d'un pays, D. de Broucker, Paris
- VERHÛLST A. et G. BUBLOT (eds), 1980, L'agriculture en Belgique. Hier et aujourd'hui, Bruxelles
- VLIBERGH E., 1900 (31 oct), L'abbé Jacques-Ferdinand Mellaerts. Notice bibliographique, Revue Bio-Bibliographique, Bruxelles.

DANEMARK :
La victoire des fermiers moyens

Flemming Just

Sydjysk Universitetscenter



LA FORMATION DU SYSTEME DES ORGANISATIONS AGRICOLES

Au cours de ces cent cinquante dernières années le noyau central de l'agriculture danoise a été constitué par les fermiers moyens, qui possédaient, au moins jusque dans les années soixante, quelque 40% des exploitations et 75% des terres. Autant en économie, en politique qu'en agronomie ces fermiers, apparus à la suite des réformes foncières et agricoles entreprises dans le pays par la Grande Commission agricole à la fin du 18e siècle, ont joué un rôle très important. Dans les associations de fermiers, établies dans la seconde moitié du 19e siècle, les fermiers moyens ont réussi à s'imposer face aux grands propriétaires (1,5% des exploitations et 15% des terres). La même image se dégage tant au plan local qu'au plan national.

Le mouvement coopératif qui avait démarré dans les années 1880, était lui aussi totalement dominé par les fermiers moyens. En 1900, la majorité des membres des comités, dans les 1067 laiteries coopératives, les 26 abattoirs, les 879 magasins coopératifs et dans environ 1000 sociétés de vente en gros étaient des fermiers moyens.

Le mouvement coopératif, avec 90% de la production des produits laitiers et de la viande, a permis à ces paysans-propriétaires de prendre le contrôle d'une partie importante de l'industrie alimentaire, et par là même d'assurer leur position en tant que propriétaires.

En 1899, les différents secteurs coopératifs se regroupèrent pour former "Le Comité Central Coopératif du Danemark" (Andelsudvalget). Le Comité n'a jamais atteint une grande influence comme organisation de pointe ; les intérêts des organisations qui la composaient étaient trop dissemblables. Par contre, les deux secteurs coopératifs les plus importants, laiterie et boucherie qui, au même moment avaient fondé leur propre organisation à l'échelon national, réussirent à fonctionner comme organisations influentes et indépendantes.

Les petits fermiers - environ 60% des exploitations et 10% des terres - profitèrent eux aussi du mouvement coopératif qui rendit la production à petite échelle également avantageuse. Malgré les difficultés auxquelles ils durent faire face pour s'imposer dans les coopératives, ils en restèrent d'ardents partisans. Ils s'organisèrent plus tard que les fermiers moyens.

En 1906, ils formèrent "l'Association Danoise des Petits Fermiers" (Danske Husmandsforeninger). Ce syndicat a toujours eu une influence politique démesurée, grâce à ses liens étroits avec le parti Social-démocrate et les partis sociaux-libéraux qui, ensemble, formèrent plusieurs fois le gouvernement au cours de ce siècle.

C'est ainsi qu'un secteur agricole parfaitement organisé s'était déjà formé avant la Première Guerre Mondiale. On comptait deux associations professionnelles, (Association danoise des Fermiers et Association danoise des Petits Fermiers), ainsi qu'un certain nombre d'organisations coopératives à l'intérieur des secteurs de production et de vente en gros.

Mais l'agriculture ne s'exprimait pas à l'unisson vis-à-vis du gouvernement, de l'administration ou des autres organisations. Ceci fut surtout un problème pendant la guerre de 1914-1918. Bien que le Danemark garda une position neutre, le besoin d'interventions gouvernementales et d'engagement des organisations fut considérable. En conséquence, le Conseil Agricole du Danemark (Landbrugsrådet) fut établi en 1919, dans le but de constituer une organisation centrale, seule instance ayant droit de négociation avec le gouvernement dans les questions de politique générale, d'exportation et d'économie internationale touchant à l'agriculture.

Le souhait d'être la seule voix ne fut cependant pas exaucé, les petits fermiers ne voulant pas participer, par crainte d'être mis en minorité par "l'Association des Fermiers Danois" et les organisations coopératives, dominées par les fermiers moyens. A part une courte période, durant la crise des années trente, les petits fermiers restèrent à l'écart du "Conseil Agricole", jusqu'en 1976. Le développement qui, depuis les années soixante, n'avait pas été en faveur des petits fermiers et l'adhésion, en 1973, au Marché Commun rendirent plus nécessaire un front commun. Depuis 1976, le Conseil a été, incontestablement, l'organe suprême du secteur agricole (voir figure). Le Conseil est dirigé par un président, venant de l'Association des Fermiers et de deux vice-présidents, recrutés parmi l'Association des Petits Fermiers et les organisations coopératives.

AVANT L'ADHESION, EN 1973, AU MARCHÉ COMMUN

Le regroupement, autour du Conseil agricole, fut un effet de l'affiliation à la CEE mais, en fait, il s'agissait du résultat tardif d'un changement instauré dès les années soixante.

Au cours des années soixante, la politique officielle danoise tendait vers l'adhésion à la CEE, dans l'intérêt de l'agriculture. L'entrée du Danemark étant subordonnée à l'admission de la Grande Bretagne, la situation resta instable jusqu'en 1969, où le "non" de la France à l'Angleterre se changea en un "oui".

Dans la période d'attente, il devint généralement accepté dans les milieux politiques danois, que l'agriculture, se trouvait dans

"l'antichambre" du Marché Commun, avait besoin de subsides pour lui conserver, intact, son potentiel de production.

L'agriculture danoise qui, par tradition, était très libérale, ne manifesta pas de scrupules à être subventionnée pour un montant égal au tiers de son produit brut, mais comparée aux autres pays européens, la subvention n'était pas très élevée. Un trait particulier, concernant la politique de subvention, était la façon dont les organisations agricoles participaient à la distribution de l'argent. Les organisations fournissaient le matériel statistique de fond ; avant que de nouvelles lois soient votées, ils menaient les discussions politiques décisives avec le gouvernement, ce qui, en fait, mettait le Parlement, hors d'influence. Elles prirent également une part active dans la phase de mise en application, c'est-à-dire dans l'administration des fonds. A côté de la distribution de fonds venant de divers sources d'aide, les organisations étaient également autorisées à taxer certains produits agricoles.

Bien que les systèmes de marché intérieur aient donné aux organisations agricoles, dans les années soixante, une grande influence sur la politique et l'administration, ce n'était pas pour elles, un rôle nouveau.

Depuis l'établissement du ministère de l'Agriculture en 1896, les organisations ont joué un rôle dominant dans la formulation et l'application de la politique agricole. Le nombre de fonctionnaires, au ministère, était faible, ce qui laissait une grande partie de l'expertise et des données statistiques aux organisations. Son rôle était réduit aux affaires d'ordre juridique : détails juridiques et considérations de justice.

APRES 1973

L'entrée dans la CEE changea radicalement la position du ministère et des organisations. Pendant quelque temps, la plupart des subventions nationales étant supprimées, l'influence des organisations se trouva diminuée. En contre-partie, elles essayèrent de conserver le droit d'administrer les nouveaux arrangements concernant les subventions de la CEE. Le ministère de l'Agriculture n'était pas opposé à une telle solution, mais les autres ministères danois et la CEE refusèrent de déléguer la responsabilité et l'autorité sur des fonds publics à des organisations privées.

L'agrandissement du ministère de l'Agriculture qui s'en suivit et la perte par les organisations du droit d'administration directe des subventions, ne représentait pas, pour autant, une réduction radicale de leur influence.

L'agriculture restait le secteur qui profitait le plus de l'affiliation au Marché Commun et ceci, ajouté au rôle dominant de l'agriculture dans le budget européen, assurait à l'agriculture danoise, la priorité, tant dans la politique nationale, que dans la CEE.

Il est intéressant de constater que, bien que les structures aient changé, l'influence des organisations n'en est pas nécessairement réduite. Ce thème n'a pas été jusqu'ici examiné en profondeur dans les recherches danoises et les questions fondamentales suivantes restent sans réponses :

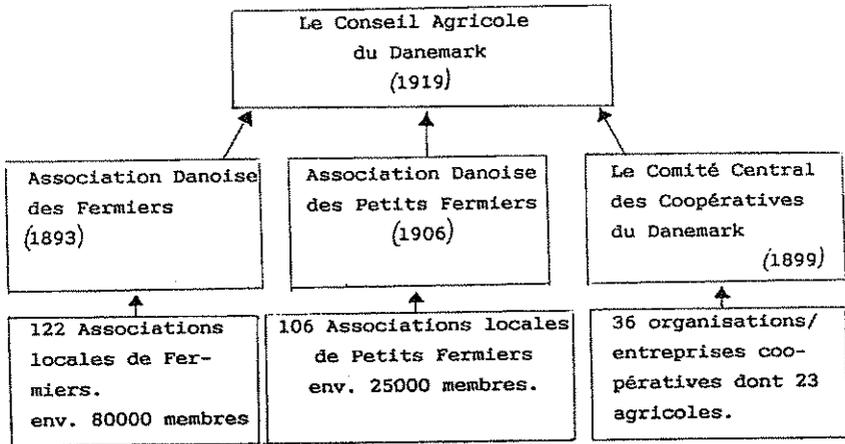
- Quel modèle de division du travail a été développé entre l'administration et les organisations depuis 1973 ?
- L'administration et les organisations ont-elles une coopération étroite dans le but de bénéficier au maximum de la PAC, ou bien le ministère est-il du côté de la Commission et du ministère des Finances, dont l'intérêt est de réduire le budget galopant de la PAC ?
- Les organisations agricoles recherchent-elles principalement une influence au niveau national et sinon à quel niveau veulent-elles intervenir ?
- Ces questions sont-elles dépourvues de sens, la politique agricole n'étant pas l'un ou l'autre, mais les deux ?

Quelques-unes de ces questions seront examinées dans un projet de recherche où sera analysée la politique agricole danoise à la veille et au lendemain de l'adhésion à la CEE.

Nombre des structures et rapports établis à l'époque sont toujours en vigueur. Mais le développement, ces dernières années, de la PAC et ses conséquences pour le niveau national danois laissent des questions ouvertes et notamment la question relative au degré de préparation des organisations face à l'échéance de 1992. Un besoin de recherches dans ces domaines se fait sentir.

ANNEXE

LE SYSTEME DES ORGANISATIONS AGRICOLES DANOISES 1988



BIBLIOGRAPHIE

- Torben Bager: "Landbrugserhvervet mellem liberalisme og korporatisme" (Agriculture entre libéralisme et corporatisme). Grus, vol. 8, no. 21, 1987, p. 26 - 40.
- Claus Bjørn: (ed.): Dansk mejeribrug 1882-200. (Le secteur laitier au Danemark 1882-2000). Odense 1982.
- Jacob Buksti: Et enigt landbrug? Konflikt og samarbejde mellem landbrugets organisationer. (Un Secteur agricole uni? conflits et coopération entre les organisations agricoles). Aarhus, 1974.
- Jacob Buksti: "Udviklingen i landbrugets organisationsforhold 1972-1979". (Le Développement des organisations agricoles 1972-1979), in Jacob Buksti (ed.) Organisationer under forandring. Aarhus, 1980, p. 283 - 308.
- Jacob Buksti: "Bread- and Butter Agreement and High Politics Disagreement". Scandinavian Political Studies, vol. 6, no. 4, December 1983, p. 261 - 280.
- E. Helmer Pedersen (ed.): De første hundrede år. Danske slagterier 1887-1987. (Le Premier siècle. Les abattoirs au Danemark 1887-1987). København 1987.
- Flemming Just et.al.: Samspillet mellem staten, landbrugsorganisationerne og landbrugskooperationen. (Corrélation entre l'Etat, les organisations agricoles et les coopératives agricoles). Esbjerg, 1984.

ESPAGNE

Les noces de l'héritage franquiste et du modèle français

Gloria de la Fuente

Université de Madrid

Eduardo Moyano

Université de Cordoue



LES MODES D'ORGANISATION

Depuis l'instauration de la démocratie et l'approbation de la loi de Liberté Syndicale en 1977, la représentation des agriculteurs espagnols a été canalisée à travers quatre modes d'organisation : le syndicalisme à vocation générale, les associations spécialisées, la coopération et les chambres d'agriculture.

1. Les organisations en présence

Au niveau national, il y a quatre grands syndicats à vocation générale :

1.1. La CNAG-CNJA (Confederacion Nacional de Agricultores y Ganaderos - Centro Nacional de Jovenes Agricultores)

Cette organisation est le résultat de la fusion, initiée en 1988, entre le syndicat le plus représentatif des grands agriculteurs employeurs de salariés agricoles (CNAG) et un syndicat de jeunes agriculteurs d'exploitations familiales modernisées, inspiré du modèle français (CNJA). Le processus de fusion entre eux n'est pas encore fini et, en ce moment, on ne sait pas quelle sera la dénomination du nouveau syndicat.

La genèse de la CNAG a été liée à la vieille élite de la Corporation Franquiste tandis que le projet du CNJA a été promu par les jeunes dirigeants appartenant au réformisme catholique modéré.

Pourtant, la profonde rénovation commencée depuis quatre ans grâce à la convergence progressive de leurs discours idéologiques autour de la modernisation agricole, peut expliquer, dans une certaine mesure, la viabilité de l'actuel processus de fusion.

1.2. L'UFADE (Union de Federaciones Agrarias de Espana)

Cette organisation a suivi un développement très proche de celui du CNJA, et peut être analysée, d'une certaine manière, comme le résultat d'un projet stimulé par le syndicat des jeunes pour assurer le maintien dans la vie syndicale de ses anciens adhérents. Ainsi, par exemple, dans quelques régions, la base sociale de l'UFADE est formée, aujourd'hui, par d'anciens adhérents du CNJA qui ont dépassé l'âge de 35 ans.

Pourtant, le développement et l'expansion de l'UFADE ont rencontré beaucoup de difficultés depuis la création de cette dernière en 1978, ce qui peut expliquer l'intention, manifestée souvent par ses dirigeants, de l'intégrer dans le projet de

fusion CNAG-CNJA. L'analogie de leurs discours et la similitude de leurs bases sociales sont des éléments favorables à la dite intégration des organisations de centre-droit dans un syndicat unitaire.

1.3. La COAG (Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganadores)

C'est une structure très peu centralisée de coordination au niveau national des syndicats régionaux et départementaux dénommés "Uniones", qui jouissent d'une grande autonomie. La genèse de ces syndicats a été liée aux mouvements d'opposition au franquisme et à ses institutions corporatives dans l'agriculture ; beaucoup de leurs dirigeants sont venus de la gauche politique, du catholicisme radical et du nationalisme progressiste de la Catalogne.

La base sociale des "Uniones" est très hétérogène ; elle est formée par des agriculteurs vivant sur des exploitations modernisées de caractère familial, à côté de petits agriculteurs marginaux et pluri-actifs. Cette hétérogénéité crée beaucoup de problèmes à la COAG au moment d'élaborer son programme revendicatif et de dessiner sa stratégie syndicale, ce qui peut expliquer la naissance de dissidences dans certaines régions du pays.

L'année dernière on a constaté dans les départements de Navarre et Leon une dissidence, ayant donné lieu à une nouvelle organisation dénommée CODEF, encore peu consolidée.

1.4. L'UPA (Union de Pequeños Agricultores)

C'est une organisation adhérente au syndicat des travailleurs, UGT (Union General de Trabajadores), jouissant d'un statut autonome comme fédération de petits agriculteurs. La base sociale de l'UPA est formée majoritairement de cultivateurs de petites exploitations, beaucoup d'entre eux travaillant en même temps comme salariés agricoles. Cependant, dans certaines zones on peut trouver des adhérents à l'UPA qui sont chefs d'exploitation familiale modernisée, appartenant au secteur des fruits et légumes. Sa présence a été très localisée dans les régions du Sud de l'Espagne, mais elle est en train d'avancer aujourd'hui en profitant de la crise du modèle de la COAG et de ses Uniones.

La genèse de l'UPA est liée à celle de l'UGT, après la restauration démocratique en 1977 ; elle nourrit le projet de reproduire le modèle historique de syndicat socialiste, en intégrant dans la même organisation des salariés agricoles et des petits agriculteurs.

2. Les idéologies

Au sein des syndicats agricoles à vocation générale, on peut distinguer deux discours idéologiques concernant les problèmes de l'agriculture et du monde rural.

2.1. Un discours de l'Unité professionnelle et de la modernisation agricole, tenu par les syndicats CNAG-CNJA et UFADE. D'accord avec ce discours, ces syndicats proposent l'unité du monde agricole sur la base d'une conception moderne et viable de l'exploitation agricole. Tous les agriculteurs possédant ce type d'exploitation devraient organiser la défense de leurs intérêts à travers un syndicat unitaire, dans lequel les problèmes de l'exploitation familiale et de l'entreprise agricole pourraient être conciliés dans un programme revendicatif commun.

2.2. Un discours de la diversité et la pluralité, représenté par les syndicats de la gauche paysanne, COAG et UPA. Ces syndicats pensent à un monde rural pluriel et différencié, dans lequel les intérêts des exploitants familiaux seraient différents de ceux des grands agriculteurs employeurs de salariés agricoles. En conséquence de quoi, ces syndicats refusent le modèle de l'unité professionnelle et proposent un modèle basé sur la qualité associative. En ce qui concerne la politique agricole, ce discours revendique un protectionnisme différencié qui favorise un type d'exploitation familiale défini non seulement sur des critères de viabilité économique mais aussi d'utilité sociale et d'importance écologique.

Pourtant, l'absence d'une politique réelle de modernisation des structures agricoles et d'un programme sélectif d'aides publiques à l'agriculture en Espagne depuis l'instauration de la démocratie en 1975, ont fait que les différences idéologiques entre ces deux discours n'ont pas eu leur traduction dans la pratique syndicale. En conséquence de quoi, les programmes de revendications et les stratégies des différentes organisations ont été très ambigus, ce qui a créé une confusion parmi les agriculteurs espagnols. Les effets sélectifs de la récente application en Espagne des mesures de la PAC en matière de prix et marchés agricoles, ainsi que les débats ouverts sur la nécessité d'une nouvelle politique des structures et de développement rural, peuvent clarifier les positions et les stratégies des divers syndicats, en montrant, au niveau pratique, les différences existantes dans leurs discours idéologiques.

3. Rôles et activités

On peut dire qu'en Espagne il n'y a pas, au niveau national, un cadre institutionnel pour assurer la représentation des agriculteurs face aux pouvoirs publics. En conséquence, le rôle des

syndicats dans le processus d'élaboration et d'application de la politique agricole est assez marginal. Cependant, la régionalisation et le transfert aux gouvernements régionaux d'importantes compétences en matière d'agriculture sont en train d'ouvrir de nouvelles voies pour la participation du syndicalisme à ce niveau. Ainsi, la création dans certaines régions d'une sorte de conseil consultatif formé par des représentants de la profession agricole peut être analysée comme la recherche d'une dynamique, encore embryonnaire, de cogestion de la politique agricole régionale.

Dans le domaine de l'offre de services, les syndicats agricoles espagnols ont réalisé, depuis leur création, un grand effort pour essayer d'occuper un lieu propre. Ainsi, ils offrent d'importants services aux agriculteurs pour la gestion des exploitations et l'élaboration des dossiers de fiscalité agricole ainsi que des services juridiques aux employeurs de salariés agricoles pour la formalisation des contrats de travail. Pourtant, les syndicats ont rencontré beaucoup de difficultés pour développer leur activité de services dans certains domaines, en raison de la présence ancienne d'un réseau très efficace de services techniques offerts par d'autres institutions, comme les chambres locales d'agriculture, les coopératives ou les bureaux de l'établissement public SEA (Servicio de Extension Agraria) existant au niveau de la petite région.

LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

Il y a aujourd'hui plusieurs associations spécialisées formées par des agriculteurs produisant certaines denrées agricoles et qui ne sont pas encore affiliées aux syndicats à vocation générale. Cette situation peut être expliquée par la réforme des vieilles institutions corporatives du franquisme dans l'agriculture, après la restauration démocratique. En effet, la réforme intervenue dans les corporations de branches a permis le développement autonome d'associations spécialisées, très puissantes économiquement dans certains secteurs, (porc, huile d'olive, betterave, tabac, riz) et refusant jusqu'à présent le modèle de représentation offert par les syndicats à vocation générale.

Dans le cadre de la fusion entre CNAG/CNJA et l'UFADE, les promoteurs de ce projet espèrent intégrer dans la nouvelle confédération syndicale les associations spécialisées, qui jouiraient d'un statut autonome comme fédérations de branche.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les chambres d'agriculture sont des établissements publics à caractère corporatif. Elles existent au niveau communal, départemental et national et sont le résultat de la réforme démocratique des anciennes institutions corporatives de représentation générale existant pendant le franquisme dans l'agriculture.

Depuis longtemps ces établissements ont développé des activités de représentation des agriculteurs, des services administratifs, ainsi que des activités de nature commerciale, ce qui a beaucoup gêné le développement du syndicalisme agricole.

En 1987, le Parlement espagnol a voté une loi qui réforme en profondeur le régime juridique et les fonctions des Chambres d'Agriculture. Dans le cadre de la dite loi, les fonctions de ces établissements seront de caractère exclusivement consultatif devant les pouvoirs publics, et ils ne pourront pas développer d'activités économiques ou représentatives.

En même temps, cette loi a établi l'élection au suffrage universel des membres des conseils d'administration des Chambres Départementales d'Agriculture, ce qui peut être utilisé par les pouvoirs publics pour mesurer la représentativité des syndicats agricoles. Jusqu'à maintenant, cette loi n'a pas encore été appliquée par le gouvernement, et on ne peut pas analyser ses effets sur le syndicalisme.

LA COOPERATION

1. UCAE (*Union de cooperativas Agrarias de Espana*)

Les adhérents de cette organisation sont les coopératives les plus puissantes et les plus qualifiées de l'agriculture espagnole, surtout dans la branche des fruits et légumes et de l'huile d'olive. La genèse de l'UCAE est liée à l'alliance formée par les dirigeants de la vieille corporation UNACO - où toutes les coopératives ont été obligatoirement intégrées pendant le franquisme - aujourd'hui dissoute, et des jeunes dirigeants de coopératives modernes, intéressés à la création d'une grande organisation unitaire. Selon le modèle d'organisation de l'UCAE, les fédérations régionales de coopératives jouissent d'un statut d'autonomie et possèdent leur propre nature juridique. L'UCAE est reconnue par le COGECA à Bruxelles comme le représentant des coopératives espagnoles.

2. AECA (*Asociacion Espanola de Cooperativas Agrarias*)

Cette organisation est le résultat d'une importante dissidence ayant eu lieu dans la première étape de constitution de l'UCAE et ayant été promue par les dirigeants de très puissantes coopératives vinicoles. Pendant cette étape, ces dirigeants ont manifesté une forte opposition à la vieille élite de l'UNACO et ont refusé le modèle régional d'organisation. En 1986 ils ont décidé de créer l'AECA comme une confédération nationale dans laquelle les fédérations de branches jouissent d'un statut juridique autonome.

En ce moment, l'UCAE et l'AECA sont en train de rapprocher leurs positions et leurs stratégies avec pour objectif de constituer une seule organisation représentative de la coopération agricole en Espagne.

II. ANNEXE

TYPES D'ORGANISATIONS	NIVEAU LOCAL	NIVEAU DEPARTEMENTAL	NIVEAU REGIONAL	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU C.E.E.
.- Syndicalisme de vocation générale					
- CRAG-CRJA	-Offices de services.	-Syndicats départementaux autonomes.	-Fédérations régionales autonomes.	-Confédération nationale de syndicats régionaux ou départementaux.	-Member du COPA
- UFADE	-Offices de services.	-Syndicats départementaux autonomes.	-Fédérations régionales autonomes.	Idem	-Member du COPA
- COAC	-Offices de services.	-Syndicats départementaux autonomes (només "Uniones").	-Fédérations régionales autonomes ("Uniones), coordination des "Uniones".	-Structures très pe celles traitées de coordination des "Uniones".	-Member du COPA
- UPA	-Offices de services.	-Syndicats départementaux non autonomes.	-Syndicats régionaux non autonomes.	-Fédération nationale adhérsée à la UGT.	-Member du COPA
.- Associations spécialisées					
- Syndicats représentatifs des producteurs de certaines branches (porcín, betterave, tabac, riz, huile d'olive), non adhérsés aux syndicats de vocation générale.	NON	-Offices de services techniques selon l'importance de la branche dans chaque département.	NON	-Syndicats nationaux de producteurs dans chaque branche.	NON

3.- Chambres d'Agriculture

- Etablissements corporatifs de représentation générale des agriculteurs, et de services techniques et administratifs. Ils seront reformés dans le cadre de la loi 23/1986.

- "Chambres Locales" au niveau de chaque commune.

- "Chambres Départementales" de chaque département.

- Confédération Nationale des Chambres Départementales d'Agriculture.

NON

NON

4.- Cooperativisme

- UCAE

NON

- Associations départementales sans personnalité juridique.

- Fédérations régionales avec personnalité juridique, formées par coopératives des différentes branches.

- Confédération des fédérations régionales de coopératives.

- Membre du CQ GECA.

- AECA

NON

- Associations départementales sans personnalité juridique.

- Fédérations régionales sans personnalité juridique.

- Confédération des Unions nationales formées par coopératives appartenant à une même branche.

- Elle n'est pas membre du COGECA.



III. BIBLIOGRAPHIE

Dans les lignes suivantes sont exposées certaines références bibliographiques sur les modes d'organisations des agriculteurs espagnols. D'abord, sont mentionnées les études historiques centrées particulièrement sur les premières expériences associatives s'étant développées avant la guerre civile, et les travaux ayant trait au corporatisme franquiste dans l'agriculture. Puis, la bibliographie sera centrée sur les études générales et régionales, sur le syndicalisme agricole développé pendant la nouvelle démocratie espagnole. Enfin, sont indiquées des recherches sur les associations non syndicales, telles que les coopératives, les chambres d'agriculture, les groupements de producteurs ou d'autres formes associatives à caractère économique et de gestion.

1. Etudes historiques

ARRIBAS (J.Me).- "Anotaciones para la historia del campesinado en Castilla y Leon", en El pasado historico de Castilla y Leon (Burgos, Junta de Castilla y Leon, 1983). Vol.III, pp.327-339.

BALCELLS (A.).- El problema agrario en Cataluna. La Cuestion "Rebasaire" (1890-1936). (Madrid, Ministerio de Agricultura, 1980).

CABRERA (M).- "Organizaciones patronales y cuestion agraria en Espana (1931-1936)", en Garcia Delgado (JL) ed.- La Cuestion Agraria en Espana Contemporanea (Madrid, Edicusa, 1976).

CASTILLO (J.J.).- El Sindicalismo Catolico en Espana (1912-1923), Tesis Doctoral, Universidad Complutense de Madrid, 1975.

- Proprietarios muy pobres. Sobre la subordinacion politica del pequeno campesinado (Madrid, Servicio de Publicaciones del MAPA, 1979).

CUESTA (J).- Sindicalismo catolico agrario en Espana (1917-1919) (Madrid, Narcea, 1978).

DURAN (J.A.).- Agrarismo y movilizacion campesina en el pais gallego (1875-1912) (Madrid, Siglo XXI, 1977).

HERRERO (A).- Sindicalismo catolico-agrario en Espana (1900-1940), Tesis Doctoral, Universidad Pontificia de Salamanca, 1975.

- Sindicalismo catolico-agrario en Espana (1900-1940) (Madrid Artes Graficas Iberoamericanas, 1975).

HUERTAS (A).- "El sindicalismo agrario espanol", en Estudios Sociales y Cooperativos n°1, 1967, pp.21-50.

- LOPEZ-LOPEZ (A).- El boicot de la derecha a las reformas de la II República. La minoría agraria, el rechazo constitucional y la cuestión de la tierra (Madrid, IEAPA, 1984).
- MARTINEZ (M).- Tierra de Campos. Cooperativismo y Sindicalismo agrario. La Federación de Sindicatos del Partido Judicial de Villalon (1919-1970) (Valladolid, Institucion Cultural "Simancas", 1982).
- MAYOR (L).- Ideologías dominantes en el Sindicatos Vertical (Madrid, ZERO-ZYX, 1972)
- PALACIOS (L).- Círculos de obreros y sindicatos agrarios en Cordoba (1877-1923) (Cordoba, Instituto Ha Andalucía, 1980).
- PANIAGUA (X).- La Sociedad Libertaria. Agrarismo e industrialización en el anarquismo español (1930-39) (Barcelona, Crítica, 1982).
- PENA (A).- "Las Hermandades y su mundo", en Horizonte Español (París, Ruedo Iberico, 1966) tomo II, pp.221-240.
2. Etudes sur le syndicalisme agricole dans l'Espagne d'aujourd'hui
- 2.1. Etudes générales
- ALONSO (JL) et al.- Crisis Agraria y Luchas Campesinas (Madrid, Ayuso, 1976).
- CONTRERAS (J).- "Las Guerras Agrícolas" en Cuadernos para el Diálogo, Extra XLV, 1975.
- DE LA FUENTE (G).- Los Sindicatos Agrarios. Nuevos modelos organizativos en la España comunitaria, Tesis Doctoral, Universidad Complutense de Madrid, 1989.
- GARRAN (A).- Los movimientos Campesinos (Madrid, La Torre, 1977).
- GONZALES (J.J.).- "Las Organizaciones Profesionales Agrarias", en Papeles de Economía Española n°16, 1984, pp.286-301.
- LOPEZ SANCHEZ-CANTALEJO (J).- "Panorama sindical en el campo" en Agricultura n°547, 1977, pp.858-871.
- MOYANO (E).- Corporatismo y Agricultura. Asociaciones Profesionales y articulación de intereses en la agricultura española (Madrid, Instituto de Estudios Agrarios, Pesqueros y Alimentarios, 1984).
- "Ideologías y Sindicatos Agrarios en la transición democrática española", Agricultura y Sociedad n°31, 1984, pp.33-47.

- "Syndicalisme et Agriculture dans la nouvelle démocratie espagnole", Economía Rurale n°168, 1985, pp.40-47.
- "El sindicalismo democrático en la agricultura española", Revista de Estudios Agrosociales n°127, 1987, pp.505-536.
- "La agricultura, entre el nuevo y el viejo corporativismo", en Giner (S) y Perez Yruea (M) eds. El Corporativismo en España (Barcelona, Ariel, 1988).
- "Diez años de sindicalismo en la agricultura española", en Agricultura y Sociedad n°48, 1988, pp.5-34.

HOYANO (E), PEREZ YRUELA (M).- "Las estructuras corporativas de la agricultura española", PAPERS n°24, 1985, pp.119-143.

PEREZ DIAZ (V).- "Los nuevos agricultores", Papeles de Economía Española n°16, 1984, pp.240-268.

POSADA (J).- "La política agraria durante la transición democrática" Papeles de Economía Española n°16, 1984, pp.313-321.

2.2. Etudes monographiques au niveau régional

ARRIBAS (J.Ma).- El Sindicalismo agrario: Reflexiones en torno a la sociedad agrícola castellano leonesa. Tesis Doctoral, Universidad Complutense de Madrid, 1988.

ARRIBAS (J.Ma), GONZALES (J.J).- "El sindicalismo de clase de la agricultura familiar. Cuencas del Duero y del Ebro", Agricultura y Sociedad n°31, 1984, pp.121-152.

GARCIA-GONZALES (T).- Le Mouvement Paysan Asturien de 1965 à 1980. Tesis Doctoral, Universidad de Toulouse, 1982.

- "Genesis y desarrollo del movimiento campesino en Asturias" Agricultura y Sociedad n°31, 1984, pp.153-198.

GONZALES (J.J).- "La patronal agraria. Estrategias de política agraria y de negociación colectiva. La Baja Andalucía", Agricultura y Sociedad n°31, 1984, pp.93-120.

LOPEZ NOVO (J.P).- Informes sobre los sindicatos agrarios en las regiones de Cataluña, Aragón, Rioja y Navarra (Madrid, Fundación FIES, 1983).

SERRALLONGA (J).- "Sindicalisme Agrari. La unió de Pagesos", Taula de Canvi n°4, 1977, pp.38-44.

3. Etudes sur les associations non syndicales

CRUZ ROCHE (P).- "Empresas asociativas de transformación y comercialización de productos agrarios", Papeles de Economía Española n°16, 1983.

LANGREO (A).- La agricultura contractual (Madrid, CDAG, 1988).
- Estudio sobre las relaciones contractuales y su evolucion en el sector proximo de la Comunidad Valenciana (Valencia, Servei d'Etudes Agrari i Comunitariis de la Generalitat, 1989).

MOYANO (E).- "L'associazioni dei produttori agricoli nella Spagna comunitaria", Lombardia Verde n°5, 1986, pp.96-105.
- "Las Organizaciones Profesionales Agraria y el asociacionismo economico", Actas de las Jornadas de la OPAS de Castilla y Leon (Valladolid, Junta de C y L, 1987).
- "Reflessioni sulla nuova legge spagnola per le Camere Agricole", Nuovo Diritti Agrario n°2, ano IV, 1987, pp.149-154.

NAVARRO (J), YUSTE (F).- "Organizacion juridica de los agricultores ante la puesta a disposicion de la produccion en el mercado", Revista de Estudios Agrosociales, n°135, 1986, pp.107-146.

FRANCE :
UNE FRATERNITE EN LUTTE

Ronald HUBSCHER

Université de Picardie

Rose-Marie LAGRAVE

Ecole des Hautes Etudes en
Sciences Sociales



Evidence ou mythe caressé, illusion naïve ou supercherie, le thème et la thèse de l'unité sont inséparables de l'histoire du syndicalisme agricole français.

Or tout dément cette unité, car l'aspiration à l'unité n'est pas l'unité. Dès son origine en effet, le syndicalisme agricole est placé sous le signe des affrontements politiques Gauche/Droite, et les périodes unitaires, de courte durée, ne sont dues pour l'essentiel qu'à l'intervention d'un Etat autoritaire ou à la collusion des forces dominantes soutenues par les pouvoirs publics. Historiquement, le syndicalisme agricole est pluraliste, même si les syndicats majoritaires, forts de la loi du nombre, dénie aux syndicats minoritaires toute existence légale. Le pluralisme ne préjuge pas du rapport des forces en présence.

En France, les positions syndicales dominantes ont toujours été et restent encore politiquement à droite, la Droite ayant beaucoup évolué sur les questions agricoles, à travers le renouvellement des élites marquées par la pensée du christianisme social.

Deux raisons principales expliquent la permanence de cet ancrage. Seule la Droite en France a eu un projet de société pour l'agriculture et par l'agriculture - le régime de Vichy est à cet égard exemplaire -, tandis que la Gauche française se défiant plutôt des paysans, ne leur accorde qu'un rôle d'appoint au mouvement ouvrier et un rôle subalterne dans le mouvement social. En outre, à l'inverse du mouvement ouvrier, c'est l'identité au métier et par le métier et non la lutte des classes qui est le fondement et le moteur du syndicalisme agricole. La distinction très stricte et toujours maintenue entre syndicats de salariés et syndicats d'exploitants atteste s'il en est besoin, que l'identité de situation - travailleur "indépendant"/salarié - prime sur la lutte des classes. Dès lors, le champ d'analyse ainsi dessiné interdit toute vision insulaire de la paysannerie tout autant qu'une approche globalisante qui ne rend pas compte de la relative autonomie du syndicalisme agricole. Cependant, on se bornera ici à présenter une chronologie des alliances et des ruptures liées à l'histoire des idéologies et à l'évolution politique de la société française en laissant dans l'ombre l'organisation du mouvement mutualiste et du mouvement coopérativiste néanmoins très liés au syndicalisme agricole..

DIVISION ET DIVISIONS

Le XIXe siècle se caractérise par la structuration du monde agricole, la mise en place d'organisations dont les Sociétés d'agriculture, aux mains des notables, constituent la matrice. Elles font le lit des syndicats agricoles dont nombre de dirigeants sont issus de leur sein. Voilà qui explique l'antériorité et

l'expérience du syndicalisme conservateur incarné par l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (1886) contre laquelle les Républicains opposent leurs propres organisations épaulées par l'Etat qu'ils contrôlent depuis 1879. Le conflit idéologique est sévère car il a pour enjeu la conquête du monde paysan. Dès ses origines, le syndicalisme agricole est divisé : des organisations rivales se mettent en place à la fois sur le plan national (symbolisé par leur siège parisien : Rue-d'Athènes pour le syndicalisme conservateur, Boulevard-Saint-Germain pour le syndicalisme républicain), et au niveau local avec des réseaux concurrents de syndicats, de mutuelles, de coopératives, de caisses de crédit.

La division des organisations professionnelles agricoles est encore aggravée par un clivage à l'intérieur de chaque camp. A droite, en Bretagne par exemple, le syndicalisme conservateur catholique représenté par l'Office de Landernau est contesté par un syndicalisme chrétien démocrate inspiré par des prêtres, influencés par le Sillon de Marc Sangnier. A gauche, apparaît à la fin du XIXe siècle un syndicalisme de classe influencé par la Confédération Générale du Travail-CGT qui reste sourd au discours unitaire des organisations dominantes. Sa base sociale est composée d'ouvriers agricoles et dans une moindre mesure de petits exploitants. Répercutant dans ses structures les divisions du mouvement ouvrier et des socialistes français, conséquence de la révolution bolchevique, non seulement il ne parvient pas à acquérir une audience nationale, mais il favorise de surcroît un rapprochement entre le Boulevard-Saint-Germain et la Rue-d'Athènes inquiets de la menace collectiviste, rapprochement qui se concrétise par la création de la Confédération Nationale des associations agricoles-CNAA, en 1919.

Regroupées progressivement dans des structures nationales, les organisations professionnelles agricoles n'en conservent pas moins une structure fédéraliste très forte et le régionalisme, qu'il s'agisse des syndicats ou des associations professionnelles spécialisées comme celles de planteurs de betteraves ou la confédération des vigneron du Midi, exprime une spécificité locale très marquée.

L'incapacité des syndicats à résoudre les difficultés nées de la crise économique des années 1930 aggravant le "malaise paysan", entraîne une radicalisation du monde rural dont une fraction se laisse convaincre par le discours démagogique de mouvements ligueurs d'extrême-droite, telle la Défense paysanne de Dorgères. Critiquant la mollesse du syndicalisme de droite, ces mouvements à assise populaire n'en sont pas moins manipulés par ce dernier et ils lui servent par exemple d'hommes de main pour briser les tentatives d'émancipation des ouvriers agricoles au temps du Front populaire (1936).

Dépassant le clivage idéologique traditionnel, l'idée de la Corporation, gestion de la profession par elle-même, fait son chemin. Elle se concrétise sous le régime de Vichy avec la création d'un dispositif provisoire (1940) et de la Corporation paysanne (1942) qui doit réunir en son sein toutes les Organisations professionnelles agricoles-OPA existantes. Mais, discréditée par le régime qui l'a portée sur les fonts baptismaux, la Corporation, unité paysanne réalisée au profit de la droite, est dissoute et remplacée par la Confédération générale de l'Agriculture (1944), unité paysanne que le ministre socialiste de l'agriculture espère voir réalisée au profit de la gauche. La Confédération générale de l'Agriculture-CGA qui rassemble le syndicalisme à vocation générale, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles-FNSEA, la Mutualité, la Coopération et le Crédit, intègre en son sein les fédérations d'ouvriers agricoles et de techniciens, elle accepte que se crée en son sein un Cercle national et des cercles locaux, "sous son entier contrôle".

L'HEGEMONIE SANS PARTAGE - 1945-1959

A l'intérieur de la CGA, la FNSEA mène une bataille acharnée pour s'assurer la part du lion. Après s'être séparée des hommes de la Corporation, la FNSEA adopte une double stratégie : reconquérir des adhérents et créer un bloc agricole au Parlement. A la Chambre des députés, la FNSEA apporte un soutien constant à des partis politiques de droite : groupe paysan, Républicains Indépendants, Indépendants Paysans, représentant les notables ruraux traditionnels. Ce soutien est payé en retour : de 1951 à 1956, tous les ministres de l'Agriculture sont issus de ce dernier groupe. Ce pouvoir politique est lié au poids économique des dirigeants de la FNSEA. En 1954, 36 administrateurs sur 40 sont des "gros" agriculteurs de la région du Nord, véritables dynasties de responsables agricoles. Dès 1945, la FNSEA mène résolument une politique de modernisation des exploitations familiales et une politique des prix qui accélèrent le mouvement d'homogénéisation sociale des agriculteurs. L'unité syndicale, expression de ce processus d'homogénéisation, est également le résultat de l'ambiguïté de la politique des prix : ambiguë dans sa capacité à rallier une fraction de la petite paysannerie quand cette politique des prix profite d'abord aux plus gros exploitants ; ambiguë dans sa capacité à masquer la nécessité d'un exode agricole, jamais reconnue officiellement par la FNSEA. Elle rappelle même à l'ordre René Colson, secrétaire général de la Jeunesse agricole catholique-AC, auteur d'un article publié en 1951 : "Un million de paysans en trop". Défenseurs de la politique des prix contre partisans d'une politique des structures, tel est le clivage qui désormais sape l'unité et conduit à la création de trois autres syndicats : le premier, le CNJA, allié contestataire de la FNSEA, les deux autres, le Mouvement de défense des exploitations familiales-MODEF (devenu

Mouvement de défense des exploitants familiaux) et la Fédération française de l'Agriculture-FFA, farouches dissidents de la FNSEA.

LE GENIE DU CNJA

En 1955, l'équipe dirigeante sortante de la JAC pense tout d'abord créer un syndicat rival de la FNSEA, puis changeant de stratégie, reprend en main le mouvement syndical des jeunes de la CGA, moribond, que la plupart des jacistes avaient jusque-là ignoré et boycotté. En 1956, ces jacistes demandent à la FNSEA de transformer le mouvement syndical des jeunes de la CGA en Cercle National des Jeunes Agriculteurs, puis en 1957 en Centre National des Jeunes Agriculteurs, structure syndicale statutairement liée à la FNSEA, mais dotée d'une certaine autonomie et du droit de choisir ses propres responsables. Au congrès de 1959, le CNJA change de ton : une ligne dure soutenue par Hubert Buchou et Michel Debatisse l'emporte sur celle des dirigeants du Nord-Est, respectueux de la politique du syndicalisme aîné. Pour le CNJA, la voie est étroite : il s'agit de porter la contestation à l'intérieur de la FNSEA, notamment à propos de la politique des prix, tout en tirant parti de la force institutionnelle de la FNSEA, sans toutefois perdre son âme syndicale. Le CNJA y parviendra, en optant pour des positions claires qui rencontrent les aspirations et les intérêts des couches modernistes de la paysannerie "travaillées" méthodiquement de l'intérieur par la JAC. Le CNJA veut en finir avec la thèse du retard de l'agriculture, entend assurer la parité économique et sociale des agriculteurs avec les professions des classes moyennes, tout en conciliant économie et humanisme. Bref, il faut une "révolution silencieuse" à visage humain. Pour y parvenir, une série de remèdes de choc, un programme liant objectifs et moyens :

- un soutien actif à une politique des structures contre une politique des prix, incluant un exode agricole tempéré par des mesures sociales,
- une intensification de la mécanisation liée à une meilleure rationalisation du travail et des facteurs de production qui implique un haut niveau de formation professionnelle,
- une transformation des exploitations familiales en entreprises performantes dans le cadre privilégié de l'agriculture de groupe pour promouvoir une agriculture industrielle et commerciale,
- un syndicalisme fort et unitaire, aux structures militantes dynamiques, dirigées par des cadres formés et informés,
- un partenariat privilégié avec l'Etat pour assurer par la concertation la gestion paritaire Etat-Profession de la politique agricole.

Efficaces à plus d'un titre, notamment dans leur entreprise de réhabilitation de l'image du paysan, les dirigeants du CNJA parviennent à occuper en peu de temps, tous les postes-clés de l'appareil d'encadrement de l'agriculture, en se posant comme porte-parole légitimes de la paysannerie tout en s'opposant aux syndicats concurrents.

LES FRERES ENNEMIS : LE MODEF ET LA FFA

Tirant peu à peu les leçons de la contestation du CNJA, la FNSEA en 1958 abandonne son soutien à la politique des prix. Pour certains courants au sein de la FNSEA, qui bientôt vont faire sécession, c'est une trahison. La FNSEA va être débordée sur sa gauche et sur sa droite. Le 7 avril 1959 se crée le Mouvement de coordination et de défense des exploitations familiales qui devient en 1962 le MODEF et adopte en 1976 le statut syndical. Proche du Parti communiste, les analyses du MODEF et du PCF divergent toutefois sur deux points essentiels. Pour le PC, l'industrialisation de l'agriculture conduit inéluctablement à la prolétarianisation pure et simple des paysans, tandis que le MODEF entend défendre la petite et moyenne exploitation familiale. Pour ne pas diviser et affaiblir la paysannerie, le PC est favorable à une activité oppositionnelle au sein de la FNSEA mais s'élève contre toute scission. Le MODEF, au contraire, tirant les leçons de la vanité d'une opposition interne, décide d'entrer en dissidence. Dix ans après, en 1969, pour des raisons analogues, se crée la Fédération Française de l'Agriculture qui reprend les thèmes de la tradition agrarienne et dont certains dirigeants sont proches de l'extrême droite. Politiquement opposés, le MODEF et la FFA ont les mêmes bases sociales, défendent l'exploitation familiale, soutiennent une politique des prix, s'opposent à la cogestion Etat/FNSEA-CNJA et au Marché commun. Toutefois les arguments et les moyens sont diamétralement opposés. Si l'un et l'autre défendent l'exploitation familiale, c'est sur la base du statut du fermage et du métayage pour le MODEF, et de la propriété pour la FFA. Pour le MODEF, le Marché commun est "l'Europe des trusts et des monopoles" ; pour la FFA c'est au contraire une entreprise de collectivisation de l'agriculture. Jusque dans les années 1970, le MODEF et la FFA sont les seules scissions à l'intérieur de la FNSEA, cependant que dès 1966, d'autres contestations sourdent au sein du CNJA et de la FNSEA.

LA NOUVELLE GAUCHE SYNDICALE : LA CNSTP ET LA FNSP

Les effets des premières lois d'orientation agricole se font sentir ; les agriculteurs modernisés, ceux qui ont joué le jeu économique et accompagné le CNJA dans son entreprise de progrès, commencent à dresser des bilans. Ils constatent que leurs efforts

n'ont pas été payés de retour : l'endettement des exploitations, l'intensification du travail, la concurrence entre producteurs, la course au productivisme, source de développement inégal et de surplus alimentaire sont quelques-unes des conséquences de la politique menée depuis dix ans. Soutenue par le mouvement gauchiste des années post-68, une tendance Paysan-Travailleur prend son autonomie à l'intérieur du CNJA au congrès de Blois en 1970. Après nombre de déchirements internes au mouvement, l'Association nationale des Paysans-Travailleurs est créée en 1974 et prend le statut syndical en 1981 pour devenir la Confédération Nationale des syndicats de Travailleurs-Paysans-CNSTP. Les militants Paysans-Travailleurs retournent la logique défendue par le CNJA. Les agriculteurs capitalistes et les firmes agro-alimentaires exploitent le travail paysan, tous les paysans n'ont donc pas les mêmes intérêts. Ces intérêts opposés doivent être représentés par des syndicats différents. La défense des paysans exploités doit être fondée sur la lutte des classes ; travail et travailleur doivent prendre le pas sur le capital et la forme de l'entreprise agricole. Un syndicalisme de luttes à la base est opposé au syndicalisme de chef d'entreprise et de cogestion avec les pouvoirs publics. Cependant, la radicalisation des positions s'atténue au fil des années et dans les années 1980, les Paysans-Travailleurs sont de plus en plus sensibles aux arguments d'une alternative syndicale de masse au syndicalisme dominant FNSEA-CNJA. La reconnaissance du pluralisme syndical en 1981 par les pouvoirs publics va accélérer de nouvelles alliances et de nouvelles dissidences au sein de la FNSEA. Le 28 avril 1982 est créée la Fédération nationale des Syndicats Paysans-FNSP, dans la mouvance du Parti socialiste, syndicat qui défend des thèses proches de la CNSTP. La FNSP dénonce l'absence de démocratie syndicale au sein de la FNSEA et s'engage dans un processus de rassemblement des forces syndicales de gauche, qui se traduit en 1987 par la création de la Confédération Paysanne regroupant la CNSTP et la FNSP. La nouvelle gauche syndicale est parvenue à créer sinon une alternative syndicale, à tout le moins un contre-poids et un contre-pouvoir au syndicalisme dominant.

On ne saurait terminer ce survol, sans mentionner dans ce nouveau paysage syndical les syndicats de salariés. Les études manquent sur ce sujet, mais on peut constater que malgré la baisse des effectifs des salariés agricoles les grandes centrales syndicales ouvrières conservent une branche agricole : CGT, FO-CGT, CFTC, CFDT, auxquelles il faut ajouter la CFE-CGC et la FGSOA, plus tard. On retrouve en agriculture les mêmes divisions et les mêmes regroupements que ceux qui marquèrent le syndicalisme ouvrier :

1921, scission entre la CGT et la CGT-U, puis en 1936, réunification et création en 1937 de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Agriculture, Fédération CGT unifiée. La CFTC crée en 1943 la Fédération des travailleurs de la Terre

et la Fédération des employés et techniciens regroupés en 1962 sous le sigle de Fédération générale de l'Agriculture, devenue FGA-CFDT en 1964. A partir des années 1970, la progression de l'industrie agro-alimentaire se traduit par une très forte croissance des effectifs de salariés syndiqués. Peu à peu, syndicats de salariés agricoles et syndicats de l'alimentation fusionnent : par exemple la Fédération de l'Alimentation et celle de l'Agriculture se regroupent au congrès de la CFDT en 1980. Ainsi, travailleurs de l'agro-alimentaire, salariés d'exploitation, personnels des organisations professionnelles se retrouvent dans les mêmes syndicats de salariés pris eux aussi dans le jeu des concurrences idéologiques et politiques, même si la majorité des syndicats de salariés sont historiquement plus à gauche que les syndicats d'exploitants.

Depuis 1981, le pluralisme syndical est reconnu par la loi. Co-existent à présent dans la concurrence la FNSEA, le CNJA, la FFA, le MODEF, la Confédération Paysanne, syndicats composés exclusivement d'exploitants agricoles. Certains d'entre eux ont des réunions régulières avec les syndicats de salariés, mais on manque d'études pour connaître les alliances réelles et les images réciproques que les uns se forgent des autres, leur poids respectif dans les négociations à Bruxelles. En revanche, le clivage syndicats majoritaires/syndicats minoritaires qui a servi à nombre de militants à penser le rapport de force syndical est-il et sera-t-il opérant face à la diminution drastique du nombre des agriculteurs ? Les agriculteurs français ne sont-ils pas tous désormais des minoritaires, en sorte qu'on peut s'attendre à des recompositions du champ syndical où l'enjeu principal ne serait plus tant la position hégémonique de telle ou telle centrale que la capacité de tous à construire des solidarités internationales Nord/Sud et communautaires pour faire entendre la voix d'une nouvelle minorité ?

ANNEXESIGLES UTILISES

ANPT	Association Nationale des Paysans Travailleurs
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGA	Confédération générale de l'agriculture
CGT	Confédération générale du travail
CGT FO	Confédération générale du travail - Force ouvrière
CGT U	Confédération générale du travail unitaire
CNJA	Cercle, puis Centre national des jeunes agriculteurs
CNSTP	Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans
FFA	Fédération française de l'agriculture
FGA	Fédération générale de l'agro-alimentaire
FGA CFDT	Fédération générale de l'agriculture CFDT
FGSOA	Fédération générale des salariés des organisations agricoles et de l'agro-alimentaire
FGTA FO	Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'a- limentation et des secteurs connexes
FNAF CGT	Fédération nationale agro-alimentaire et forestière de la CGT
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNSP	Fédération nationale des syndicats paysans
JAC	Jeunesse agricole catholique
MODEF	Mouvement de coordination et de défense des exploitants familiaux
MONATAR	Mouvement national des travailleurs agricoles et ruraux
MSTT	Mouvement syndical des travailleurs de la terre.
PC	Parti communiste.
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles

BIBLIOGRAPHIE

histoire de la France rurale / sous la dir. de Georges Duby et Armand Wallon, Paris, Seuil, 1975 (L'Univers historique).

4. La fin de la France paysanne : 1914 à nos jours par Michel Gervais, Marcel Jollivet, Yves Tavernier, 1977, 666 p.

Association Française de Sciences Politiques. Les Paysans et la Politique dans la France contemporaine. Sous la dir. de J. Fauvet et H. Mendras, Paris, A. Colin, 1958, 533 p. (Cahiers de la FNSP).

Association française de Sciences Politiques. Paris. Colloque. 1970. Paris. L'univers politique des paysans dans la France contemporaine sous la dir. de Yves Tavernier, Michel Gervais et Claude Servolin. Paris, A. Colin, 1972, 653 p. (Cahiers de la FNSP, 184).

Association française de Sciences Politiques. Les Agriculteurs et la Politique depuis 1970. Colloque des 30 nov., 1er et 2 déc. 1987. Résumés et communications. Sous la dir. de H. Delorme, P. Coulomb, B. Hervieu et P. Lacombe. (À paraître aux Presses de la FNSP, Paris, 1990, 700 p. env.)

ALLAIRE (Gilles), BLANC (Michel), Politiques agricoles et paysanneries. Paris, Le Sycomore, 1982, 116 p. (Actuels).

AUGE-LARIBE (Michel), La politique agricole de la France de 1880 à 1940. Paris, PUF, 1950, 485 p.

AUGE-LARIBE (Michel), La révolution agricole, Paris, A. Michel, 1955, 437 p. (Evolution de l'humanité, 83).

BARRAL (Pierre), Les agrariens français : de Méline à Pisani, Paris, A. Colin, 1968, 386 p. (Cahiers de la FNSP, 164).

BERGER (Suzanne), Les paysans contre la politique : l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974 / trad. de l'anglais, Paris, Seuil, 1975, 345 p.

BOUSSARD (Isabel), Vichy et la Corporation paysanne, Paris, Presses de la FNSP, 1980, 414 p., index.

CLAVAUD (Fernand), MARCHAIS (Georges), Les communistes et les paysans, Paris, Ed. sociales, 1972, 126 p. (Notre temps).

CLERC (Fr), Agricoles (organisations), Encyclopedia Universalis, Paris, 1989, pp.591-599.

COMPÈRE-MOREL (Adéodat Constant Adolphe), Le socialisme agraire. Paris : M. Rivière, 1920, 176 p. (Système et faits sociaux).

DEBATISSE (Michel), Le projet paysan, Paris, Ed. Seuil, 1983, 222 p. (L'Histoire immédiate).

DELORME (Hélène), TAVERNIER SYves), Les paysans français et l'Europe, Paris, Presses de la FNSP, 1969, 152 p., bibliog.

FORGET (Eugène), Le Serment de l'Unité paysanne / Eugène Forget ; propos recueillis par Marie-Thérèse Nouvellon et Marcel Faure, Paris, Nouvelle Cité, 1982, 251 p. 20 cm.

GUESLIN (André), Le Crédit agricole, Paris, La Découverte, 1985.

GRATTON (Philippe, pseud. Philippe Madral), Les luttes de classes dans les campagnes, Paris, Anthropos, 1971, 483 p.

GRATTON (Philippe, pseud. Philippe Madral), Les paysans français contre l'agrarisme, Paris, F. Maspéro, 1972, 224 p. (Textes à l'appui. Histoire contemporaine).

GUILLAUME (François), Le pain de la liberté, J.C. Lattès, 1983, 301 p.

HOFFMANN (Stanley), Le mouvement Poujade, Paris, Presses de la FNSP, 1956, 417 p.

LAGRAVE (Rose-Marie), Les dirigeantes dirigées, in Celles de la Terre. Agricultrice, l'invention politique d'un métier, Paris, E.H.E.S.S., 1987, pp. 153-186.

LAMBERT (Bernard), Les paysans dans la lutte des classes, Paris, Seuil, 1970, 191 p. (Politique, 37).

LANGLOIS (Françoise), Les salariés agricoles en France, Paris, A. Colin, 1962, 220 p.

MALLET (Serge), Les paysans contre le passé, Paris, Seuil, 1962, 238 p.

MARESCA (Sylvain), Les dirigeants paysans, Paris, Les Ed. de Minuit, 1983, 294 p. (Le Sens commun).

MENDRAS (Henri), "Les organisations agricoles et la politique", RFSP, V (4), oct.-déc. 1955, pp. 736-760.

MENDRAS (Henri), TAVERNIER (Yves), Terre, paysans et politique : structures agraires, systèmes politiques et politiques agricoles : études rassemblées et présentées par un Groupe de recherches sous la dir. de H. Mendras et Y. Tavernier, Paris, Sedeis, 1969-1970, 2 vol., 611 et 304 p. (Futuribles, 12, 14).

MEYNAUD (J.), La révolte paysanne, Paris, Payot, 1963, 308 p. (Etudes et Documents).

MOLLARD (Amédée), Paysans exploités : essai sur la question paysanne, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1977, 244 p.

MULLER (Pierre), Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours / Pierre Mullet, Paris, Economie et humanisme ; Ed. ouvrières, 1984, 173 p. 21 cm. (Développement et civilisations).

PERCEVAL (Louis), Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste, Paris, Ed. sociales, 1969, 251 p. (Economie et politique).

PRUGNAUD (Louis), Les étapes du syndicalisme agricole en France, Paris, Ed. de l'Epi, 1963, 288 p.

ROCHET (Waldeck), Ceux de la terre, Paris, Ed. sociales, 1963, 371 p.

TAVERNIER (Yves), Le syndicalisme paysan : FNSEA, CNJA, Paris, A. Colin, 1969, 228 p. (Travaux et recherches des sciences politiques, Etudes syndicales, 5).

TAVERNIER (Yves), "Le syndicalisme paysan et la politique agricole du gouvernement", RFSP, XII (3), sept. 1962, pp. 559-646.

TAVERNIER (Yves), "Le XVIII^e congrès de la FNSEA, 25-27 février 1964", RFSP, XIV (5), oct. 1964, pp. 972-988.

TAVERNIER (Yves), "Le syndicalisme paysan et la V^eme République", RFSP, XVI (5), oct. 1966, pp. 869-912.

TAVERNIER (Yves), "Le mouvement de coordination et de défense des exploitations agricoles familiales (MODEF)", RFSP, XVIII(3), juin 1968, pp. 542-563.

On se reportera également à :

KEELER (John T.S.), The Politics of Neocorporatism in France. Farmers, the state, and Agricultural Policy-making in the Fifth Republic, New-York, Oxford University Press, 1987, 369 p.

et Comité Economique et Social des Communautés Européennes : L'Agriculture européenne et ses organisations, Bruxelles, Delta, 1984, 741 p.



GRECE

Une affirmation culturelle à l'ombre des partis politiques

Dimitris GOUSSIOS et Stavriani KOUTSOU

Fondation d'études méditerranéennes



LES FORMES D'ORGANISATION DE LA PAYSANNERIE GRECQUE

Le mouvement coopératif et syndical agricole n'a pris des dimensions nationales, en Grèce, qu'après 1922. Les raisons principales de ce fait sont l'achèvement de l'intégration des nouveaux territoires, à cette période, ainsi que les nouvelles exigences du développement économique du pays et de la politique agricole de l'Etat. La conjonction de deux réformes, l'une administrative, l'autre agraire, au début du XXe siècle n'était, en effet, que la conséquence de la domination des couches libérales au sein du pouvoir étatique et du nouveau rôle qu'allait devoir jouer le secteur agricole. Ce rôle a été déterminé par un consensus mutuellement accepté par l'Etat et la paysannerie, marqué par des révoltes paysannes et les réformes agraires, et résidant dans la construction d'une économie de libre échange dans laquelle l'Etat devait garantir le statut de l'exploitation agricole familiale. Cette position de l'Etat a joué un rôle très important dans l'évolution du mouvement syndical (1).

L'application de la réforme agraire (1922) a conféré à la paysannerie une multitude de petites exploitations agricoles tandis que quelques années avant (1915), l'application de la loi des coopératives par l'Etat, avait préparé les bases d'un meilleur contrôle du secteur agricole par celui-ci (2).

Dans ce cadre d'évolution générale pour la Grèce, la naissance des mouvements agricoles régionaux a précédé ces transformations administratives, foncières et politiques : Péloponnèse 1880-1900, montée liée au problème des vignes ; Thessalie 1905-1910, montée liée aux luttes pour l'abolition du système de Tchiflik (3). Cependant, le mouvement syndical agricole n'a pris des dimensions nationales que beaucoup plus tard, vers 1955. Ce n'est qu'à partir de cette date que les revendications de ce mouvement ont pris comme cible uniquement l'Etat, maître réel dorénavant de l'espace agricole.

(1) L'Etat grec avait interdit la concentration des terres : aucune exploitation ne devrait dépasser le seuil des 30 hectares.

(2) La nouvelle loi des coopératives en Grèce. Goussios Dimétris, Toulouse U.T.M., 1981.

(3) Grandes propriétés foncières héritées de l'empire ottoman. Système "féodal" aboli, en Grèce, entre 1917 et 1925.

Entre les années 1925, achèvement de l'accomplissement de la réforme agraire et de l'installation de plus d'un million de réfugiés d'Asie Mineure, représentant presque le tiers des paysans grecs, et 1974, renversement de la dictature, l'évolution du mouvement coopératif et syndical est davantage liée aux difficultés de fonctionner dans des conditions non-démocratiques qu'à l'extension de ses activités (4).

En effet, les conditions politiques très difficiles (dictatures de 1936-1941 et de 1967-1974), ainsi que les conséquences des guerres (1920-1922 et 1940-1949), avec l'arrivée de milliers de réfugiés (1923-1925) et l'expatriation des partisans vaincus de la guerre civile (1949), les deux d'origine paysanne, ont posé un obstacle sérieux à l'organisation et au développement du mouvement coopératif et syndical des paysans grecs.

A partir des années 1950-1955, l'évolution des structures sociales et foncières dans l'espace agricole, a radicalisé, dans un premier temps, une partie importante de la paysannerie, (difficultés des paysans de moderniser leurs exploitations), tout en renforçant les liens de cette dernière avec la société urbaine du pays. En effet, dans l'espace agricole d'après-guerre, les rythmes rapides du développement économique que la Grèce et son secteur agricole ont connu depuis les années 1955-60, ont conduit, entre autres, à l'exode rural ainsi qu'à des transformations radicales au niveau de l'unité de production et de consommation de l'exploitation agricole familiale. Dans les régions les plus pauvres, l'exode rural, prenant des dimensions démographiques très importantes, a porté un coup sérieux aux activités des syndicats et des coopératives agricoles provoquant souvent la disparition des organisations de base.

Ainsi, l'évolution de la propriété foncière et les écarts de modernisation des exploitations familiales ont conduit cette société paysanne, jadis égalitaire, à une différenciation, laquelle apparaît plus clairement au niveau de la taille et du niveau technique de l'exploitation, qu'au niveau de leur cadre de vie uniformément amélioré.

Au-delà de ces transformations provenant du développement récent de l'espace agricole, le passé continue, cependant, de déterminer dans une certaine mesure, les stratégies, les

(4) On remarque quelques exceptions depuis 1953, dans le domaine des huileries, usines de fruits, fromageries et dépôts. Avdelidis (P.): Le mouvement coopératif en Grèce, Athènes 1976, p.100.

comportements et les attitudes socio-économiques et politiques de la paysannerie.

En effet, ce qui caractérise encore aujourd'hui l'évolution sociale de la paysannerie n'est pas seulement le processus de sa différenciation en catégories sociales fondées sur la priorité foncière et le degré de modernisation des exploitations, mais le fait qu'il existe au sein de cette paysannerie elle-même, des "sociétés" paysannes, géographiquement, culturellement et parfois politiquement bien déterminées et reconnues. Ces sociétés arrivent à créer et à entretenir des relations bien spécifiques avec les mécanismes et les services étatiques à travers des liens qu'elles entretiennent avec des couches sociales urbaines dominantes au niveau national. Ces mêmes relations, basées sur le système de parenté, l'appartenance culturelle et le clientélisme politique, jouent un rôle parallèle et complémentaire, à celui des organisations agricoles, lorsqu'il s'agit des revendications économiques et sociales des agriculteurs.

Ces différents groupes culturels qui existent au sein de la paysannerie grecque tendent cependant à s'uniformiser, non sans réaction d'ailleurs, dans leur façon de se positionner face à l'intégration socio-économique de leur propre espace en plein développement. Celui-ci est devenu aujourd'hui une des excellentes parties du marché national et international. L'achèvement relativement rapide de l'intégration de l'espace rural-agricole en Grèce qui se fait avec la transformation de la famille paysanne en unité de consommation des biens de provenance urbaine, entraîne la dernière phase du processus de développement de ce monde paysan ; celle de l'intégration culturelle.

LES FORMES D'ORGANISATION DES PAYSANS

Si le mouvement coopératif et syndical couvre à travers ses activités, l'unité de production et les relations de l'exploitation familiale avec les services d'Etat, les associations culturelles constituent le principal moyen de réaction non seulement contre cette intégration culturelle mais aussi contre la dépendance globale, économique, sociale et politique de la paysannerie.

De ces trois formes d'organisation, seules les associations culturelles et syndicales constituent le cadre dans lequel les paysans pourraient aujourd'hui se mobiliser de façon autonome pour exprimer leurs revendications.

En revanche, les coopératives ne constituent que des institutions créées par l'Etat et soumises, dès le début, à la tutelle de la Banque Agricole. L'expansion des activités des Unions des coopératives, chaque fois qu'elle est survenue, était liée au dynamisme et aux capacités d'intervention du mouvement syndical.

agricole. Ce fait révèle le rôle important que ce mouvement devrait jouer vis à vis du mouvement et du réseau coopératif. Les associations agricoles, produit direct du développement syndical agricole en Grèce, avaient bien sûr, profité dans leur organisation et de leur longue expérience du passé. Mais dans leurs revendications, elles ont gardé un caractère spontané, sans aller au-delà des mobilisations visant à la simple hausse des prix des produits agricoles. La tactique neutre non alignée menée dans les années 1957-1967 par le mouvement agricole, avait pu, bien sûr, mobilisé un très grand nombre de paysans sans pour autant réussir à déterminer son cadre idéologique ni un programme d'action à long terme. Il a réussi, par contre, à jouer un rôle important dans la formation d'un groupe de militants de différentes tendances idéologiques et politiques : les "agrotistes".

Après le renversement de la dictature (5), la sectorisation des militants du mouvement syndical agricole, provoquée par l'apparition pour la première fois sur la scène politique grecque depuis 1936, de partis politiques bien structurés et organisés (partis communiste et socialiste, ensuite parti de la droite) a conduit :

- a. à la création, de nouveau, des associations syndicales agricoles selon les appartenances politiques des agriculteurs,
- b. à la dévitalisation-démobilisation du mouvement syndical agricole laquelle a conduit à la désyndicalisation,
- c. à donner à ce mouvement mais de façon superficielle, le cadre et le contenu idéologique qui lui manquait,
- d. à la confusion du rôle et des buts précis de deux formes : celle du parti politique et celle de l'association syndicale.

De toute façon, ce qui reste important aujourd'hui, au bout de ce processus d'évolution dont les débuts se situent dans les années 1950-1955, c'est que le mouvement coopératif est privé de l'assistance et de la vigueur du mouvement agricole pendant qu'il développe ses activités de façon considérable dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire.

Dans le domaine de la jeunesse agricole, il n'y a aucune organisation liée au mouvement coopératif ou syndical. Seules les associations culturelles réussissent à mobiliser une partie importante des jeunes agriculteurs dont un grand nombre ont suivi

(5) En 1967, la dictature arrivant au pouvoir, a porté un coup sérieux à l'organisation et au fonctionnement démocratique du mouvement coopératif mais surtout du mouvement syndical agricole qu'elle a dissous.

des études secondaires ou supérieures. On dirait que ces associations, apparues depuis une dizaine d'années comme une nouvelle forme d'organisation dans la plupart des villages de plaine, sont venues remplir le vide qu'a laissé la disparition de la présence active du mouvement syndical agricole dans cet espace (6). Ces mêmes associations apparaissent aujourd'hui comme le résultat de l'initiative des jeunes agriculteurs en collaboration avec l'"élite" des émigrés du village (exode rural) qui, face aux changements sociaux et à l'absence d'une vie culturelle, ont senti le besoin de développer leurs activités ; celles qui se préoccupent du patrimoine local et régional, mobilisent beaucoup la population agricole.

De toute façon, l'extension des activités de ces associations renforcent l'identité sociale et culturelle des jeunes agriculteurs mais surtout leurs liens et leur collaboration avec l'ensemble de la paysannerie, au niveau local et régional. Ces formes d'organisation à but culturel sont aujourd'hui les seules qui semblent pouvoir dépasser le handicap du mouvement coopératif et syndical, à savoir la dépendance idéologique et structurelle vis à vis des partis politiques et des mécanismes étatiques. Bien sûr nous retrouvons dans ces associations les caractéristiques d'indépendance et de spontanéité du mouvement agricole dans ses débuts. Pourtant, elles sont les seules, en tant que forme d'organisation, à pouvoir englober et par conséquent, mobiliser toute la population rurale. En tout cas, le fait le plus important qui relève de la coexistence actuelle de ces trois formes d'organisation des agriculteurs dans l'espace rural grec, réside dans les liens qui se développent entre les militants de celles-ci. Le renforcement de ces liens sont en train de conduire à la constitution d'une base sociale commune qui est le support fondamental des dynamismes locaux.

Dans ce cadre d'évolution socio-économique et politique concernant l'espace agricole en Grèce, les paysans s'organisent donc selon trois axes :

1. Les syndicats représentés au niveau départemental par deux fédérations et au niveau national par deux confédérations : G.E.S.A.S.E. (Confédération générale des associations agricoles grecques, proche des partis socialiste et communiste) et S.Y.D.A.S.E. (Confédération des associations agricoles démocratiques grecques, proche du parti de la nouvelle démocratie, centre-droit).

(6) Les associations culturelles apparaissent dans les communes de montagne en Grèce à la fin du 19e siècle.

2. Les coopératives représentées par la P.A.S.E.G.E.S. (Confédération panhellénique des Unions des coopératives agricoles).

D'après la loi 602/1914, la base du réseau coopératif est constituée par les coopératives de premier et de deuxième degrés. La coopérative de premier degré est la cellule du mouvement, elle a pour siège et cadre d'activité le village et sa périphérie. Son rôle principal consiste à distribuer le crédit de la banque agricole ; elle reste inactive une grande partie de l'année. Quant aux coopératives de production, d'approvisionnement et de vente, elles sont peu nombreuses.

L'Eparchie (arrondissement) ou le Nomos (département) sont le siège et le cadre de l'organisation des coopératives de deuxième degré. Les règles de la création et du fonctionnement de ces Unions Locales de coopératives sont les mêmes que celles de la coopérative de premier degré. Elles disposent de bureaux et d'établissements pour les dépôts et les traitements spéciaux, ou les premières transformations de produits agricoles. La représentation des coopératives de base aux Unions Locales fonctionne sur la base de 1 représentant pour 50 membres.

Ces Unions locales de coopératives, au nombre de 186 au niveau national, se sont regroupées au sein des Coopératives centrales. Celles-ci sont chargées principalement, soit de l'approvisionnement en moyens de production, soit de la vente, du stockage et de la transformation des produits agricoles. Les règles de la création et du fonctionnement des Coopératives centrales diffèrent par rapport à celles des Unions locales. Toutes les coopératives de troisième degré ont été créées sur la base des trois formes suivantes :

- a. Unions centrales selon la loi 602/1914,
- b. Associations de coopératives selon la loi concernant les associations, 2385/1940 et les lois de 479/1943, 1859/1914,
- c. Sociétés anonymes sur la base de la législation concernant les sociétés anonymes.

Pourtant, ces Centrales regroupent, indépendamment de leurs formes juridiques de coopérative, des Unions de coopératives locales qui sont d'ailleurs membres de leurs assemblées générales. La représentation à ces assemblées est en fonction du volume d'activités ou du statut de ces coopératives de troisième degré.

En réalité, ces dernières ne sont que les instruments d'application de la politique agricole de l'Etat concernant la production et la distribution.

des études secondaires ou supérieures. On dirait que ces associations, apparues depuis une dizaine d'années comme une nouvelle forme d'organisation dans la plupart des villages de plaine, sont venues remplir le vide qu'a laissé la disparition de la présence active du mouvement syndical agricole dans cet espace (6). Ces mêmes associations apparaissent aujourd'hui comme le résultat de l'initiative des jeunes agriculteurs en collaboration avec l'"élite" des émigrés du village (exode rural) qui, face aux changements sociaux et à l'absence d'une vie culturelle, ont senti le besoin de développer leurs activités ; celles qui se préoccupent du patrimoine local et régional, mobilisent beaucoup la population agricole.

De toute façon, l'extension des activités de ces associations renforcent l'identité sociale et culturelle des jeunes agriculteurs mais surtout leurs liens et leur collaboration avec l'ensemble de la paysannerie, au niveau local et régional. Ces formes d'organisation à but culturel sont aujourd'hui les seules qui semblent pouvoir dépasser le handicap du mouvement coopératif et syndical, à savoir la dépendance idéologique et structurelle vis à vis des partis politiques et des mécanismes étatiques. Bien sûr nous retrouvons dans ces associations les caractéristiques d'indépendance et de spontanéité du mouvement agricole dans ses débuts. Pourtant, elles sont les seules, en tant que forme d'organisation, à pouvoir englober et par conséquent, mobiliser toute la population rurale. En tout cas, le fait le plus important qui relève de la coexistence actuelle de ces trois formes d'organisation des agriculteurs dans l'espace rural grec, réside dans les liens qui se développent entre les militants de celles-ci. Le renforcement de ces liens sont en train de conduire à la constitution d'une base sociale commune qui est le support fondamental des dynamismes locaux.

Dans ce cadre d'évolution socio-économique et politique concernant l'espace agricole en Grèce, les paysans s'organisent donc selon trois axes :

1. Les syndicats représentés au niveau départemental par deux fédérations et au niveau national par deux confédérations : G.E.S.A.S.E. (Confédération générale des associations agricoles grecques, proche des partis socialiste et communiste) et S.Y.D.A.S.E. (Confédération des associations agricoles démocratiques grecques, proche du parti de la nouvelle démocratie, centre-droit).

(6) Les associations culturelles apparaissent dans les communes de montagne en Grèce à la fin du 19^e siècle.

2. Les coopératives représentées par la P.A.S.E.G.E.S. (Confédération panhellénique des Unions des coopératives agricoles).

D'après la loi 602/1914, la base du réseau coopératif est constituée par les coopératives de premier et de deuxième degrés. La coopérative de premier degré est la cellule du mouvement, elle a pour siège et cadre d'activité le village et sa périphérie. Son rôle principal consiste à distribuer le crédit de la banque agricole ; elle reste inactive une grande partie de l'année. Quant aux coopératives de production, d'approvisionnement et de vente, elles sont peu nombreuses.

L'Eparchie (arrondissement) ou le Nomos (département) sont le siège et le cadre de l'organisation des coopératives de deuxième degré. Les règles de la création et du fonctionnement de ces Unions Locales de coopératives sont les mêmes que celles de la coopérative de premier degré. Elles disposent de bureaux et d'établissements pour les dépôts et les traitements spéciaux, ou les premières transformations de produits agricoles. La représentation des coopératives de base aux Unions Locales fonctionne sur la base de 1 représentant pour 50 membres.

Ces Unions locales de coopératives, au nombre de 186 au niveau national, se sont regroupées au sein des Coopératives centrales. Celles-ci sont chargées principalement, soit de l'approvisionnement en moyens de production, soit de la vente, du stockage et de la transformation des produits agricoles. Les règles de la création et du fonctionnement des Coopératives centrales diffèrent par rapport à celles des Unions locales. Toutes les coopératives de troisième degré ont été créées sur la base des trois formes suivantes :

- a. Unions centrales selon la loi 602/1914,
- b. Associations de coopératives selon la loi concernant les associations, 2385/1940 et les lois de 479/1943, 1859/1914,
- c. Sociétés anonymes sur la base de la législation concernant les sociétés anonymes.

Pourtant, ces Centrales regroupent, indépendamment de leurs formes juridiques de coopérative, des Unions de coopératives locales qui sont d'ailleurs membres de leurs assemblées générales. La représentation à ces assemblées est en fonction du volume d'activités ou du statut de ces coopératives de troisième degré.

En réalité, ces dernières ne sont que les instruments d'application de la politique agricole de l'Etat concernant la production et la distribution.

3. Les associations culturelles dont le degré d'organisation ne dépasse pas les limites du village. Leur organisation est basée sur des statuts reconnus par l'Etat.

Les relations personnelles qu'entretiennent les dirigeants de ces trois organisations impriment leurs marques aux rapports entre les institutions. Les paysans, dirigeants ou membres de ces organisations de base, participent souvent au syndicat agricole, à la coopérative et à l'association culturelle à la fois, bien que le passage du premier à la seconde ne se fait qu'en sens unique. L'organigramme qui suit, montre les structures d'organisation de ces trois formes ainsi que le nombre des organisations de base (premier degré) de leurs membres au sein du réseau coopératif.

Le taux de participation aux coopératives est très élevé. La confédération de P.A.S.E.G.E.S. monopolise les intérêts du réseau coopératif agricole, excepté les intérêts d'un petit nombre de coopératives d'éleveurs qui sont représentées par la confédération de Ktintrofikki.

Quant aux taux d'organisation syndicale, la seule information dont nous disposons est celle qui provient des listes des sièges des associations agricoles de base de deux confédérations, sur lesquelles on voit bien que les agriculteurs qui s'y sont inscrits proviennent dans leur grande majorité, des grandes plaines de culture intensive (Xanthi, Verroia, Serres, Karditsa, Trikala, Crète etc.). Les dirigeants et les militants du mouvement syndical et coopératif sont souvent chargés de fonctions représentatives dans les Unions centrales de coopératives et aux autres organismes agricoles. Cependant, leur influence sur la formation et l'application des politiques agricoles ne dépend que de leurs capacités et connaissances personnelles en l'absence de recherches, d'études et même de décisions collectives et de directives précises mais aussi d'un cadre général d'action et de politiques agricoles à proposer, provenant du mouvement syndical et coopératif.

Ainsi, le problème principal pour la paysannerie grecque et ses formes d'organisation se situe aujourd'hui dans la difficulté qu'éprouvent les organisations à jouer un rôle important dans la formation et dans l'application des politiques des décisions concernant l'avenir de l'agriculture, surtout depuis que le centre de décision s'est déplacé vers Bruxelles.

En effet, l'entrée de la Grèce dans le Marché commun exige, entre autres, la représentation des paysans, à travers leurs organisations, dans les services communautaires. Ces représentants devraient transmettre les différentes positions des agriculteurs grecs sur des questions concernant plus leur "métier" que leur cadre de vie, participer aux discussions importantes pour l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs et enfin répercuter sur ces derniers les décisions prises, cette fois, au niveau de

Bruxelles. Pourtant, on voit mal comment le mouvement syndical et coopératif pourrait fonctionner pour faire face à ces exigences : à savoir avec quelles procédures la base sociale de ce mouvement pourrait participer à la mise à jour des politiques agricoles ? Comment cette même base sociale pourrait contribuer à ce débat européen, concernant l'avenir socio-économique et culturel de la paysannerie européenne.

En revanche, en Grèce, la participation des paysans dans le fonctionnement de leurs formes d'organisation et surtout dans la prise de décisions importantes pour leur avenir, n'est ni active ni essentielle mais plutôt passive. Par contre, les associations culturelles qui jouent un rôle plus direct et actif dans la société villageoise, ne sont même pas représentées en dehors du village, peut-être parce que les agriculteurs sont considérés, tant au niveau régional et national qu'au niveau de Bruxelles, comme de simples producteurs.

Collaboration au niveau des projets et des programmes, financement

RESEAU CULTUREL

Comité départemental d'éducation populaire
Commune Coopérative

Federations des associations de base selon les appartenances culturelles

Association de base au niveau du village

G R C A F I C R A M M E
RESEAU SYNDICAL

Confédérations
CESASE A SYDASE B
Fédérations au niveau départemental A B

Associations de base minimum 20 membres A B

RESEAU COOPERATIF

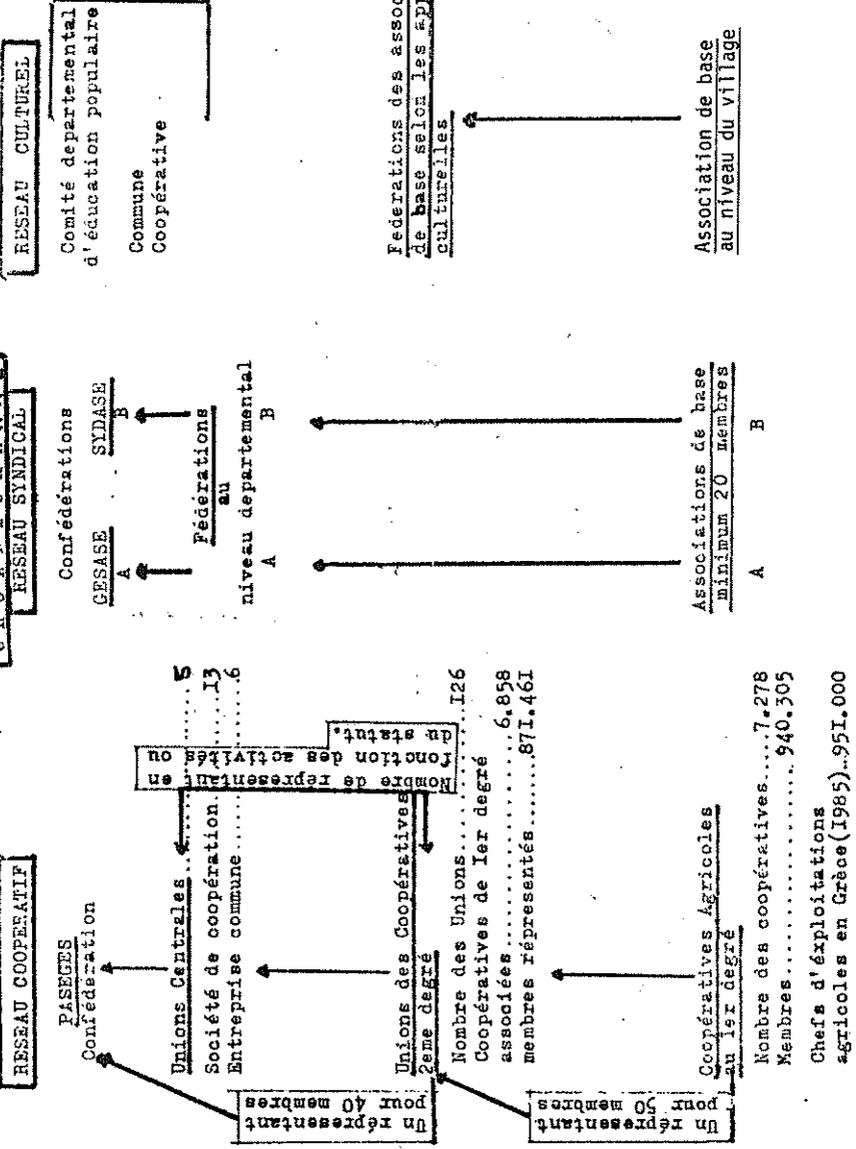
PASEGES
Confédération
Unions Centrales 5
Société de coopération 13
Entreprise commune 6
Unions des Coopératives
2eme degré
Nombre des Unions 126
Coopératives de 1er degré associées 6.858
membres représentés 871.461

Coopératives Agricoles au 1er degré
Nombre des coopératives 7.278
Membres 940.305
Chefs d'exploitations agricoles en Grèce (1985) .. 951.000

Un représentant pour 40 membres

Un représentant pour 50 membres

Nombre de représentants en fonction des activités ou de statut.



BIBLIOGRAPHIE

AVDELIDIS (P).- Le mouvement coopératif en Grèce, Athènes, 1976

DAMIANAKOS (Sth).- Etudes rurales et monographies en Grèce, CNRS, Université de Paris X-Nanterre, Paris, 1978.

GOUSSIOS (D).- Analyse du processus d'intégration de l'Agriculture en Grèce. Le mouvement coopératif - la nouvelle loi des coopératives. Université de Toulouse le Mirail, Institut de Géographie 1980.

- Evolution de la plaine de Pharsala en Thessalie : croissance agricole et développement rural, Thèse de doctorat, Toulouse, UTM, février 1984.

KORDATOS (Y).- L'histoire du mouvement agricole en Grèce, éd. Boukoumanis, Athènes 1975.

KRIARI (A).- La politique agricole grecque dans les conditions actuelles. Erevna, Athènes, 1975.

MYRTAKI (G.E).- Les organisations coopératives agricoles (les lois 1941-1985), Athènes 1987.

PAPAGARIFALOU (P).- Les coopératives agricoles en Grèce (1821-1940). Athènes, 1973.

PAGESES.- Les conseils administratifs des Unions des coopératives agricoles, Athènes, 1988.

- Données statistiques, SCHRAZI (E), Directeur général de la PAGESES, Athènes, 1988.

PECHOUX (P.Y).- Formation d'un sous-prolétariat dans une économie en voie de développement : quelques remarques à propos d'exemples choisis en Grèce, Mouton, Paris, 1973.

- "La réforme agraire en Grèce", Revue Géographique de Lyon, Vol.L, n°4, 1975.

SIVIGNON (M).- La Thessalie, Institut des Etudes Rhodaniennes des Universités de Lyon, mémoires et documents 17, Lyon 1975.

TRIANTAFYLIDIS (S).- Les Lollighas (ouvriers agricoles) de Thessalie-Grèce, Volos, éd. Stohastis, 1976.

VERGOPOULOS (K).- La question agraire en Grèce, éd. Exantas, Athènes, 1975.

ITALIE
LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES
DE LA LIBERATION A NOS JOURS

Enrico CAPO

Coldiretti

Francesco ALBANESE

Confocoltivatori

Giuseppina ROMANO

Confagricoltura

Traduction de Rose-Marie Lagrave



Après les expériences pré-fascistes d'organisation agricole "blanche", d'inspiration catholique opposée à l'organisation "rouge", politiquement à gauche, après la création d'un syndicat unique sous le fascisme, on voit naître et renaître après la seconde guerre mondiale diverses organisations agricoles. On en retrace ici les principales évolutions, de la Libération à nos jours.

LA COLDIRETTI

La Coldiretti a été créée en octobre 1944, sous l'égide de Paolo Bonomi après une tentative de mise en place d'un syndicat unitaire, anti-fasciste (la CGIL) intégrant les travailleurs indépendants de la terre. Les chances de succès ou les difficultés de cette opération étaient liées aux divisions internes, car à l'intérieur de l'organisation coexistaient trois partis co-signataires en juin 1944 du "pacte de Rome pour l'unité syndicale" : le parti communiste, le parti socialiste et la Démocratie chrétienne. Peu à peu les oppositions prirent le pas sur le consensus.

La Coldiretti, inspirée des principes du Christianisme social (cf. l'article 1 de ses statuts) tient son originalité de plusieurs caractéristiques :

- contre toute attente, elle parvint à unifier les Coltivatori Diretti, répondant ainsi à une demande confuse et latente des agriculteurs désirant se constituer en "catégorie". Elle occupe ainsi un créneau resté vide entre les salariés agricoles et les grands propriétaires fonciers ;
- à côté des diverses associations composant le front catholique, dont plusieurs sont des associations professionnelles soutenues par l'Eglise, notamment dans les années de la guerre froide, elle complète leur action en se spécialisant dans les problèmes touchant les campagnes ;
- elle délègue la défense politique des intérêts des coltivatori Diretti à la Démocratie chrétienne dont plusieurs sénateurs et députés sont représentés es qualité en son sein ;
- vis à vis des autres partis politiques et des autres syndicats, ses relations restent faibles, voire tendues avec les organisations de gauche ;
- elle s'emploie à former syndicalement ses adhérents et ses cadres élus tout en les formant professionnellement ;
- elle utilise la représentativité au sein de la Fédération Italienne du "ConSORZI Agrari" pour obtenir de plus grandes facilités d'accès aux moyens de production modernes, au profit de ses adhérents ;

- elle apporte son soutien au mouvement des femmes et des jeunes (1953) ainsi qu'aux organismes de défense et d'assistance sociale pour les agriculteurs ;
- elle défend la dignité de l'agriculteur, de la famille agricole et de la communauté rurale ;
- au Parlement, elle a apporté son soutien à la réforme agraire, et elle a été un des promoteurs du "Plan Vert", tout comme elle a lutté pour la création d'un régime de pension et d'allocations familiales en faveur des agriculteurs regroupés au sein d'une Caisse mutuelle de maladie qui fut, en Italie, la première expérience autogérée d'un service public.

Après une période de crise des années 1960, due à la fois à l'exode rural sous l'effet de l'industrialisation accélérée et à l'ouverture vers la gauche du gouvernement, la Coldiretti se transforme : Arcangelo Labianco est élu à la tête de l'organisation en 1980.

Toutes les caractéristiques mentionnées ci-dessus vont évoluer ; on retient ici les plus significatives :

- priorité est donnée à la qualification professionnelle des agriculteurs pour qu'ils deviennent des "entrepreneurs agricoles" ou des citoyens à parité avec les autres catégories sociales ;
- les liens entre la Démocratie chrétienne et la Coldiretti sont redéfinis. La représentation politique des agriculteurs est désormais l'émanation directe du syndicat et si nombre de députés restent au sein du parti, ils peuvent y exprimer leur désaccord avec la ligne politique ;
- sur le plan économique, le "projet Aquila" entend être une stratégie pour conquérir à l'intérieur de la filière agro-alimentaire, une complète autogestion rendue possible grâce à de nouveaux rapports entre toutes les forces agricoles ;
- l'objectif désormais est d'intensifier les relations avec l'Europe, avec le monde rural au delà du monde agricole, avec les forces politiques, syndicales et culturelles partenaires.

1 028 240

Pour construire l'avenir, la Coldiretti (qui, avec 120-240 familles adhérentes, est la première organisation syndicale d'Europe) entend assumer un nouveau rôle, plus polyvalent, plus culturel, au sein de la société italienne, rôle fondé sur la suprématie de l'"être" sur l'"avoir", sur la dignité de l'agriculteur comme personne. Contre la logique économique dominante, toutes ces raisons conduisent la Coldiretti à lutter pour la survie de petits agriculteurs marginaux pour éviter qu'ils ne tombent dans la spirale de l'assistanat.

Aussi, la Coldiretti se sent-elle concernée par les nouvelles fonctions de "gardien de la nature" qui dans d'autres pays sont

plutôt du ressort des politiques agricoles ou des politiques de montagne.

Enfin, elle défend une conception de la protection de l'environnement non comme simple relation à la nature, mais comme capacité à équiper de services un territoire donné, pour une qualité de la vie harmonieuse pour tous les habitants.

LA CONFCOLTIVATORI

Après la chute du fascisme, la gauche est en proie à des contradictions : tout son effort a porté sur la création d'une organisation démocratique des travailleurs agricoles non propriétaires au détriment des travailleurs indépendants, notamment des agriculteurs, en œuvrant à l'alliance des classes laborieuses, travailleurs de la terre et paysans pauvres pour liquider le latifondo et transformer de manière radicale les rapports de production et propriété à la campagne. La gauche cherche à rassembler en une organisation unique les agriculteurs, les travailleurs agricoles non propriétaires, en créant à l'intérieur de la CGIL, la Confédération générale des travailleurs de la terre qui réunit des travailleurs sous contrat (journaliers et métayers) et des paysans cultivateurs. Plusieurs années furent nécessaires pour parvenir à organiser et à structurer ces paysans qui avaient participé à la lutte pour la terre et pour la réforme agraire après la Libération. Progressivement sont créées l'Association nationale dei coltivatori diretti (1948), l'Association des paysans du Mezzogiorno d'Italie (1951), le Comité national de coordination des associations autonomes des "assegnatari" (1) (1954). En 1955, est créée l'Alliance nationale des paysans dans le but de coordonner et d'unifier les diverses initiatives pour les objectifs communs. Toutefois, malgré la volonté de l'Alliance de fédérer toutes les organisations de gauche, l'organisation des métayers et des coopératives agricoles politiquement à gauche ne l'ont pas rejointe. Dès sa création, l'Alliance reste faible et marginale, elle ne fait pas le poids face à la Coldiretti pour drainer l'adhésion des agriculteurs et elle se défait en partie quand la gauche lance l'idée de reconnaître aux classes moyennes (donc aux agriculteurs) la même dignité que celle accordée aux classes laborieuses dans la construction d'une société plus participative.

Dans les années 1970, après avoir tiré les leçons des mutations structurelles de l'agriculture italienne qui remettent en question les convictions radicales et les modèles d'organisation

(1) Assegnatari : ce terme regroupe les journaliers, les paysans pauvres, les métayers qui ont reçu un lopin de terre lors de la Réforme agraire.

traditionnelle, la gauche s'engage dans un processus d'unification. En 1975, se crée la "Costituente contadina per l'unità e l'autonomia", dissoute deux ans après pour donner naissance à la Confédération italienne des agriculteurs. Les organisations paysannes de la coalition de gauche rejoignent la Confédération : l'alliance nationale des paysans, la Fédération des métayers CGIL, l'Union des agriculteurs italiens. Pour que l'agriculture joue un rôle nouveau dans l'économie et dans la société, la nouvelle organisation pose une condition essentielle : l'unité des agriculteurs, élément indispensable pour accroître leur poids politique, pour élever leur qualification professionnelle et leur capacité entrepreneuriale. Pendant ses quelques dix années de vie, la nouvelle organisation a toujours recherché une autonomie pleine et entière face aux gouvernements, face aux partis et aux syndicats, autonomie réalisée puisqu'elle est devenue sujet politique confronté à l'ensemble du champ politique, aux programmes des partis pour représenter les intérêts et les valeurs de ses adhérents. Intérêts et valeurs sont essentiels pour affirmer à la fois les droits universels du citoyen et les droits particulier de l'entrepreneur.

Dans la seconde moitié des années 1980, sous l'impulsion de nouveaux facteurs qui transforment en profondeur la scène sociale et politique - crise de l'Etat-providence, internationalisation de l'économie, modifications des interventions publiques, participation plus active des organisations professionnelles aux projets techniques et d'expertise de la politique nationale - la Confcoi (qui compte 650 000 adhérents) s'efforce de construire un système structurant plusieurs thèmes et secteurs économiques (agriculture, industrie, services- pour faire échec à la logique du pouvoir et mettre en place des stratégies de développement équilibré, fondé sur la compétitivité qui prennent en compte le tissu productif en son intégralité. Les deux axes principaux de la démarche peuvent se résumer de la façon suivante : inciter d'une part les pouvoirs publics à se donner un cadre réglementaire définissant les droits de l'entreprise pour donner à chacun des chances et des armes égales dans la course à la compétitivité ; mettre en place d'autre part, des alliances et des collaborations avec les autres secteurs économiques qui demandent également un renforcement des droits de l'entreprise pour garantir des revenus plus élevés tout en assurant la qualité des produits et la maîtrise des mécanismes du marché.

LA CONFALGRICOLTURA

Après la dissolution de la Confédération fasciste des agriculteurs, réapparaît la Fida (12 août 1944) qui ensuite donne naissance à la Confida (4 janvier 1945). Le but de la Confida est de reconstruire le tissu social de l'organisation en réactivant les anciennes structures syndicales des "Fédérations par catégories".

La Confédération générale de l'agriculture italienne de 1949 rassemble donc en son sein : la Fédération nationale des propriétaires exploitants, des fermiers exploitants, des métayers, "della coloria", et diverses associations - la *Cultivatori Diretti*, la propriété foncière - auxquelles se joignent également pour un certain temps les ouvriers agricoles et forestiers. Avec la transformation de la *Confida* en *Confagricoltura* se réalise la volonté de mettre en place une organisation syndicale unitaire et représentative de toutes les "catégories".

Sous la présidence de Gaetoni, et pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture, émerge la notion "d'entreprise agricole" renforcée par la reconnaissance du droit à posséder la terre. La politique de la Confédération fut également guidée par le thème de la productivité et le concept de participation. Entre 1955 et 1960, on assiste à un développement tangible de la Confédération en raison de sa remarquable activité de prosélytisme à l'adresse des jeunes, dans le but de créer un mouvement de jeunes : l'ANGA. Cette nouvelle organisation apporte non seulement un nombre plus élevé d'adhérents, mais surtout le ferment de la jeunesse pour continuer à défendre les principes et affirmer toujours le bon droit de l'agriculture italienne.

Sous la présidence de Diana (1969-1977), la *Confagricoltura* se transforme en Confédération de l'entreprise agricole : ces années seront celles de la bataille syndicale pour une politique des structures réfléchie et efficace, pour réduire les inégalités entre l'agriculture italienne et celle des autres pays.

Avec la présidence de Serra (1977-1983) la notion d'entreprise prend encore plus de poids en raison de l'évolution politique et sociale du pays. Pour sortir de la spirale inflationniste, des initiatives de développement pour augmenter la productivité sont mises en place. L'organisation intensifie parallèlement son action à chaque échelon de responsabilité pour employer de véritables entrepreneurs tant au sein de l'organisation que dans l'agriculture.

Dans le sillon tracé par ses prédécesseurs, l'action du président Wallner (1983-1989) est marquée par trois choix fondamentaux :

- une économie de marché, instrument indispensable pour garantir la liberté civile et l'initiative privée, seules à même d'assurer la richesse des Nations ;
- la valorisation de l'esprit d'entreprise, indice d'une agriculture moderne et facteur d'unification de la *Confagricoltura*, sans distinction et sans opposition entre les différents types d'entrepreneurs ;
- l'unité politique de l'Europe et son intégration économique.

BIBLIOGRAPHIE

Andreis G., Il nuovo corso della Coltivatori diretti, in *Aggiornamenti sociali*, n.1, 1985, pp.51-60;

Barbadoro I., Storia del sindacalismo italiano dalla nascita al fascismo. I. La Federterra, Firenze, La Nuova Italia, 1973;

Capo E., Quarant'anni di Coldiretti: passato e avvenire, in *Protezione sociale*, novembre-dicembre 1985, pp.1069-1089;

Centro studi nazionale Cisl, *La Confagricoltura*, Roma, 1980;

Chiaromonte G., *Agricoltura sviluppo e economico e democrazia. La politica agraria e contadina dei comunisti (1965-1972)*, Bari, De Donato, 1973;

Fano D. - Nardone C., Gli enti di sviluppo agricolo, la Federconsorzi e la cooperazione agricola, in *Nuovo Diritto agrario*, 1, 1978, pp.26-57;

Istituto A.Cervi, *I mezzadri e la democrazia in Italia*, Bologna, Il Mulino, 1987;

La presenza sociale del Pci e della Dc, a cura di A.Manoukian, Istituto di studi e ricerche C.Cattaneo, Bologna, Il Mulino, 1968;

Mattei A., Origini e ruolo della Confederazione italiana coltivatori, in *Rassegna dell'agricoltura italiana*, giugno 1984, pp.9-19;

Moyano Estrada E., El caso italiano, in *Sindacalismo y politica agraria en Europa, Les organizaciones profesionales en Francia, Italia y Portugal*, Ministerio de agricultura pesca y alimentacion, 1988, pp.245 - 442;

Mottura G., Il conflitto senza avventure. Quarant'anni di strategia ruralista nelle campagne italiane (1944-1987), *Universita' degli studi di Modena, Studi e ricerche del dipartimento di economia politica*, n.47;

Renda F., Il movimento contadino in Italia dai Fasci siciliani alla riforma agraria, in *Trasformazioni delle societa' rurali nei paesi dell'Europa occidentale e mediterranea, (secolo XIX-XX)*, Napoli, Guida, 1986;

Saltini A., I contadini verso l'impresa. Interviste di A.Saltini a Giuseppe Avolio, Bologna, Edagricole, 1985;

Saltini A., Un progetto per l'agricoltura. Interviste di Lobianco con A. Saltini, Bologna, Edagricole, 1983;

Stefanelli R., Le organizzazioni professionali dei lavoratori agricoli, in *Campagne e movimento contadino nel Mezzogiorno d'Italia dal dopoguerra ad oggi*, II, Bari, De Donato, 1980, pp.9-119;

Stefanelli R., *La Confagricoltura*, in AA.VV., *La politica del padronato agrario*, Bari, De Donato, 1972, pp.165-202.

PAYS-BAS

**Le creuset du syndicalisme :
l'éthique protestante et l'esprit catholique**

Jaap FROWS

Université de Wageningen

Bernard HOETJES

Université de Leiden



HISTORIQUE

Le syndicalisme agricole néerlandais trouve son origine dans la deuxième partie du 19^e siècle. Dès 1850 des "Sociétés d'Agriculture" ont été créées au niveau provincial. Elles sont la réponse des notables ruraux et des grands propriétaires au libéralisme de l'Etat national, qui ne s'occupe pas du tout du développement agricole et qui n'offre aucune protection contre les forces du marché libre mondial. Les dites sociétés s'orientent vers le développement du progrès technique de l'agriculture et ne s'intéressent guère aux conditions de vie de la majorité pauvre des petits paysans. Or, pendant la crise agricole de la fin du XIX^e siècle la misère des petits paysans s'aggrave, surtout dans les régions sableuses du sud et de l'est du pays, où ils sont exploités par des commerçants quasi-monopolistes. C'est dans ces conditions désastreuses que des notables catholiques et des prêtres se mettent à organiser les petits paysans pour qu'ils se défendent contre les incidences du libéralisme, bien sûr, mais aussi pour éviter qu'ils tombent aux mains des socialistes anticléricaux. Les premières coopératives agricoles datent également de cette période. Au niveau national, la fédération des syndicats paysans catholiques rejoint le Comité Royal Néerlandais de l'Agriculture (KNLC), qui regroupe les Sociétés d'Agriculture.

Après la première guerre mondiale l'un des "piliers" de la société néerlandaise - en l'occurrence les protestants -, les autres étant les catholiques, les libéraux et les socialistes - s'organise aussi dans le secteur de l'agriculture. Les syndicats catholiques quittent le KNLC, ce qui fait qu'en 1920 déjà s'est constitué le panorama des organisations professionnelles agricoles aux Pays-Bas, qui dure jusqu'à nos jours. Dès lors, les trois organisations agricoles centrales sont le KNBTB (Syndicat Catholique Néerlandais d'Agriculteurs et Horticulteurs, qui est le premier du point de vue du nombre d'adhérents), le KNLC (d'adhésion libérale, deuxième en effectif de membres) et le NCBTB (Syndicat Chrétien Néerlandais d'Agriculteurs et d'Horticulteurs, protestant, le moins important en nombre). Les différences entre ces trois syndicats sont surtout d'ordre culturel, religieux et idéologique. En ce qui concerne la politique agricole à poursuivre, ils ont fait preuve grosso modo d'une grande unanimité. Ils arrivent à une représentation commune du secteur agricole auprès de l'Etat par des concertations régulières.

La crise des années 1930 et surtout la montée de nouveaux syndicats rivaux, attaquant "l'inertie" des organisations existantes, les forcent à intensifier leur collaboration. La loi de 1934 dite de "Crise Agricole", protégeant les agriculteurs, est le résultat de cette collaboration. Elle est mise en oeuvre dans une

collaboration étroite, "quasi corporatiste" entre l'Etat et les trois OPA. En 1939, un Secrétariat commun pour les trois est établi. Un nouveau syndicat national, appelé Agriculture et Société, qui regroupe l'ensemble des syndicats rivaux, rejoint le front fasciste et disparaîtra pendant la deuxième guerre mondiale. Les trois OPA continuent leur concertation dans la résistance.

Après la guerre, les trois organisations traditionnelles se sont mises à institutionnaliser, non seulement leur coopération mutuelle, mais aussi leur concertation intensive avec l'Etat, représenté, depuis 1948, par le Ministère de l'Agriculture et de l'Approvisionnement (Agriculture et Pêche à présent). En 1945, le Stichting voor de Landbouw succède au Secrétariat commun de 1939 et fait une forte propagande pour une structure corporatiste. Résultat, en 1954 est créé le 'Landbouwschap' (Office d'Agriculture), un organisme de droit public à deux fonctions primordiales : représenter les intérêts du secteur agricole auprès de l'Etat et gérer le secteur agricole en collaboration avec l'Etat. Sont représentés au comité dirigeant du Landbouwschap les trois syndicats d'exploitants agricoles (pour chacun le même nombre de représentants) et les syndicats d'ouvriers agricoles (le FNV, représentant les socialistes et les catholiques, et le CNV, représentant les protestants). Le Landbouwschap monopolise la représentation des intérêts agricoles et a fonctionné, dès sa création, comme une véritable institution corporatiste, possédant des pouvoirs administratifs dans la mise-en-oeuvre des politiques agricoles gouvernementales. Le Landbouwschap se présente surtout comme le représentant des intérêts agricoles. L'appartenance aux OPA est pratiquement obligatoire, les cotisations annuelles sont considérées - et collectées - comme des taxes. 95% des agriculteurs sont affiliés.

L'ORGANIGRAMME SYNDICAL .

Le secteur agricole est organisé selon deux 'axes' : les syndicats, chapeautés par le Landbouwschap, et les coopératives, représentées par le NCR (Conseil National Coopératif). Les interrelations étroites entre ces deux volets du monde agricole sont personnifiées, pour ne pas dire matérialisées, par nombre de dirigeants agricoles occupant des postes au conseil de gestion d'un syndicat agricole, de même qu'au comité directeur d'une ou plusieurs coopératives.

Le taux d'organisation syndicale élevé et la position des coopératives agricoles ressortent clairement de ces deux tableaux. Les trois organisations agricoles disposent d'un monopole de la représentation des intérêts agricoles, ce qui est dû à l'exclusivité du Landbouwschap : d'autres représentants agricoles n'y sont pas admis. Et ce n'est que par le biais du Landbouwschap et la multiplicité des commissions, branches, conseils régionaux, etc.

qui en relèvent, que l'on peut exercer de l'influence réelle sur la formation et la réalisation de toute politique concernant l'agriculture. En effet, c'est au nom du Landbouwschap que les dirigeants agricoles sont chargés de fonctions représentatives au sein de toutes sortes de services et institutions semi-publiques et publiques dans le domaine du développement des exploitations agricoles, du financement, de la planification, de l'aménagement foncier, de l'inspection vétérinaire, de la protection de la nature, de la législation sociale, etc...

C'est dire que l'impact des organisations d'intérêt exclues du bloc syndical dominant reste très marginal, comme c'est le cas de petits groupes d'agriculteurs critiquant l'idéologie productiviste du marché libre soutenue par les syndicats agricoles nationaux. Aussi, les protestations des petits exploitants, reprises dans les années 50 et 60 par le Boerenpartij - Parti des agriculteurs, anti-dirigiste, anti-corporatiste et "poujadiste" - n'ont pas été admises officiellement dans le système politique agricole ; le Boerenpartij a disparu, mais sa base sociale, l'association Vrije Boeren (Agriculteurs Libres) a survécu.

L'organisation nationale des jeunes agriculteurs présente une exception importante à cet égard. Comme cette organisation compte beaucoup d'adhérents (22.000 membres, regroupant plus que la moitié des agriculteurs futurs), transcende le fractionnement traditionnel du syndicalisme agricole - en correspondance avec les idées de la plupart des jeunes agriculteurs - et applique des méthodes rigoureuses et engageantes dans la défense des intérêts des jeunes, elle est devenue une vraie force socio-politique du monde rural depuis la dernière décennie. Face aux syndicats établis, le mouvement des jeunes agriculteurs joue le rôle d'instance critique.

Un autre développement récent, défi au système établi, est la presse agricole. Après le succès, depuis une dizaine d'années, de la revue indépendante De Boerderij (La Ferme), un Journal Agraire indépendant - "Agrarisch Dagblad" - a été lancé en 1988, avec un succès surprenant, et provoquant la prudence publicitaire des OPA existantes.

Les OPA officielles risquent d'être identifiées, par ses membres, à l'Etat, ce qui devient de plus en plus désagréable. Aussi, la divergence d'intérêts économiques entre les catégories de membres spécialisées pose un problème d'unité et risque de briser le "front vert".

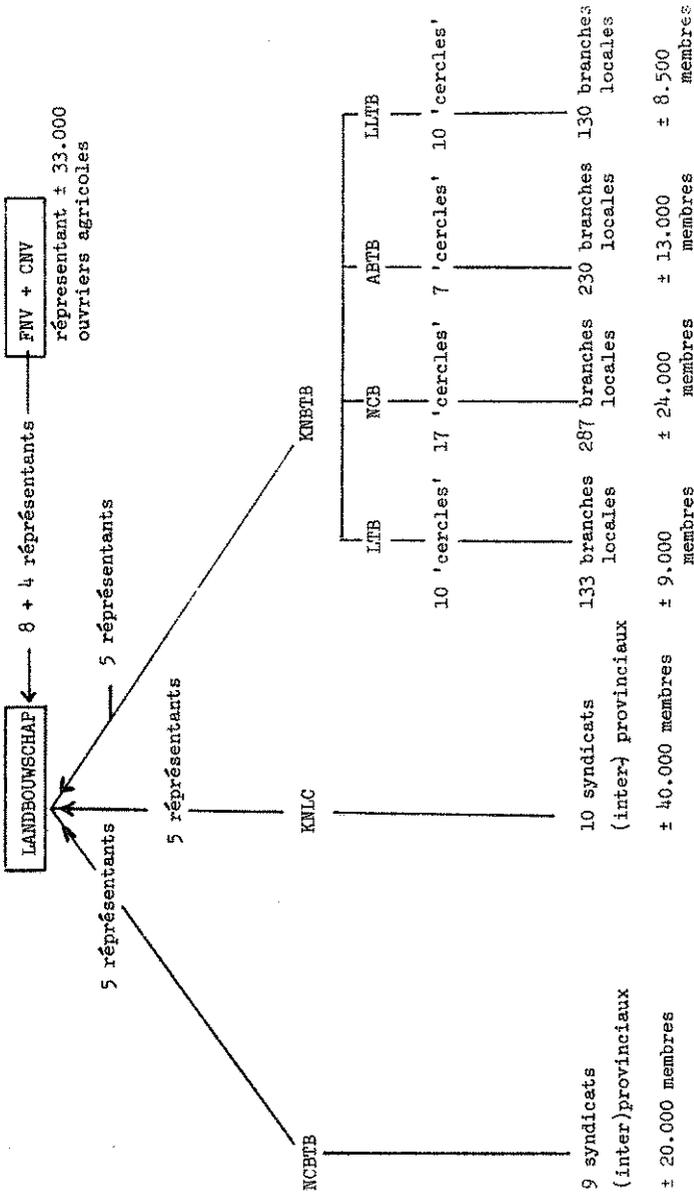
PROJETS DE RECHERCHE

Depuis longtemps la politique agricole a été traitée comme l'objet privilégié des sciences (et de la recherche) économiques. Ce

n'est que très récemment que s'est développée à l'Université Agricole de Wageningen la sociologie politique, qui s'est mise à une analyse sociologique de la formation et de la réalisation de la politique agricole. Plusieurs projets de recherche ont été entamés en conséquence, concernant le développement du corporatisme agricole, le processus d'articulation des intérêts agricoles, les systèmes d'action syndicale et sociale relatifs à l'application des quotas laitiers et les relations entre la politique agricole et la politique de l'environnement rural.

Aux universités et instituts de recherche "hors Wageningen", les chercheurs en sciences sociales et politiques ne se sont intéressés que très rarement aux syndicats agricoles et à la politique agricole; surtout les sciences sociales semblent prisonnières d'une approche urbaine. Maintenant que les problèmes des productions excédentaires et que la pollution d'origine agricole ont pris une envergure alarmante, ceci semble changer. Ce sont les politologues et les spécialistes d'administration publique notamment, qui ont entrepris des projets de recherche portant sur l'élaboration et l'efficacité des interventions politiques et administratives. De tels projets sont menés aux universités de Leiden, Rotterdam et Enschede.

Jusqu'à présent, en sciences sociales, il manque des publications en français et en anglais analysant le syndicalisme agricole et la formation et l'application de la politique agricole aux Pays-Bas. La bibliographie est dominée par les titres en néerlandais.



Total des agriculteurs néerlandais: ± 120.000 (en déclin)

Statistique des coopératives agricoles néerlandaises, secteurs principaux; données pour 1987; sources: NCH.

secteur	Nbre d' entreprises coopératives	Nbre de membres	Volume d'affaires annuel(en mln. de florins)	Part du marché (en %)
Crédit Agricole	922	100.000	-	90
Approvisionnement en besoins agricoles:	97	76.500	8.700	54
aliments concentré				55
engrais				16
pesticides				
Collecte de lait	18	40.500	10.600	86
Production de fromage				91
Porc et boeuf	2	22.300	2.800	porc: 26 boeuf: 16
Volaille	2	485	320	26
Betteraves sucrières	1	18.200	980	62,5
Pommes de terre destinées à la féculerie	1	4.500	812	100
Pommes de terre destinées à l'industrie alimentaire	3	-	326	30
Fruits et légumes	35	24.400	3.300	80
Fleurs et plantes	9	10.000	3.700	fleurs: 92 plantes: 65
Oeufs	2	550	222	18
Bulbes	1	1.600	320	48

BIBLIOGRAPHIE

- E. Abma, **Leiding en leden in landbouwcoöperaties**, Meppel, Boom, 1962
- Série d'articles sur "**Agrarisch Nederland**" dans l'hebdomadaire Intermedi-air, sept.-dec. 1986, août 1988
- Boerengroep Wageningen, **Over boeren, bazen en banken: de maatschappelijke positie van de boer in historisch perspectief**, Wageningen, Wereldwinkel De Uitbuyt, 1974 (77 pp.)
- "Boeren en hun bonden", in: *Het Kleine Loo*, 7 (1981) 1: 4-5.
- J.A. Breure, **Landbouwstructuurbeleid in beweging** (thèse non-publié), Rotterdam, 1988
- P. Gelderloos, **De invloed van pressiegroepen op het overheidsbeleid: een studie naar de beïnvloeding van de belastingwetgeving door landbouworganisaties**. Rotterdam, EUR, 1982 (65 pp.)
- G.A.M. van der Grind, M.L. de Heer et al, **25 jaar Landbouwschap: 1954-1979**. Den Haag, Landbouwschap, 1980 (121 pp.)
- C.C. Klijnhout, **Moderne Landbouwpolitiek**, Amsterdam, 1965.
- Het landbouworganisatiewezen in Nederland**, 1973 (3 pp.)
- Landbouwschap, Afdeling Pers en Voorlichting, **Het Landbouwschap van dichtbij bekeken**, Den Haag, LBS, 1985 (16 pp.)
- S.L. Louwes, "Het gouden tijdperk van het groene front", in: G.A. Kooy (red.), "Nederland na 1945, beschouwingen over ontwikkeling en beleid", Deventer (Van Loghem Slaterus), 1980.
- Henk Manders, E. Dijkhuizen, J. Swierstra (red.), **Agrarisch positief: bij het honderdjarig bestaan van het Koninklijk Nederlands Landbouw-Comité**, 's-Gravenhage, KNLC, 1984 (269 pp.)
- Nederlandse Christelijke Boeren- en Tuindersbond, **Gedenkboek CBTB 1918-1948**, Den Haag, CBTB, 1948 (340 pp.)
- A.T.J. Nooy, **De Boerenpartij, desoriëntatie en radikalisme onder de boeren**, Meppel (Boom), 1969
- A.T.J. Nooy, **Protest and political participation in agriculture**, Amsterdam (Elsevier), 1977 (13 pp.)
- J.M. Polak, "25 jaren Landbouwschap", in: *Landbouwkundig Tijdschrift*, 91(1979)6, 174-176.
- H.M. Raemaekers, **Ontwikkeling in agrarische organisaties: organisatie-ontwikkeling in standsorganisaties en coöperatieve verenigingen**. Arnhem, Van Maastricht en Verhoeven, 1983 (347 pp.)
- W. Rip, **Landbouw en publiekrechtelijke bedrijfsorganisatie**. Wageningen (H. Veenman & Zn.), 1952

A.D. Robinson, "Dutch organized agriculture in international politics", 's-Gravenhage (Mart. Nijhoff), 1961

J.H. de Ru, **Landbouw en maatschappij**: analyse van een boerenbeweging in de crisisjaren. Wageningen, 1980 (378 pp.)

H.C. Schmitz en J.J. van Ierssel m.m.v. N.M. Zijp, **Landbouweconomie en recht**. Culemborg (Stam, Robijns), 1976 (134 pp.)

G.J.H. Titulaer, **Boer blijven**. Den Haag, 1983

B. Vink, **Landbouw in de industriële samenleving**. Utrecht (Stichting Grafiet), 1982

K.J. Vrijling, "De landbouw, pressiegroep zonder het zelf te weten", in: **Socialisme en Democratie**, 1962, jrg. 19 no. 10, p. 681 e.v.

On consultera également :

S.L. Louwes, **Landbouwbeleid in de EG: het besluitvormingsproces**. WRK werkdocumenten nr.11, Den Haag, 1986.

J. Frouws, **Het landbouwmodel**, in: J. Frouws en J.D. van der Ploeg, **Automatisering in land- en tuinbouw. Een agrarisch-sociologische analyse**, Landbouwuniversiteit, Wageningen, 1988, p.91-101.

J. Frouws, **State and Society with respect to Agriculture and the Rural Environment in the Netherlands**, in: J. Frouws and W.T. de Groot(Eds.), **Environment and Agriculture in the Netherlands**, CLM mededelingen nr.47, Leiden, 1988, p.39-55.

PORTUGAL
Corporatisme d'Etat et atomisation syndicale

Maria Adosinda Henriques

**Centre d'Etudes Sociales
COIMBRA**



La forme actuelle de représentation des agriculteurs au Portugal demande, pour être exposée, que l'on établisse une relation avec les transformations sociales et politiques survenues au Portugal avec la Révolution de 1974, avec la transformation des rapports entre l'Etat et les agriculteurs, et avec celle des modes d'organisation de la production qui découlent de l'adhésion du Portugal à la CEE.

Il faut noter que le système politique portugais à la base du régime de l'Estado Novo était bâti sur la doctrine corporatiste. Cette caractéristique s'est clairement reflétée dans l'agriculture donnant naissance à un réseau complexe d'organisations de "représentation" de l'agriculture, fondé sur l'idée de l'existence d'un "intérêt commun" de tous les agriculteurs, ceux-ci devant, à leur tour, être hiérarchiquement organisés. Ainsi, au moyen des Organismes de Coordination Economique et des Grêmios da Lavoura (associations de producteurs agricoles), entre autres organisations corporatistes, l'Etat a remédié au manque de représentation et a donc, en contre-partie, empêché les agriculteurs de s'organiser de façon autonome.

Comme Moyano (1988) l'affirme très bien, le fait que la crise de l'agriculture survivante dans un contexte politique non-démocratique a empêché les différents groupes sociaux de s'organiser librement, sous formes d'associations indépendantes du pouvoir politique, autour de leurs propres intérêts et selon leurs propres conceptions économiques et idéologiques sur la question agraire. Le système d'organisation corporatiste et la relation de dépendance entre les associations agricoles et l'Etat qui en découle, a entraîné l'écrasement de la dynamique sociale du secteur agricole. Cette relation est encore aujourd'hui responsable de la fragilité et de la dépendance des associations agricoles actuelles.

Sur le deuxième point, il importe de considérer que l'ensemble des organisations agricoles, dont les superstructures de représentation sont la CAP (Confédération des Agriculteurs du Portugal) et la CNA (Confédération Nationale de l'Agriculture), tendent à être substantiellement modifiées (probablement sans que cela implique le changement de la dualité existante), en raison de l'émergence de nouvelles organisations qui expriment les deux grandes tendances d'orientation actuelle de la politique agricole : la transmission des fonctions de l'Etat aux organisations des agriculteurs (existantes ou à créer) et l'organisation spécialisée des producteurs et du circuit économique agricole en fonction du produit.

En effet, il semble que l'on constate une tendance vers un "processus de spécialisation fonctionnelle entre les différentes associations, surtout entre les associations coopératives et les associations syndicales et, au sein de celles-ci, entre celles de

caractère général et celles de caractère spécialisé ou sectoriel" (Moyano, 1988).

En dépit du fait que les instruments légaux et constitutionnels permettent maintenant le développement de formes d'association et de coopération, la pratique sociale s'est montrée assez différente. Un des motifs du manque d'expression d'associations et d'organisations relève donc de son passé, c'est-à-dire de la dépendance du système corporatiste.

En effet, une des caractéristiques attribuées à la société portugaise actuelle est un déficit relatif de représentation corporatiste des intérêts. Pour des raisons sociales et politiques récentes, ou pour des raisons structurelles déjà anciennes on ne peut pas dire qu'il y a une hégémonie consolidée à l'intérieur des différents groupes sociaux au point que la représentation des intérêts, les revendications et, évidemment, la concertation sociale soient des réalités fortes et structurées. De ce fait découle un rôle central très accentué de l'Etat qui, ainsi, se substitue à ce déficit dans un processus relativement complexe et souvent inefficace de gestion des conflits sociaux (Santos, 1985).

D'un autre côté, la société portugaise se caractérise par une grande stabilité des structures agricoles, exprimée par le maintien du même nombre d'entreprises dès les années cinquante (environ 800.000 dans un pays de 10 millions d'habitants avec une population agricole active d'environ 700.000 personnes), et par une importance sociale de l'agriculture très supérieure à son expression comme métier (la PAA -Population Agricole- représente 18% de la PAT -Population Active Totale- tandis que 30% des familles ont une entreprise agricole).

Dans une société où l'Etat-providence n'est qu'une faible réalité et où le développement économique est moins intense qu'ailleurs, la présence de l'agriculture dans l'économie familiale se manifeste au moyen d'un ensemble de mécanismes de compensation d'ordre économique, social et symbolique.

Cependant, les intérêts des agriculteurs portugais se montrent fortement polarisés autour des deux organisations de niveau national dont une, au moins, semble influencer nettement la politique de l'Etat.

En même temps, l'importance que l'on peut reconnaître aux deux principales organisations agricoles s'intègre dans un contexte où la perspective de professionnalisation de l'agriculture et de spécialisation fonctionnelle des associations semble devenir dominante, valorisant par ce fait la composante économique des associations.

Enfin, les changements constatés dans l'application de la politique agricole au niveau national, du fait de l'adhésion à la CEE, influencent, de plus en plus, les modes d'organisation des agriculteurs. On peut, ainsi, constater une tendance vers le

renforcement du rôle des nouvelles formes d'association et de coopération, au détriment des formes de type syndical.

ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES AGRICOLES

L'organisation syndicale et professionnelle agricole au Portugal s'appuie essentiellement sur les deux structures existantes de représentation des agriculteurs : CAP et CNA. La CAP est idéologiquement identifiée avec la droite et la CNA avec la gauche.

1. La CAP, formée en 1976, surgit dans une période de grandes transformations et de situations sociales fortement conflictuelles qui suivit le 25 avril 1974. Elle succède à des associations relativement éphémères telles que les Associations Libres des Agriculteurs (ALA) et à d'autres de plus forte tradition comme l'Association Centrale de l'Agriculture Portugaise (ACAP).

La CAP a, ainsi, réuni les deux courants relativement distincts de la grande agriculture capitaliste du sud du Portugal, l'une basée sur les intérêts des grands propriétaires fonciers, les latifundiaros, et l'autre liée à la bourgeoisie rurale, toutes les deux dans une position politique vivement hostile aux transformations agraires survenues pendant les années 1974 et 1975.

Plus fortement implantée au sud, dans les zones d'agriculture capitaliste et de grandes propriétés foncières, son influence s'étend cependant à tout le territoire national. Elle prend un caractère interclassiste ; elle est surtout animée par des entrepreneurs agricoles. Il s'agit d'une structure confédérale puisqu'elle est formée par des associations et non par des membres individuels.

Son objectif est la "défense des intérêts de l'agriculture portugaise et la sauvegarde des intérêts des entrepreneurs agricoles en tant qu'agents économiques". Ses revendications se basent sur la politique des prix et la régulation des marchés. Elle a une position privilégiée dans la participation à des organismes officiels qui influencent la définition et l'application de la politique agricole, et elle centre son action surtout au niveau de la cogestion et de la négociation. Au plan national elle est présente institutionnellement dans des organismes qui interviennent dans la définition des politiques sectorielles, ou encore informellement grâce aux relations privilégiées des responsables de l'organisation avec le ministère de l'Agriculture. Dans le premier cas, elle est représentée, par exemple, dans la Commission Nationale des Céréales (CNC) par l'Association Nationale des Producteurs de Céréales (ANPOC), une des associations spécialisées de la CAP. Elle a aussi une participation spécialisée au Conseil National des

Produits de l'Elevage (Junta Nacional dos Produtos Pecuários -JNPP). En effet, au plan national, on la retrouve dans presque toutes les structures sectorielles de représentation et de défense des intérêts spécifiques intégrant les différents secteurs. Elle est la seule organisation agricole qui est présente au Conseil Permanent pour la Concertation Sociale qui fonctionne près du Gouvernement et est présidé par le Premier Ministre.

Au plan communautaire cette organisation est également présente dans plusieurs structures, COPA, CEJA (ici par l'AJAP, Association des Jeunes Agriculteurs du Portugal), et CES, comme membre du groupe III (intérêts divers). Elle est aussi présente dans les comités consultatifs agricoles suivants : céréales, céréales-section spéciale du riz, viande de porc, volaille, oeufs, ovins et caprins, matières grasses, tabac brut, viande bovine, viti-vinicole ; Comité Consultatif des Structures Agricoles; Comité pour les Problèmes Sociaux des Agriculteurs et Comité pour la Formation Professionnelle.

La CAP, comme structure confédérale est intégrée dans des associations de nature très diverse : des associations de caractère général, au plan communal ou régional ; coopératives agricoles; associations sectorielles et une association nationale de type syndical, l'Association des Jeunes Agriculteurs du Portugal (AJAP). La CAP a une grande influence sectorielle au point que presque toutes les associations spécialisées lui sont associées. Toutes ces associations ont une autonomie juridique, économique et administrative. Ces organisations ont des zones d'influence assez diversifiées et très peu d'entre elles ont une base communale ou régionale. Ses moyens de diffusion sont essentiellement des conférences et des congrès, généraux ou sectoriels, et un bulletin d'information mensuel, Informação CAP.

2. La création de la CNA en 1977 représente le point culminant dans les processus d'organisation de la petite et moyenne agriculture du nord et du centre du pays. Parallèlement, a eu lieu une tentative avortée de constitution d'une confédération semblable, à partir des Unions de District d'Agriculteurs (UDA) et d'associations proches du parti socialiste.

La CNA se considère comme une organisation de classe et de caractère professionnel. Elle privilégie les "petits et moyens agriculteurs" et les aides familiaux. Son objectif est de "représenter les agriculteurs et leurs diverses organisations, constituées ou à constituer, dans tout le territoire national (coopératives, leurs unions et fédérations, commissions communales, associations d'agriculteurs ou autres mouvements

spécifiques)" et de "défendre les intérêts économiques et sociaux des agriculteurs et de leurs organisations".

La CNA intègre des organisations de "petits et moyens agriculteurs" initialement réunis dans le MOLA (Mouvement Libre des Agriculteurs), formé en 1974 et bientôt éteint. Ce mouvement a été à l'origine des Ligas (qui prennent plusieurs noms tels que ligues, unions, associations, fédérations de district) dont les plus fréquentes sont les Ligues de Petits et Moyens Agriculteurs.

Actuellement la CNA affirme représenter 602 organisations. L'adhésion aux initiatives développées par la CNA et par la CAP est difficile à mesurer, étant donné qu'il s'agit d'initiatives centralisées. D'où la difficulté d'évaluer la représentativité de ces organisations.

Elle n'est pas reconnue comme interlocuteur social par les pouvoirs publics et a une faible participation aux organismes officiels qui interviennent dans la politique agricole. Son action se déroule, donc, hors du processus de concertation sociale et a une marque nettement revendicative. Elle n'est pas représentée au COPA, mais elle est associée à des organisations comme la CNSTP et le MODEF français. Les moyens de divulgation qu'elle utilise sont, de préférence, des conférences et des congrès, généraux ou sectoriels, et un journal, *Voz de Lavoura*.

La CNA est une confédération d'associations déjà existantes ; elle est structurée verticalement.

D'autres organisations de défense d'intérêts spécifiques sont encore associées à la CNA : le MARN, Mouvement des Agriculteurs et des Rentiers du Nord; le MAPRU, Mouvement d'Agriculteurs pour une meilleure Prévoyance Rurale; la Conférence des Communaux du Nord et du Centre qui regroupe les commissions des communaux.

3. A côté de ces deux organisations il existe aussi les syndicats de salariés agricoles qui ont une importance plus marquée au sud, surtout dans les districts de la réforme agraire. Le mouvement syndical des salariés agricoles apparaît avec la République en 1910. Il a un rôle assez actif jusqu'à son extinction à la suite du coup militaire du 28 mai 1926. Cependant, cette tradition syndicale reste vive dans la mémoire collective des travailleurs agricoles de l'Alentejo. C'est ainsi qu'après le 25 avril 1974, surtout dans les zones où cette tradition est plus enracinée, on a assisté à la naissance de l'organisation des syndicats grâce à la formation des commissions communales pro-syndicats. Le premier syndicat a été créé à Beja, en 1975. Ces syndicats sont organisés au plan des districts et, initialement, ils ont été formés à Beja, Evora et Portalegre, les trois principaux districts de l'Alentejo,

ensuite à Setubal y Santarém et finalement à Lisbonne, Castelo Branco et Faro (Barros, 1979). Malgré les efforts d'organisation au nord et au centre du pays, son influence y est peu significative.

4. La CAP et la CNA dominent jusqu'à présent la structure de la représentation d'intérêts dans l'agriculture portugaise ; elles sont l'expression du poids des organisations agricoles de type syndical au Portugal. Néanmoins il faut préciser que le terme syndicat ne s'utilise que pour les organisations de salariés agricoles. S'agissant des organisations d'agriculteurs on parle d'organisations agricoles.

Une distinction peut être établie entre ce que l'on appelle "associationisme économique" et "associationisme syndical". La première catégorie inclut plusieurs formes d'associations, notamment des coopératives, des associations ou des sociétés d'agriculture de groupe (et leurs unions, fédérations et confédérations) qui se rangent par des domaines d'activité aussi divers que la production, les services et la transformation. Ce mouvement coopératif et associatif de type économique éprouve une certaine difficulté pour s'autonomiser, surtout en ce qui concerne la négociation et la représentation, au plan national et au plan communautaire. Cependant, on assiste depuis peu à un processus d'articulation autonome qui se traduit dans un renforcement, quoique un peu faible, du processus de structuration fédérative au plan national. Le résultat de cet effort est la Confédération Nationale des Fédérations des Coopératives Agricoles de la Communauté Economique Européenne (COGECA) et du Comité Economique et Social des Communautés Européennes (CES). La CONFAGRI intègre aussi, avec la CAP, 26 Comités Consultatifs. Elle représente le Secteur Coopératif Agricole au niveau national et communautaire et elle est considérée comme Partenaire Social.

RECHERCHES ENTREPRISES

Les recherches entreprises au Portugal sur le thème des organisations syndicales et professionnelles agricoles peuvent se grouper en trois catégories :

- analyse du corporatisme avant 1974,
- analyse de la représentation syndicale des intérêts dans l'agriculture,
- analyse des tendances actuelles de l'organisation des producteurs et des marchés agricoles.

Le premier groupe a trait à l'analyse de la nature de l'Etat corporatiste, n'ignorant pas que c'est dans l'agriculture que l'idéologie qui servait de base à cet Etat est la plus nettement

décelable. De plus, l'expression des intérêts des propriétaires agricoles dominait toute la capacité d'organisation du secteur.

Le deuxième groupe concerne l'analyse des processus de consolidation des nouveaux rapports de forces surgis des transformations sociales à la suite de la Révolution de 1974.

La plupart de ces études concernent le problème de la réforme agraire.

Le troisième groupe analyse les changements du rôle de l'Etat auprès des agriculteurs et traite des perspectives néo-libérales et de la logique de professionnalisation qui tend à s'imposer.

BIBLIOGRAPHIE

- Amaral, B. (1956), "A organização corporativa da lavoura e a crise da agricultura portuguesa", in *Estudos Sociais e Corporativos*, nº 28, ano VII;
- Baptista, F. Oliveira (1981) "Pequena agricultura: economia agrária e política agrária (anos trinta-1974)", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 7/8;
- Baptista, F. Oliveira (1984) *Política Agrária (anos trinta-1974)*, Instituto Superior de Agronomia, Thèse, Lisboa;
- Baptista, F. Oliveira (1986), "Trabalhadores agrícolas e agricultores familiares: dez anos de factos, debates e projectos", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 18/19/20;
- Barreto, A. (1984), *A Reforma Agrária*, Lisboa, Publicações Europa-América;
- *Barros, A. de (1979), *A Reforma Agrária em Portugal: Das ocupações de terras à formação das novas unidades de produção*, Oeiras, Instituto Gulbenkian de Ciência, Centro de Estudos de Economia Agrária;
- Belo Moreira, M., (1984), *L'Économie et la Production Laitière au Portugal*, Grenoble, Thèse, Université des Sciences Sociales;
- Belo Moreira, M., (1984), "Reflexão sobre aspectos institucionais e sobre o funcionamento do Ministério da Agricultura", Colóquio "Desenvolver a Agricultura- Reduzir o Deficit Externo-Relançar a Economia";
- Castro Caldas, E., (1978), *A Agricultura Portuguesa no Limiar da Reforma Agrária*, Oeiras, Instituto Gulbenkian de Ciência, Centro de Estudos de Economia Agrária;
- Comité Économique et Social des Communautés Européennes (1986), *Les Organisations Coopératives, Mutualistes et Associatives dans la Communauté Européenne*, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, Editions Delta, 933-997.
- Cortez Pinto, J. M. (1959), "As corporações e os órgãos consultivos dos ministérios", in *Estudos Sociais e Corporativos*, nº 38, ano X;
- Costa, Fernando Ferreira da (1976), *As Cooperativas na Legislação Portuguesa*, Lisboa, Livraria Petrony.
- Henriques, M. Adosinda (1986), "Formas tradicionais de cooperação - As mútuas de seguro de gado", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 21, 101-120;
- Henriquez Almeida, A. (1960), "Os Grêmios obrigatórios e as suas funções de intervenção económica", in *Estudos Sociais e Corporativos*, nº 41, ano XI;
- Hespanha, Pedro (1986), "A distribuição de terras a pequenos agricultores - Uma política para "desproletarizar" a Reforma Agrária", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 18/19/20, 379-410.
- *Hespanha, Pedro (1987), "Posse da terra e reprodução de força de trabalho", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, 22, 145-157.
- *Informação CAP (1986), nº 18/23.
- Leite, J. Salazar (1982), *Cooperação e Intercoperação*, Lisboa, Livros Horizonte, 1982.
- Lourenço, J. Silva (1981), *Associativismo de Produção na Agricultura*, Oeiras, Instituto Gulbenkian de Ciência, Centro de Estudos de Economia Agrária;

- Lourenço, J. Silva (1977) "Princípios da reforma agrária na Constituição de 1976" in *Economia*, vol. 1, nº 1;
- Lourenço, Nelson (1983), "O cooperativismo como teoria e prática histórica no mundo contemporâneo, in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 12, 144-148.
- Lucena, M. de (1979), "Sobre a evolução dos organismos de coordenação económica ligados à lavoura", in *Análise Social*, nº 56, 57 e 58;
- Lucena, M. de (1980), "Sobre as federações de grémios da lavoura (breve resumo sobre o que fizeram e deixaram de fazer)", in *Análise Social*, nº 84;
- Lucena, M. de (1985), *Revolução e Instituições: A extinção dos Grémios da Lavoura*, Lisboa, Publicações Europa-América;
- Mansinho, M. Inês (1979), "Algumas reflexões sobre a liquidação dos grémios da lavoura do Alentejo e Algarve e respectivas federações", in *Análise Social*, nº 59;
- Mansinho, M. Inês (1986), "Crédito agrícola de emergência: Balanço de uma inovação", in *Análise Social*, nº 83;
- Marques, M. Manuel Leitão (1983), "As cooperativas na Constituição da República Portuguesa", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 12, 105-110;
- *Moyano, Eduardo (1988), *Sindicalismo y política agrária en Europa*, Madrid, Servicio de Publicaciones del MAPA.
- Namorado, Rui (1979), *Cooperativismo e Direito- Introdução à problemática jurídica das cooperativas*, Faculdade de Droit de l' Université de Coimbra;
- Namorado, Rui (1987), "Sentido do Projecto Cooperativo", in *Informação Cooperativa*, Faculdade d' Economie de Coimbra, nº 1, 5-12;
- Namorado, Rui (1988), "O Sector Cooperativo e a Revisão Constitucional", in *Informação Cooperativa*, Faculdade d' Economie de Coimbra, nº 2, 2-31.
- Pintado, Xavier (1953), "Integração corporativa de agricultura", in *Estudos Sociais e Corporativos*, nº 14, ano IV;
- Pires Cardoso, J. (1950), "Para uma corporação autêntica", in *Estudos Sociais e Corporativos*, nº 44, ano XI;
- Rebelo de Andrade, I. (1981), *Cooperativismo em Portugal*, Lisboa, Instituto António Sérgio; (mimeografado);
- Reis, José (1983), "A agricultura e a acção cooperativa", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, nº 12, 133-140.
- *Reis, José (1988), "Modos de industrialização, força de trabalho e pequena agricultura", in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, 15/17, 225-260.
- *Santos, Boaventura de Sousa (1985), "Estado e sociedade na semiperiferia do sistema mundial", in *Análise Social*, XXI, 3/5, 869-901.
- Sarsfield, F. et al. (1978), *Os Organismos de Coordenação Económica Ligados à Lavoura*, Lisboa, (mimeo);
- Servulo Correia, J M (1970), *O Sector Cooperativo*, Lisboa;

Sevinate Pinto, A. *et al.* (1984), *A Agricultura Portuguesa no Período 1950-1980*, Lisboa, Instituto de Estudos para o Desenvolvimento;

*Silva, Francisco (1988), "O que é a CONFAGRI?", in *Informação Cooperativa*, Faculdade d'Economia de Coimbra, nº 3, 76-79.

Silva, H. Schwarz (1980), "O crédito agrícola em Portugal: sua evolução", Lisboa, Instituto António Sérgio, (mimeo);

Silva, H. Schwarz (1987), "Estatísticas do Sector Cooperativo Português", in *Informação Cooperativa*, Faculdade d'Economia de Coimbra, nº 1, 27-31;

Silva, H. Schwarz (1988), "As Uniões Regionais no Cooperativismo Agrícola", in *Informação Cooperativa*, Faculdade d'Economia de Coimbra, nº 2, 40-57;

Villaverde Cabral, M. (1979), "Estruturas agrárias e movimentos rurais em Portugal (1950-1978)", in *Agricultura y Sociedad*, nº II;

* ouvrages cités dans le texte.

ROYAUME - UNI
Sous la houlette de la N.F.U.

Mark CLEARY

Université d'Exeter

Traduit de l'anglais par Bertrand Hervieu



Trois catégories d'organisations peuvent être identifiées au Royaume-Uni : les syndicats agricoles, les coopératives agricoles et les organisations mutualistes. Leurs caractéristiques et leur histoire doivent beaucoup à la nature particulière du développement de l'agriculture en Grande Bretagne où la prédominance de grands domaines agricoles, l'importance du fermage ainsi que le pouvoir économique et politique des grands propriétaires fonciers ont généré des organisations et des modes d'action souvent très différents de ceux rencontrés ailleurs en Europe.

LES SYNDICATS AGRICOLES

Le secteur agricole est dominé par la "National Farmers' Union" (NFU). Créée en 1908, à la suite de nombreux efforts surgis à la fin du XIXe siècle pour créer une organisation agraire nationale (1879 - The Farmers' Alliance ; 1890 - The National Agricultural Union), la NFU visait, à l'origine, à défendre les intérêts des fermiers, qui représentaient une partie importante du monde agricole.

Dès le début des années vingt, elle était fortement implantée, notamment au niveau des comtés ; avec 120 000 membres en 1935 et 210 000 en 1953, elle représentait entre 60 et 85% des agriculteurs.

Fermiers, propriétaires exploitants et petits cultivateurs étaient sous la protection de la NFU.

Un trait marquant de la NFU a été son hégémonie syndicale et politique. Avec 135 000 membres en 1986, elle représente actuellement plus de 80% des agriculteurs à temps plein et possède une puissante capacité de représentation tant au plan local que régional.

Depuis la seconde guerre mondiale, une bonne part de son pouvoir vient du rôle privilégié qu'elle a joué dans les négociations avec le gouvernement sur la politique de soutien des prix depuis la fin de la décennie quarante. L'"Agriculture Act" de 1947 a encore accru ce corporatisme de la NFU en instituant la consultation de "l'Annual Reviews" sur les prix et la politique économique. Doublée d'une série de services légaux, techniques et de conseil, la NFU a acquis un quasi-monopole de représentation des intérêts agricoles auprès du gouvernement.

L'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne, en 1973, a failli menacer le pouvoir de la NFU, mais elle a su jouer son rôle de lobby à Bruxelles avec succès ; elle est membre du COPA.

Une récente réorganisation des structures administratives a cherché à mettre l'accent sur les regroupements régionaux plutôt

que par comté, mais la puissance des lobbies des comtés ne présente aucun signe d'affaiblissement.

Les organisations homologues de la NFU en Ecosse (FFU Scotland) et en Irlande du Nord (Ulster Farmers' Union) exercent un pouvoir et une influence semblables.

Dans les dernières années, des initiatives ont été prises pour tenter de briser le monopole syndical de la NFU. La plupart de ces impulsions sont venues des petits fermiers (sont considérés comme petits fermiers ceux qui cultivent environ 100 acres). Ainsi une rupture a vu le jour au Pays de Galles, en 1955, afin de défendre à la fois les intérêts économiques des fermiers des collines, et les intérêts culturels et politiques du nationalisme gallois.

Avec environ 12 000 membres, la FFW est, depuis 1978, consultée pour élaborer la politique agricole.

D'autres groupes, plus modestes, ont aussi battu en brèche le pouvoir de la NFU, on trouve ainsi une association embryonnaire de petits agriculteurs, (Small farmers' Association), et, en Ecosse, le très ancien syndicat des petits fermiers, (Crofters' Union) qui est porteur des intérêts spécifiques des petits agriculteurs des Highlands occidentales et des îles dont la situation économique et sociale est protégée par la loi.

Les intérêts des propriétaires fonciers et des fermiers sont souvent contradictoires et ceci trouve sa traduction sur le plan organisationnel.

La défense des intérêts spécifiques des grands propriétaires a suscité, en 1907, la création de la "Central Land Association", destinée à définir les moyens de maintenir les intérêts économiques et politiques des grands propriétaires. Cette association a été remplacée par la "Country Landowners Association" en 1949. En 1985, ses 50 000 membres possédaient la majeure partie des terres agricoles d'Angleterre et du Pays de Galles.

En matière de politique agricole, ses positions sont étroitement liées à celles de la NFU (beaucoup de membres appartiennent aux deux organisations) et elle est largement dominée par les grands propriétaires. Comme la NFU, elle offre une multitude de services à ses membres (conseil, assurance, etc...).

L'association écossaise des propriétaires fonciers (the Scottish Landowners' Association) joue un rôle similaire en Ecosse.

Les salariés agricoles constituent une partie importante de la population active agricole ; à la différence de la situation rencontrée dans d'autres pays européens, ils sont représentés par des syndicats distincts des syndicats agricoles. La conception d'un syndicat mixte qui eut cours en France, par exemple, avant 1945, n'est pas apparue ici. L'histoire du syndicalisme de ces travailleurs agricoles est complexe. Les difficultés traditionnelles rencontrées pour organiser une population isolée et asservie

furent redoublées par les changements chroniques sur le plan organisationnel et administratif.

A la fin du XIXe siècle l'activiste Joseph Arch essaya de créer un syndicat national des travailleurs agricoles dont le succès fut éphémère. Un syndicat national, formé autour de l'embryonnaire syndicat des ouvriers agricoles des comtés orientaux (Eastern Counties Labourers' Union), fut fondé en 1910.

En 1920 le syndicat national des travailleurs agricoles et assimilés (National Union of Agricultural and Allied Workers) fut créé mais son importance est restée anecdotique et il connut une crise chronique de recrutement. En 1982 il fusionna avec le plus grand syndicat anglais, "The Transport and General Workers' Union". Le nombre de membres atteint 95 000, avec un noyau particulièrement fort en Angleterre orientale.

Le syndicat, par sa présence au "Bureau des Salaires Agricoles" (Agricultural Wages Board), où siège également la NFU, intervient pour améliorer les conditions de travail et de rémunération et a joué un rôle actif dans la réforme des conditions de logement. Néanmoins, ses succès demeurent limités : les salariés agricoles restent parmi les travailleurs britanniques les moins bien payés.

LES COOPERATIVES

Les plus anciennes coopératives agricoles furent créées dans les années 1860, selon les modèles de coopérative élaborés par les pionniers de Rochdale.

Elles n'étaient pas très nombreuses cependant ; au début des années 20, on en comptait environ 400, regroupées au sein de l'"English Agricultural Organisation Society". Pendant les décennies 1920 et 1930 il y eut un grand développement de l'activité des coopératives laitières (en particulier sous l'influence des groupes tels que "Express Dairies" et "United Dairies"). La création en 1933 du "Milk Marketing Board" en donnant un statut de droit au marché, stabilisa le secteur laitier et cimentait l'implication de la NFU dans le débat sur les débouchés des produits agricoles.

Après quelques changements de politique l'importance du M.M.B. fut confortée dans l'après-guerre ; avec le bureau de la laine et celui de la pomme de terre il fut au coeur des Coopératives Britanniques de distribution.

A côté de ces grandes structures de distribution, organisées en fédérations locales et régionales de coopératives, on trouve un grand nombre de coopératives dite de nécessité. D'abord destinées au stockage des produits agricoles pour les agriculteurs, beaucoup ont une longue histoire et de fortes attaches locales. Il y a eu jusqu'à présent assez peu de recherches sur ces groupes. En 1986 on estimait qu'il y avait 328 000 membres répartis en 543 coopératives.

Au plan national la Fédération des Coopératives Agricoles fondée en 1970 intervient comme une confédération des coopératives. Parmi ses onze membres se trouve le M.M.B., le bureau de la laine, celui de la pomme de terre, l'Organisation des coopératives d'Irlande du Nord, d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles ainsi que les associations de pêcheurs.

En 1984, 577 coopératives étaient enregistrées, comptant 321 000 membres. Certains membres adhèrent, évidemment, à plusieurs coopératives. La NFU comme la FAC sont représentées au Conseil Agricole Britannique (British Agricultural Council), une institution créée en 1975 pour coordonner les différents groupes de pression agricoles.

Dernière catégorie d'organisations, les groupements mutualistes ont relativement peu d'importance en Grande-Bretagne.

La Société Mutuelle d'Assurance de la NFU, fondée en 1919 est la seule mutuelle importante.

Bien que juridiquement distincte de la NFU, cette mutuelle propose des assurances bon marché et divers services aux membres de la NFU et elle contribue au financement des activités de la NFU aux niveaux local et régional. Ses services lui attirent de nombreux adhérents.

PERSPECTIVES ACTUELLES DE RECHERCHE

Alors que l'organisation de la production agricole et l'environnement ont été des thèmes majeurs de la recherche britannique pendant la dernière décennie, les recherches sur les organisations agricoles elles-mêmes ont été plutôt faibles au regard des recherches conduites sur ce thème dans d'autres pays européens. Il existe une ou deux contributions, étudiant la genèse de la NFU mais, en règle générale, peu de travaux approfondis au plan local ou régional. Il semble que l'hégémonie institutionnelle et politique de la NFU a écarté de telles recherches : la position de la NFU est apparue comme "naturelle" et évidente, en l'absence de défi manifeste à son pouvoir.

Récemment quelques légers changements dans cette position ont été enregistrés et l'impulsion donnée à ces changements est largement venue des sciences politiques. Les récents travaux sur le développement du corporatisme en agriculture, sur les liens entre l'Etat et la profession ont demandé des analyses plus détaillées et plus élaborées sur la représentation. L'orientation des politiques, telles que la politique des quotas laitiers, a été définie avec la coopération active de la NFU et a permis de mettre au jour les clivages survenus au sein de l'organisation, clivages révélateurs des conflits d'intérêt chez les agriculteurs.

De la même manière la place occupée par les problèmes d'environnement dans la politique agricole a conduit à considérer de façon

critique le mode de représentation des intérêts agricoles. De telles perspectives ont des chances de déboucher sur une meilleure compréhension de la structure des organisations et de la représentativité des groupes agricoles. La place des groupements coopératifs et les liens existants entre les coopératives et les syndicats sont des thèmes qui pour le moment ne sont pas encore explorés.

Agricultural organisations in the U.K.

	Unions	Cooperatives	Mutuals	National/European Liason
Farmers	National Farmers' Union (NFU) (England and Wales) National Farmers' Union (Scotland) Ulster Farmers' Union	3 types: (i) Requisite cooperatives (supply of goods) - largely local/regional (ii) Marketing cooperatives - regional/national (iii) Service cooperatives - local/regional	National Farmers' Union Mutual Insurance Ltd.	<u>G.B.</u> British Agricultural Council - N.F.U. - F.A.C. - C.L.A. - Scottish Landowners' Association
Farmers (splitter)	Farmers' Union of Wales Smallfarmers' Association Tenant Farmers' Association Crofters' Union/Association	Federation of Agricultural Cooperatives (F.A.C.) - regional groups - Milk Marketing Board - Potato Marketing Board - Wool Marketing Board		<u>E.C.</u> C.O.P.A. - N.F.U. - N.F.U. (Scotland) - Ulster F.U.
Landowners	Country Landowners' Association Scottish Landowners' Association			C.O.G.E.C.A. - F.A.C.
Agricultural workers	Agricultural and Allied Workers National Trade Group (T.G.W.U.)			

BIBLIOGRAPHIE

NFU/CLA:

P. Self and H. Storing, *The State and the Farmer*, (London, 1962)

V. Grant, 'The National Farmers' Union: the classic case of incorporation' in D. Marsh (ed), *Pressure Politics*, (London, 1983)

G. Cox, P. Lowe, M. Winter, 'Agricultural regulation and the politics of milk production' in C. Crouch (ed), *Corporatism and Accountability*, (Oxford, 1989)

H. Newby et al., *Property, Paternalism and Power*, (London, 1978)

Workers:

H. Newby, *The Deferential Worker*, (Harmondsworth, 1977)

P. Horn, *Joseph Arch*, (Kington, 1971)

R. Groves, *Sharpen the Sickle*, (London, 19)

J. Hunter, *The Making of the Crofting Community*, (Edinburgh, 1976)

Cooperatives:

C. le Vay, 'Agricultural Cooperative theory: a review', *Journal of Agricultural Economics*, XXXIV, (1983), 1-44

K. Dostapassidis, 'Structural characteristics of agricultural cooperatives in Britain', *Journal of Agricultural Economics*, 39, (1988), 231-242

Economic and Social Consultative Assembly EC, *The cooperative, mutual and non-profit sector and its organisations in the EC*, Luxembourg, 1986)



R-EUROPA

Réseau Européen de Recherche sur les Organisations Professionnelles Agricoles

30 chercheurs européens en Sciences sociales s'associent :

- * pour analyser la dynamique de la construction européenne à partir de l'étude des organisations syndicales et professionnelles agricoles,
- * pour confronter problématiques, méthodes et proposer de nouvelles approches de recherche,
- * pour contribuer à la structuration d'espaces scientifiques en Europe.

* *

*

R - EUROPA est un réseau permanent de recherche qui a pour objet :

- * la mise en place de programmes de recherche
- * la tenue de tables rondes semestrielles
- * l'échange d'information
- * la publication des travaux
- * l'organisation de sessions de formation et de séminaires européens.

Coordination du Réseau :

Bertrand HERVIEU
CNRS - CEVIPOF, 10 rue de la Chaise - 75007 PARIS (1. 45.49.51.10)

Rose-Marie LAGRAVE - Ronald HUBSCHER
EHESS, 54 boulevard Raspail - 75006 PARIS (1. 49.54.25.05)

Les Cahiers du CEVIPOF, publication du laboratoire paraissant sans périodicité régulière, sont destinés à publier des dossiers à l'occasion de journées d'étude ou d'événements politiques, des travaux de recherche inédits, des rapports d'enquête ou des contributions de statut scientifique.

Ces cahiers sont un instrument de travail et d'échange, ils ne constituent pas pour autant le lieu obligé de publication pour les chercheurs du laboratoire.

Quatre numéros ont été publiés à ce jour :

Cahier n°1 :

DUPOIRIER (Elisabeth), HAEGEL (Florence) dir., *L'élection présidentielle de 1988. Données de base.* 57 pages.

Cahier n°2 :

CAYROL (Roland) et al., *L'élection présidentielle de 1988. Journée d'étude du 29 janvier 1988.* 101 pages.

Cahier n°3 :

CAPDEVIELLE (Jacques), MOURIAUX (René) dir., *Approche politique de la grève en France (1966-1988).* 95 pages.

Cahier n°4 :

BERSTEIN (Serge), PERCHERON (Annick) dir., *Crise et radicalisation politique. Années 30 - Années 80.* 144 pages.

Les commandes sont à adresser, à l'aide du bon de commande joint, au CEVIPOF, 10 rue de la Chaise, 75007 PARIS.

